quartiers2030

CONTRAT DE VILLE
DE L'ALBIGEOIS
2024-2030

POLITIQUE DE LA VILLE







PRÉFET DU TARN
Liberté Égalité Fraternité

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

albi MA VILLE

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée — TARN LE DÉPARTEMENT — Tarn Habitat — Allocations Familiales Caf du Tarn — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — France Travail — MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE — ars — Caisse des Dépôts GROUPE — MA TARN — CCI TARN — COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS CDOS TARN — L'Assurance Maladie — MINISTÈRE DE LA JUSTICE — Mission Jeunes Tarn Nord

ÉDITO PRÉSIDENTE & VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE

En Albigeois, nous sommes soucieux de construire un développement harmonieux et équilibré de notre territoire, respectueux de son histoire et de son patrimoine tout en étant résolument tourné vers l'avenir pour que ses ressources, ses potentialités et ses richesses profitent à tous.

Chaque commune, chaque quartier a ses spécificités et fait partie intégrante d'un tout, de notre bassin de vie commun et partagé ; la même attention doit pouvoir leur être apportée.

Notre agglomération s'efforce de développer son attractivité, de valoriser ses atouts et ses valeurs, à révéler ses talents et ses forces.

Notre responsabilité collective est de pouvoir garantir à chaque Grand Albigeois de bénéficier des mêmes conditions de vie agréables et apaisées, d'un environnement préservé, d'espaces publics et d'aménagements urbains qualitatifs, de services publics de proximité adaptés à ses besoins, des mêmes chances de réussite pour s'épanouir, de trouver sa place, et de bien vivre sur le territoire.

Ces orientations forgent le projet de territoire de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les années à venir.

Dans un contexte sociétal et mondial en tension marqué par des crises successives, nous devons être présents aux côtés des secteurs en difficulté, porter une attention particulière et accompagner ceux de nos concitoyens qui sont les plus fragilisés dans leur vie quotidienne, lutter contre les inégalités, consolider la cohésion sociale et faire jouer la solidarité active territoriale, urbaine et humaine.

C'est tout le sens du nouveau contrat de ville de l'Albigeois « *Engagements Quartiers 2030* » qui porte les ambitions d'une politique publique partenariale, volontariste et émancipatrice. Et ce, afin de répondre au plus près aux besoins spécifiques identifiés et aux enjeux locaux pour améliorer le cadre et les conditions de vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Veyrières-Rayssac, Cantepau et Lapanouse ; et ainsi les inscrire dans une dynamique de territoire commune et positive.

Convaincue des potentiels de chacun, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois s'engage, aux côtés de l'État, de la Ville d'Albi et des partenaires publics locaux associés, à apporter des réponses concrètes et des perspectives d'avenir à la population. Lutter contre la pauvreté, les exclusions et les discriminations, renforcer la réussite éducative, assurer la sécurité, consolider l'égalité républicaine, garantir l'accès aux services publics et aux droits fondamentaux, favoriser les parcours de réussite, accompagner et soutenir les dynamiques de l'emploi et de l'entrepreneuriat, agir pour une transition écologique raisonnée sont autant de challenges à poursuivre et à relever avec et pour les Grands Albigeois des quartiers de la politique de la ville et de l'ensemble de notre territoire.

Au-delà des quartiers dits prioritaires sur lesquels le contrat de ville de l'Albigeois 2024-2030 focalisera son action, notre vigilance devra également être maintenue auprès d'autres secteurs géographiques qui révéleraient de nouvelles fragilités afin de pouvoir y intervenir de manière réactive pour préserver notre équilibre territorial.

Ce nouveau contrat de ville est le fruit d'une dynamique partenariale et collaborative. Il nous engage et nous oblige aux côtés de l'État, des partenaires associés (bailleur social, collectivités locales, acteurs locaux...) et des habitants des quartiers de la politique de la ville. Il porte notre ambition partagée de solidarité et de cohésion territoriales en Albigeois et pose le cadre d'un travail éminemment collectif à conduire pour la période 2024-2030.

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL,
Présidente de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, Maire d'Albi.

Naïma MARENGO,
Vice-présidente déléguée à la politique de la ville, à l'insertion, et au renouvellement urbain.

ÉDITO
DU PRÉFET

Le contrat de ville de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour la période 2024- 2030, répond à une double ambition : réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Afin d'atteindre ces objectifs, le cadre de réflexion, la gouvernance, et les instruments de la politique de la ville ont été repensés.

Tout d'abord, la géographie prioritaire a été actualisée pour s'adapter au mieux aux réalités du terrain.

Puis, une large concertation citoyenne a été menée en 2023 afin de recueillir les préoccupations de la population.

Enfin, un travail partenarial a eu lieu afin de mobiliser chaque ressource nécessaire au profit de nos quartiers.

L'État s'engage à mobiliser l'ensemble des leviers disponibles avec un seul objectif : faire vivre la promesse républicaine et garantir l'égalité des chances.

La sécurité et la tranquillité publique, la transition écologique, l'emploi et l'activité économique, l'accès aux services publics et aux politiques publiques de droit commun mobiliseront les services de l'État au quotidien afin de permettre à chacun d'avoir les moyens de vivre et de s'émanciper.

Aujourd'hui encore, les besoins demeurent considérables. Il revient à l'ensemble des partenaires d'imaginer, d'innover, de s'adapter pour préserver l'équilibre du territoire, dans un esprit de solidarité.

Il convient dès à présent de faire vivre ce projet tout au long des six prochaines années.

Une seule préoccupation devra conduire notre action : améliorer de manière significative les conditions de vie de nos concitoyens et créer les conditions d'un renouveau des quartiers en 2030.

Michel VILBOIS
Préfet du Tarn

TABLE DES MATIÈRES

Le contrat de ville en quelques mots 6
Quartiers 2030, la nouvelle génération des contrats de ville 7
De l'évaluation à l'écriture, une démarche collective et concertée : 7
Le territoire en quelques données 9
Les quartiers prioritaires de l'Albigeois 14
La participation citoyenne au cœur du contrat de ville 15
Les enjeux prioritaires pour les quartiers de la politique de la ville 18
Un pilotage du contrat de ville optimisé 19
Les moyens spécifiques de la politique de la ville 20

Axes stratégiques et perspectives d'actions 23

Un territoire ambitieux pour les enfants et leur famille 24

1. Améliorer la coordination et le pilotage 26
2. Valoriser et favoriser l'apprentissage des savoirs de base 30
3. Doter les enfants et les jeunes des compétences essentielles pour s'épanouir et faire société aujourd'hui et demain 32
4. Conforter, mobiliser, accompagner et soutenir les parents, les familles, dans leur rôle de 1ers éducateurs de leur(s) enfant(s) 34
5. Renforcer l'égal accès de tous aux pratiques culturelles et sportives 36
6. Favoriser la santé et le bien-être dans tous les temps de la vie 38

Tous mobilisés pour l'emploi et l'entrepreneuriat 40

1. Améliorer la coopération territoriale en matière d'emploi et d'entrepreneuriat 42
2. Favoriser l'accès à l'emploi de tous les habitants des QPV 43
3. Mieux accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle 46
4. Travailler la levée des freins à la formation et à l'emploi 47
5. Accompagner l'entrepreneuriat dans les QPV 49

Des quartiers **en transition et attractifs** 52

1. Optimiser la coordination et le pilotage 56
2. Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de l'Albigeois 60
3. Accroître le confort & l'attractivité des quartiers prioritaires de l'Albigeois 62
4. Accompagner la transition écologique & énergétique raisonnée 65

Des quartiers **plus sûrs et plus tranquilles** 68

1. Renforcer la coordination et le pilotage au sein du réseau des acteurs engagés 70
2. Apaiser le quotidien des habitants en assurant la continuité des actions de sécurité et de tranquillité publique 72
3. Renforcer la chaîne de prévention en direction des jeunes ainsi que les liens avec les jeunes en risque de décrochage scolaire 74
4. Favoriser l'accès aux droits du plus grand nombre ainsi que l'aide aux victimes 75
5. Impliquer les habitants dans le continuum de sécurité 76

Indicateurs d'évaluation 78

Engagements & signatures 80

Annexes 83

Contributions des partenaires 84
Cartographies des QPV 104
Charte des conseils citoyens 108
Glossaire 116
Historique de la politique de la ville dans l'Albigeois 118

NB : Les données chiffrées présentes dans le document sont issues des données de la géographie prioritaire avant sa réactualisation du 28/12/2023

Le contrat de ville en quelques mots

Le contrat de ville représente la volonté commune et les engagements mutuels des partenaires locaux (publics et privés) aux côtés de l'État pour agir au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et de leurs habitants. Il vise à lutter contre les inégalités territoriales et à améliorer le cadre de vie des habitants.

Initié par l'État depuis les années 1980, il est animé localement par la collectivité territoriale. Il permet de coordonner les interventions de l'ensemble des partenaires. Il associe les habitants à toutes les étapes de sa construction et de sa mise en œuvre opérationnelle.



Quartiers 2030, la nouvelle génération des contrats de ville

Ce nouveau contrat réaffirme :

- → son rôle d'ensemblier des autres dispositifs contractuels qui ont un impact dans ces mêmes territoires ;
- → la place centrale du maire dans le pilotage local ;
- → une rédaction plus lisible et resserrée autour d'enjeux priorisés à partir des concertations menées auprès des habitants.

Prévu pour une durée de 6 ans, 2024-2030, ce nouveau contrat vivra au travers d'orientations annuelles, d'une évaluation à mi-parcours, de contributions des partenaires et d'une évaluation finale.

Une rubrique dédiée à la politique de la ville sur le site internet de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois lui conférera de la lisibilité et permettra aux concitoyens de suivre en toute transparence, chaque étape de mise en œuvre du contrat de ville au rythme de ses évolutions.

De l'évaluation à l'écriture, une démarche collective et concertée :

Lancée en 2022, l'évaluation de la précédente contractualisation (2015-2023) a permis de conforter une démarche concertée autour du contrat de ville de l'Albigeois tout en y associant :

- → les partenaires institutionnels qui en sont signataires,
- → des opérateurs associatifs particulièrement investis en politique de la ville,
- → les conseils citoyens, représentant les habitants et forces vives des quartiers.

Cette méthodologie a guidé le processus de son renouvellement :



Renouvelés en 2021, les conseillers citoyens de l'Albigeois ont été formés tout au long de l'année 2022. Cette formation leur aura permis de prendre une part active dans ce processus, de porter la parole des habitants des QPV, de faire part de leur vécu, de faire remonter leurs préoccupations et de mieux saisir les modes de fonctionnement et d'intervention des institutions publiques en s'inscrivant dans un dialogue permanent et constructif avec elles.

Le territoire en quelques données

Les quartiers prioritaires de l'Albigeois sont situés sur la commune d'Albi. Avec la nouvelle géographie prioritaire en 2024, le territoire concerné s'en trouve légèrement augmenté.

Les données statistiques actualisées concernant la population de ces quartiers ne sont pas encore communiquées par l'ANCT à la date de l'élaboration de ce contrat.

L'intervention de la politique de la ville concerne donc les quartiers albigeois de :

- → Cantepau
- → Lapanouse
- → Veyrières - Rayssac

Les cartes détaillées de chacun de ces quartiers sont consultables en annexe.

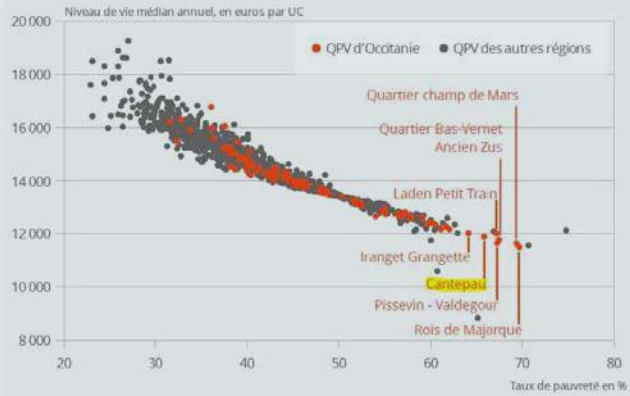
LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Pour la France métropolitaine, elle a été actualisée en 2023 et est entrée en vigueur au 01/01/2024 en application du décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.

Elle est définie selon des critères communs à l'ensemble de la France métropolitaine :

- → être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10 000 habitants ;
- → le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1 000 ;
- → le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus* de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

4. Les 105 quartiers de la politique de la ville dans la région Occitanie



Valeurs extrêmes dans la région

Taux de pauvreté	en %
le plus faible	
Val D'Aran - Poitou - Pyrénées (Colomiers)	32
le plus élevé	
Rois De Majorque (Perpignan)	70
Niveau de vie médian	en euros annuels par UC
le plus faible	
Rois De Majorque (Perpignan)	11 490
le plus élevé	
Figuerolles (Montpellier)	16 770

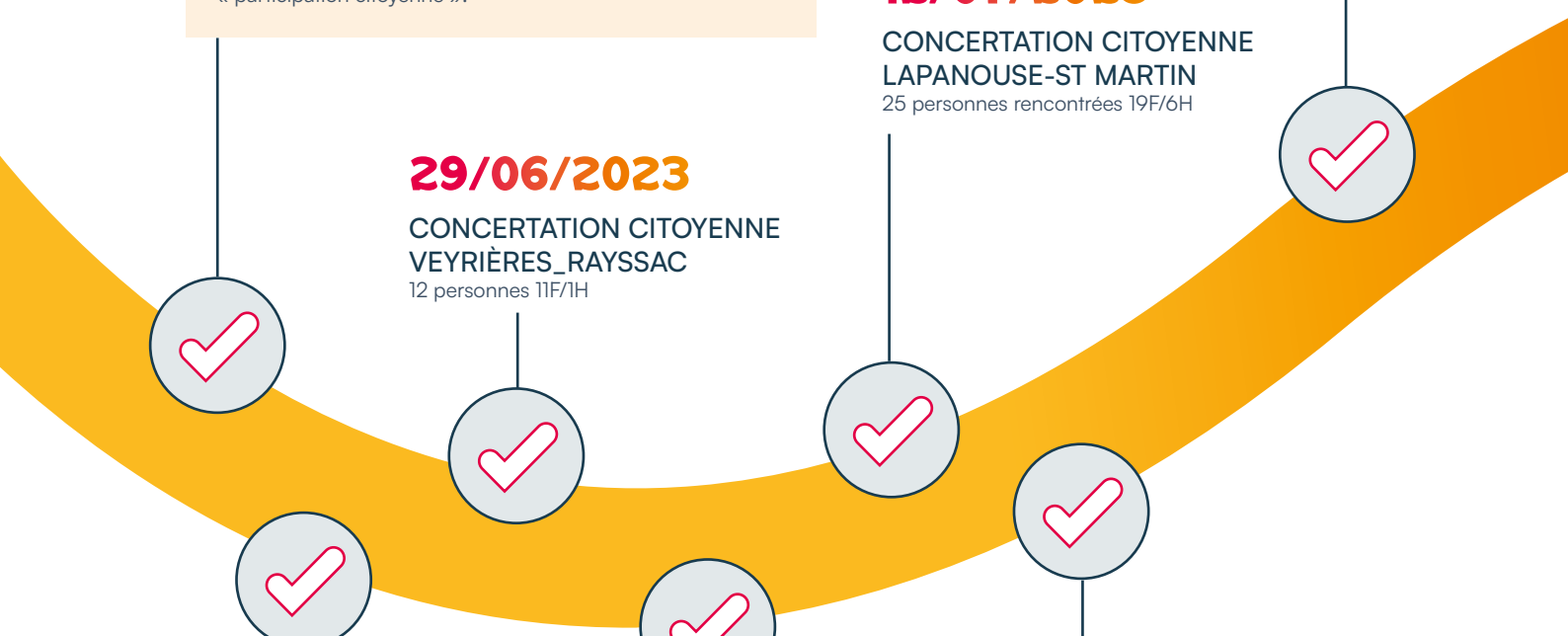
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Issu du Panorama de la pauvreté en Occitanie : une pauvreté plus répandue, renforcée par les situations familiales - INSEE, Dossier n°20, octobre 2023.

* Ce décrochage correspond au fait que la population de quartiers de 1 000 habitants ou plus, ont des ressources moyennes inférieures à 60% du revenu médian. On qualifie donc ces territoires par le taux de pauvreté de leurs habitants. Ce taux correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60% de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.

Renouvellement du contrat de ville

Principales étapes et temporalités



25/05/2023

COURRIER DU PRÉFET AUX PRÉSIDENTS DES EPCI & MAIRES DU TARN

Courrier comportant l'annexe : contribution rédigée par les membres de la commission nationale « participation citoyenne ».

23/06 → 10/07/2023

CONCERTATION GROUPES ASSOCIATIFS (ARALIA & REGAIN)

36 personnes 23F/13H

29/06/2023

CONCERTATION CITOYENNE VEYRIÈRES_RAYSSAC

12 personnes 11F/1H

11/07/2023

CONCERTATION CITOYENNE CANTEPAU

13 personnes 9F/4H

12/07/2023

CONCERTATION CITOYENNE LAPANOUSE-ST MARTIN

25 personnes rencontrées 19F/6H

3,4,5/10/2023

1 DIAGNOSTIC EN MARCHANT PAR QUARTIER

Cantepau, Lapanouse, Veyrieres-Rayssac

31/08/2023

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE RELATIVE À L'ÉLABORATION DES FUTURS CONTRATS DE VILLE

précise le cadre relatif à l'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains.

09/11/2023

RESTITUTION
POUR LES 3 QPV

56 personnes dont 30 institutionnels, 10 associations, 2 élus et 5 habitants. Parmi eux, 15 conseillers citoyens.

13 → 28/11/2023

GROUPES DE TRAVAIL
RENOUVELLEMENT

86 personnes dont 54 institutionnels, 14 associations, 6 élus, 3 entreprises et 10 habitants. Parmi eux, 17 conseillers citoyens.

28/12/2023

DÉCRET N°2023-1312

relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.

31/03/2024

FINALISATION
DU CONTRAT

02/04/2024

CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Validation du Contrat de ville & de la participation de la Communauté d'agglomération.

17/04/2024

SIGNATURE DU
CONTRAT DE VILLE
DE L'ALBIGEOIS



QUARTIERS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

L'intervention de la politique de la ville s'appuie à ce jour sur la cartographie de la géographie prioritaire élaborée par l'État (sur la base d'indicateurs démographiques, notamment de densité de population et d'indicateurs sociaux) qui ne couvre pas l'ensemble des secteurs du territoire.

À ce jour, seuls trois quartiers, tous situés sur la commune d'Albi (Cantepau, Lapanouse, Veyrières-Rayssac) répondent à ces critères.

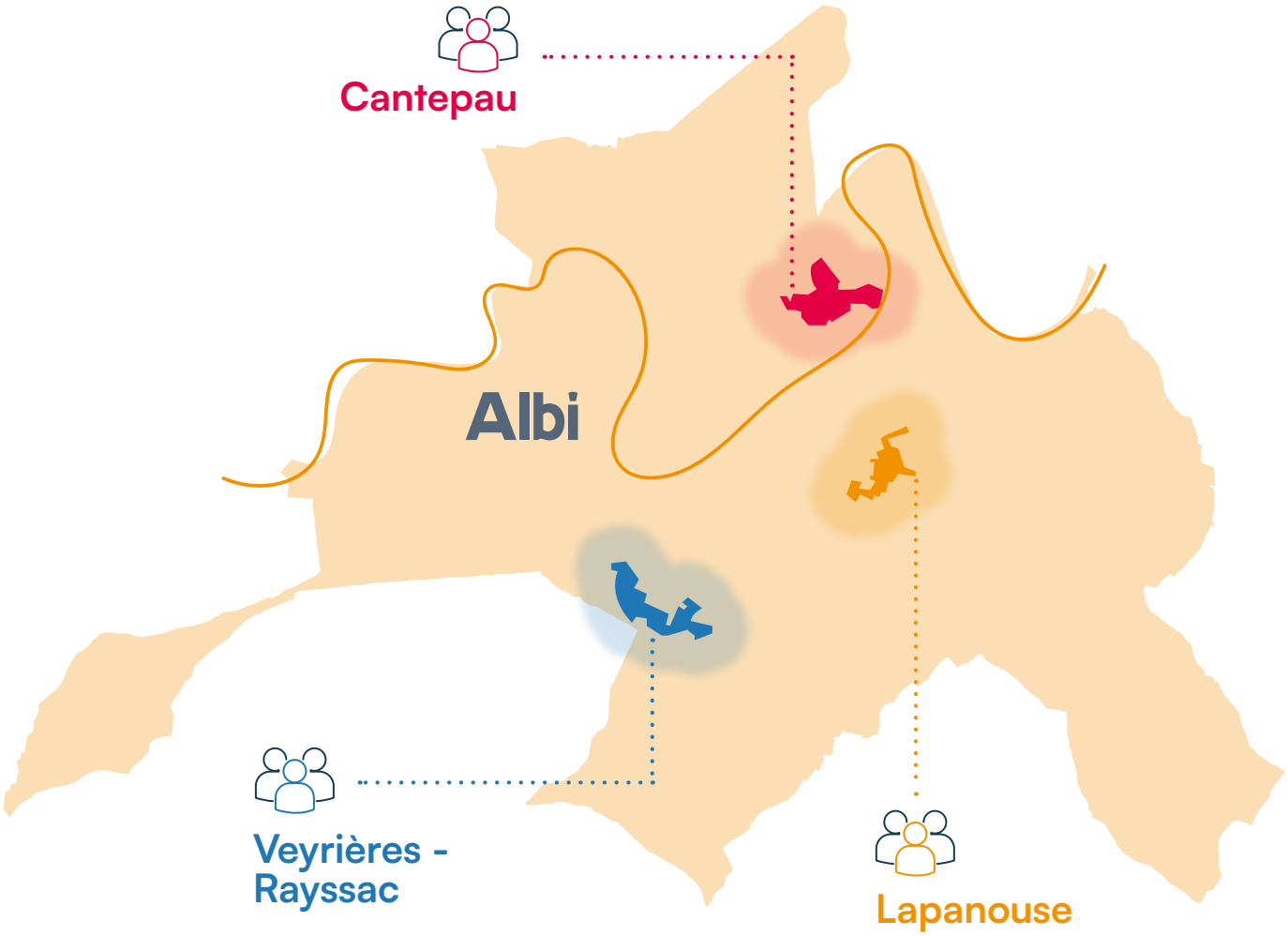
Par le passé, le quartier de Pratviel-la Mouyssetié-les Rosiers de la commune de Saint-Juéry avait pu être intégré à cette géographie prioritaire, ce qui n'est plus le cas à présent.

Ainsi, ce quartier, et d'autres secteurs démontrant des signes de fragilité au sein de l'agglomération, ne peuvent bénéficier des actions de la politique de la ville, ce qui peut créer une véritable discontinuité d'attention, d'autant que les parcours résidentiels des populations peuvent engendrer des mobilités entre QPV et autres secteurs de la zone urbaine.

C'est pourquoi, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, comme le prévoit la circulaire n°TREB2322581C, et au titre d'une cohérence territoriale et d'un nécessaire équilibre recherchés à l'échelle d'un bassin de vie commun, se réserve la possibilité d'envisager, en lien avec les services de l'État des interventions complémentaires à conduire notamment sur deux autres quartiers qui nécessitent une attention particulière en raison de premiers signaux d'alerte identifiés :

- → Pratviel, la Mouyssetié, les Rosiers sur la commune de Saint-Juéry,
- → La Renaudié-La Viscose sur la commune d'Albi.

Les quartiers prioritaires
de la politique de la ville (QPV) en Albigeois



5 190 habitants

3 QPV

1 projet de renouvellement urbain conventionné NPNRU (Cantepau demain)

1 projet de requalification urbaine non-conventionné (Lapanouse)

3 conseils citoyens

Source : ANCT_Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville, Insee, Recensement de la population, RP 2018.

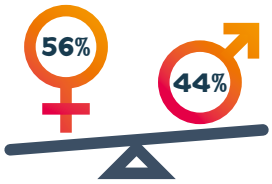
Les quartiers prioritaires de l'Albigeois

Chiffres-clés

POPULATION

Plus d'un habitant sur dix réside en QPV à Albi, contre un peu moins de 5% dans le département, 18,2% en moyenne dans les villes comparables d'Occitanie ayant des QPV, 5,2% en Occitanie ou 7,6% en France.
Données INSEE 2021 et 2020 pour l'EPCI.

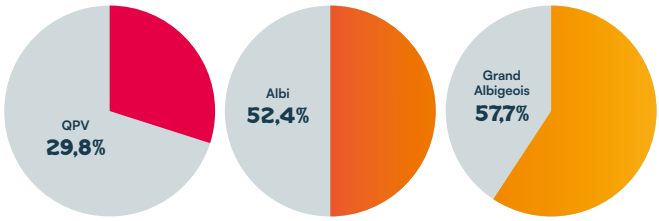




Les femmes y sont plus représentées que dans les autres territoires et ce quelle que soit l'échelle (54,6% de femmes à Albi et 53,5% dans le Grand albigeois). Les étrangers y sont aussi plus nombreux (22%) comparativement avec Albi (6,3%) et le Grand Albigeois (4,4%). Les familles monoparentales (entre 23% et 25,3% selon les QPV) y sont surreprésentées (+10 à 12 points en comparaison à Albi et son agglomération). Données CNAF 2019.

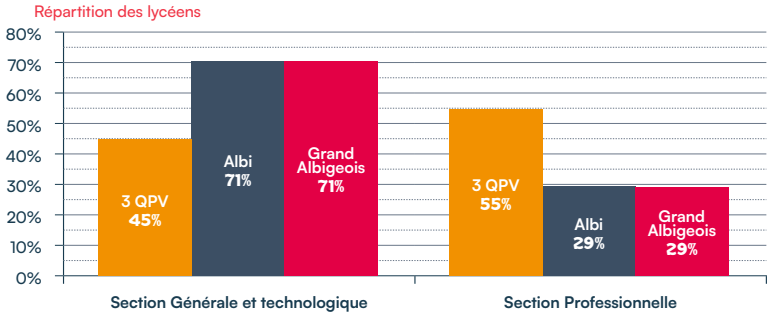
TAUX D'EMPLOI DES FEMMES

La proportion de femmes en situation d'emploi est deux fois moins élevée dans les QPV d'Albi que dans l'agglomération albigeoise : en-deçà du taux moyen d'emploi des femmes dans les QPV du Tarn (34,1%), de l'Occitanie (33,2%) et de France (40,2%). Données INSEE et Pole Emploi 2021.



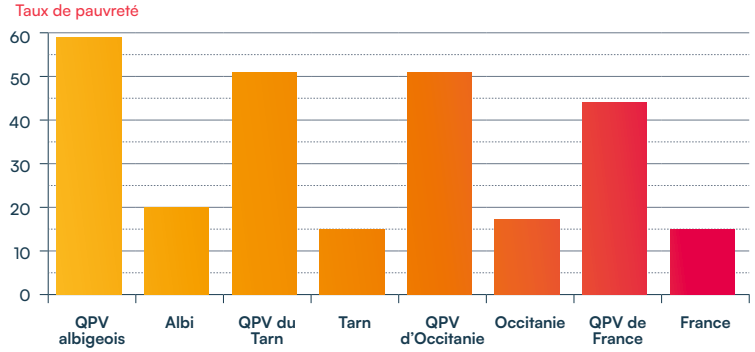
SCOLARITÉ

Les proportions sont inversées entre les jeunes des QPV et la population générale selon leur orientation en lycée.
Données Ministère Éducation nationale-DEEP 2019-2020



PRÉCARITÉ

Le taux de pauvreté y est bien supérieur que dans les autres territoires. Données FiLoSoFi 2018
1/3 des bénéficiaires du RSA qui ont perçu le RSA en décembre 2023 à Albi résident en QPV. Les femmes y sont sur-représentées (65% des BRSA en QPV contre 55% des BRSA à Albi).



Les atouts des QPV albigeois

39,5% DE JEUNES DE - 25 ANS
CONTRE 29,8% À ALBI ET 28,2% DANS LE GRAND ALBIGEOIS

6,7% DE LOGEMENTS VACANTS
CONTRE 8,8% À ALBI 13,7% DANS LES QPV DU TARN, 14,5% DANS LES QPV D'OCCITANIE ET 8,1% EN FRANCE

46,4% DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES
CONTRE 19,6% À ALBI ET 19,9% DANS LE GRAND ALBIGEOIS

71 ENTREPRISES IMPLANTÉES
DONT 48 SONT DE L'ESS

La participation citoyenne au cœur du contrat de ville

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fait de la participation des habitants une priorité de premier plan, placée au cœur de l'action publique devant être menée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Elle a instauré le principe de création de conseils citoyens pour faciliter l'expression des habitants et les associer aux décisions les concernant et impactant leur vie quotidienne.

EN ALBIGEOIS...

À Albi, la démocratie participative est une réalité ancrée dans les pratiques citoyennes depuis près de 30 ans. L'expertise d'usage des habitants est appelée et prise en compte pour améliorer les conditions du vivre ensemble, le cadre et la qualité de vie dans une démarche de co-production.

La Ville d'Albi a ainsi progressivement proposé, expérimenté et développé des démarches et dispositifs permettant aux Albigeois d'intervenir directement sur leur vie quotidienne et de décider des priorités d'intervention pour l'avenir de leur quartier.

En 2008, 12 conseils de quartier sont constitués et reconduits en 2014 face au succès rencontré. Ces conseils de quartier ont servi de base à la création des trois conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de Cantepau, Lapanouse-Saint Martin et Veyrières-Rayssac.

En 2021, une nouvelle étape a été franchie avec la création du conseil consultatif albigeois décliné en 6 commissions de travail en lieu et place des conseils de quartier.

En 2022, la démarche du budget participatif a été lancée pour sa première édition et a permis l'émergence de 11 projets citoyens lauréats désignés par le vote de la population dont trois projets issus des quartiers prioritaires.

D'autres dispositifs complémentaires sont en œuvre pour permettre aux habitants de s'impliquer dans la vie collective de leur ville : réunions publiques de quartier organisées régulièrement, plateforme de participation en ligne pour favoriser les contributions numériques en distanciel, journée citoyenne annuelle pour être acteur de sa cité, rendez-vous citoyens pour s'informer, service Allô Mairie Albi pour signaler les dysfonctionnements sur l'espace public.

> *La démocratie active en albigeois s'ancre dans des principes de réalisme et de pragmatisme, partant du constat que la participation citoyenne ne se décrète pas mais constitue un processus constructif long et complexe qu'il faut impulser, accompagner et adapter aux publics et aux sujets traités. Elle repose sur une méthodologie adaptée, des règles précises et une nécessaire transparence avec les habitants.*



...ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN POLITIQUE DE LA VILLE

La participation des habitants constitue un processus permanent et transversal qui se veut renforcé pour préparer, conduire, évaluer et ajuster le contrat de ville 2024-2030 et les différents axes d'intervention qui le composent. La commission nationale « participation citoyenne des quartiers », par sa mise en place en mars 2023, a permis de réaffirmer cette approche.

Fort de l'expérience acquise localement, l'objectif est ici de renforcer les fondations existantes en développant la culture de la participation pour aller plus loin, amplifier l'implication citoyenne des habitants des quartiers prioritaires et la placer au cœur du nouveau contrat de ville.

Aussi, dans le respect des orientations nationales qui ont encadré le processus de renouvellement des contrats de ville, l'association des habitants (via les conseils citoyens et l'implication libre d'habitants volontaires) a été mise en œuvre dès la phase de diagnostic pour l'élaboration de la nouvelle génération du contrat de ville de l'Albigeois : trois réunions d'habitants et trois diagnostics en marchant ont permis d'objectiver les besoins et d'identifier les enjeux prégnants dans chaque QPV auxquels le contrat de ville doit répondre.

Les conseils citoyens installés et renouvelés durant le précédent contrat, se maintiennent mais restent fragiles dans leur organisation. L'objectif à venir est d'asseoir cette dynamique locale en consolidant les acquis :

- → poursuivre et structurer l'implication des conseillers dans la gouvernance du contrat de ville,
- → encourager et accompagner les actions de proximité issues des conseils citoyens en réponse aux besoins des habitants (solidarité de voisinage, dynamisation de la vie sociale, entraide de proximité...),
- → élargir le spectre de la participation en y intégrant de nouveaux habitants, avec une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux personnes les plus précaires.

Parallèlement, dans une visée intégrative, les habitants des QPV pourront davantage se saisir des dispositifs et ressources en œuvre à l'échelle de la ville.

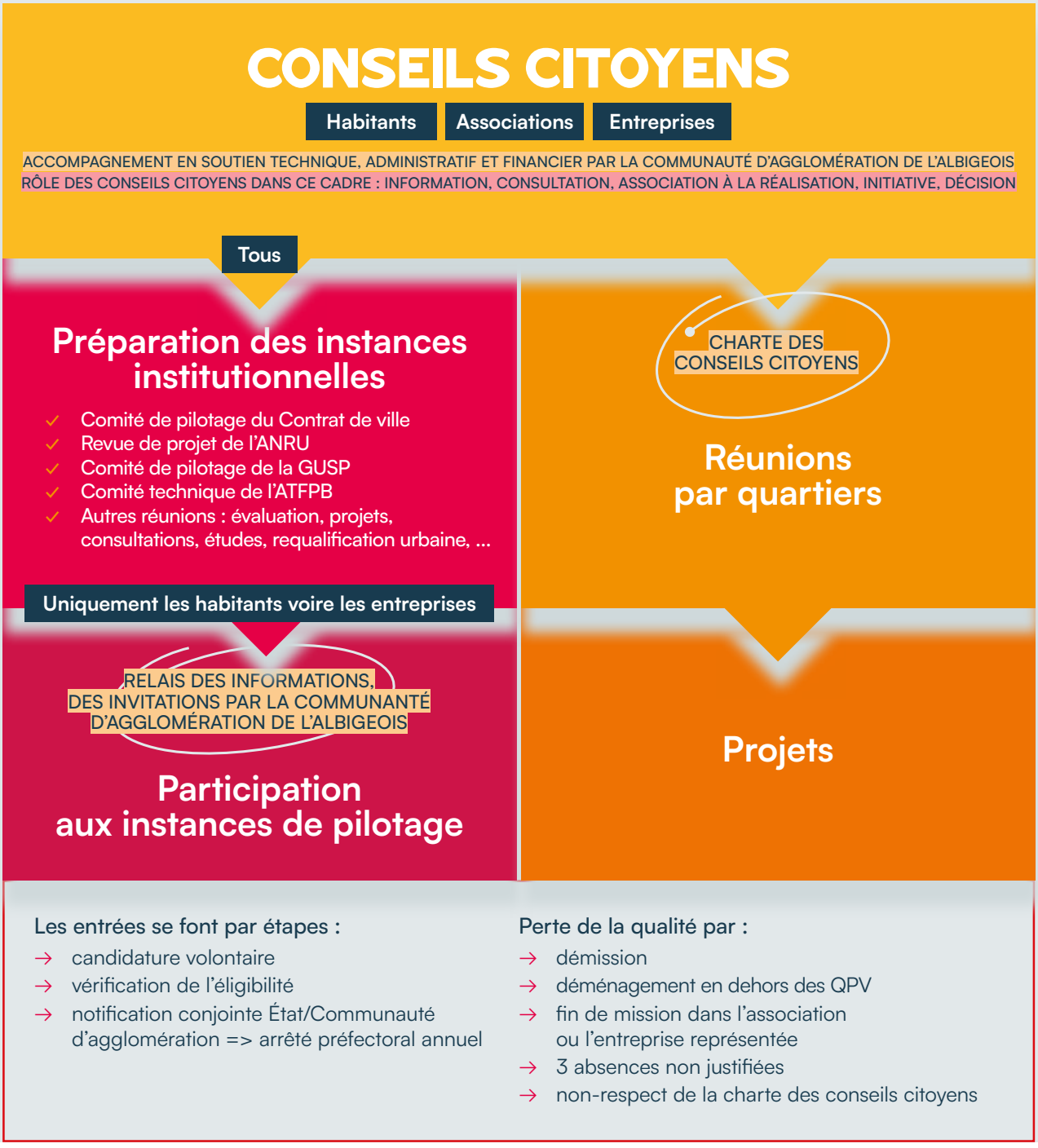
En matière de démocratie participative, il est donc essentiel de promouvoir les dispositifs de participation existants au plus près de la population des QPV, pour en favoriser l'accès en privilégiant une démarche d'*aller-vers*.

LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CITOYENS DE L'ALBIGEOIS

Les conseils citoyens de l'Albigeois sont au nombre de trois. Interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, ils rassemblent des habitants et des acteurs locaux (associations, professions libérales, commerçants...) de chaque quartier prioritaire dans l'objectif de :

- → représenter la diversité des points de vue et le vécu de ceux qui habitent, travaillent, œuvrent au sein de ces territoires,
- → favoriser l'expression collective et mobiliser l'expertise citoyenne,
- → développer des initiatives et contribuer à la mise en œuvre d'actions en réponse aux besoins repérés (notamment co-construire les contrats de ville),
- → contribuer aux côtés des institutions à l'adaptation de l'offre de services publics de proximité.

Renouvelés en 2021, formés en 2022, ils ont travaillé à l'élaboration d'une charte commune qui fixe les règles de leur fonctionnement. Ils sont accompagnés techniquement par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, au travers de son service politique de la ville. Chaque conseil citoyen se réunit à son initiative et au rythme qu'il le souhaite.



Les entrées se font par étapes :

- → candidature volontaire
- → vérification de l'éligibilité
- → notification conjointe État/Communauté d'agglomération => arrêté préfectoral annuel

Perte de la qualité par :

- → démission
- → déménagement en dehors des QPV
- → fin de mission dans l'association ou l'entreprise représentée
- → 3 absences non justifiées
- → non-respect de la charte des conseils citoyens

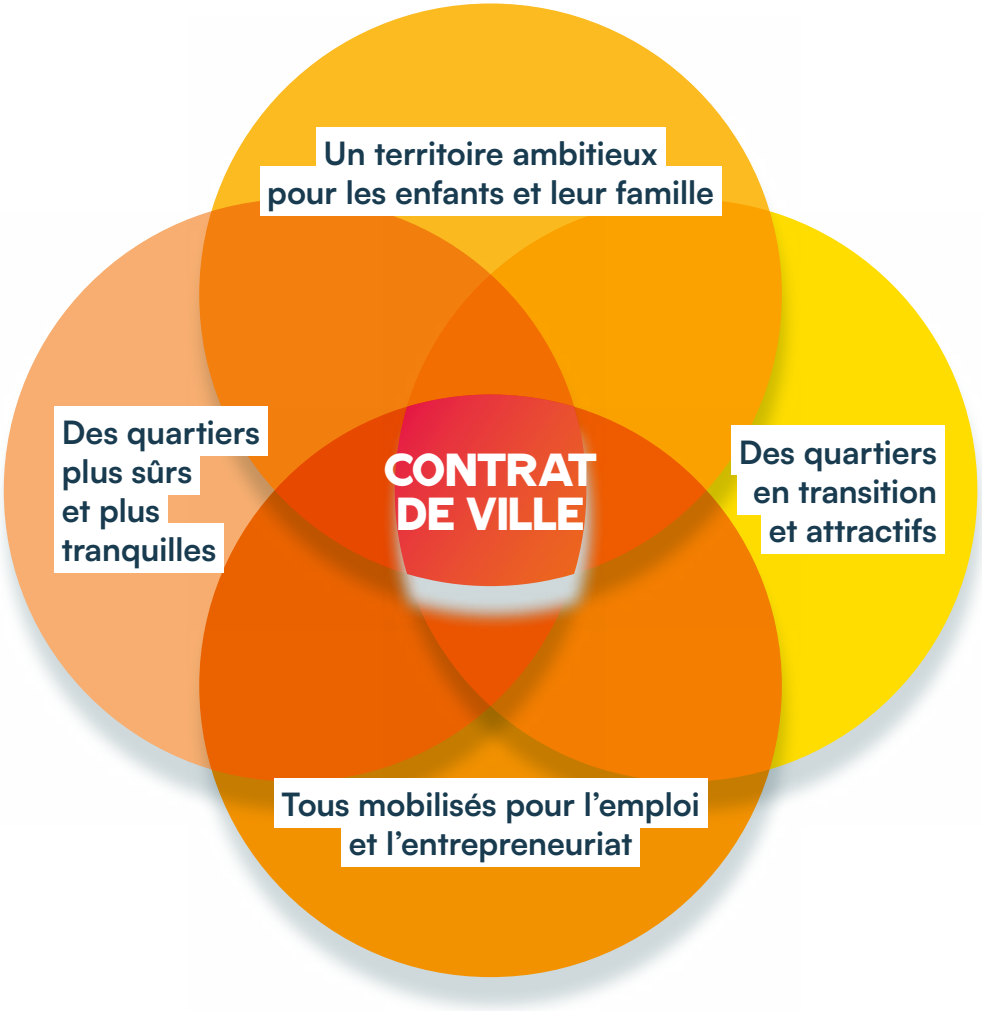
Les enjeux prioritaires pour les quartiers de la politique de la ville du Grand Albigeois.

Suite à l'évaluation des contrats de ville du Tarn en 2022 au cours de laquelle des premières pistes d'amélioration avaient été fixées (Comité de pilotage départemental de la politique de la ville du 14 juin 2022), un travail de concertation a été mené en 2023 :

- → 5 réunions de concertation (entre juin et juillet 2023), 86 personnes rencontrées dont 62 femmes ;
- → 3 diagnostics en marchant (en octobre 2023), plus de 42 personnes mobilisées (émargement incomplet)
- → 1 restitution (en novembre 2023), 56 personnes présentes, dont 15 conseillers citoyens (parmi eux 5 habitants et 10 associations), 2 élus, 2 représentants de la Préfecture, 28 représentants d'institutions.

Le renouvellement du contrat de ville est venu reposer des constats fondamentaux de la Politique de la ville. Ces différentes réunions l'ont encore mis en lumière : de nombreuses actions et dispositifs sont déjà mis en œuvre ; ces derniers restent néanmoins encore trop peu connus des principaux intéressés : population, acteurs économiques, voire institutions ; il est nécessaire de revenir à des fondamentaux, notamment en matière de travail et de sécurité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Ainsi ces concertations ont permis de fixer 4 grands enjeux stratégiques pour les quartiers prioritaires de l'Albigeois pour les années à venir :



Un pilotage du contrat de ville optimisé

La politique de la ville est intersectorielle, tant dans son pilotage que dans sa mise en œuvre : là est sa force. Sa gouvernance se veut dépasser le seul comité de pilotage annuel, puisque les sujets qui lui sont relatifs sont abordés dans d'autres instances : programme de réussite éducative (PRE), programme de rénovation urbaine (ANRU/PRU), contrat local de santé (CLS), conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD), abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), insertion, jeunesse, dispositifs autour de l'emploi...

> *L'enjeu principal au travers de ce nouveau contrat de ville est de renforcer son rôle d'ensemblier, englobant les dispositifs existants ayant trait à la politique de la ville.*

Axes d'amélioration vis-à-vis du comité de pilotage de la politique de la ville :

- → l'espace centralisateur des échanges sur les travaux des différents dispositifs,
- → l'instance de réflexion et décisionnelle sur les orientations annuelles du contrat,
- → assurant la représentation de ces diverses instances en son sein.

L'articulation entre les différentes instances et le comité de pilotage est précisée par la suite pour chaque axe.



Les moyens spécifiques de la politique de la ville

La politique de la ville intervient en complément de la mobilisation du droit commun sur les quartiers prioritaires. Les « crédits spécifiques » alloués à la politique de la ville viennent donc s'ajouter en tant que moyens supplémentaires sur les quartiers de la politique de la ville, au vu des besoins de solidarité accrus sur ces territoires.

LES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (CPO)

Pour certains projets ciblés, les financements de l'État/ANCT/ Politique de la ville pourront être accordés sur 3 ans au travers des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).

L'objectif sur la période du contrat est d'augmenter le nombre de ces conventions notamment pour :

- → les projets structurants pour les quartiers politique de la ville,
- → les projets portés par une association répondant à un besoin spécifique des quartiers politique de la ville,
- → les projets expérimentaux et innovants, nécessitant plusieurs années de mise en œuvre.

SUR L'ALBIGEOIS

- → 1 appel à projets annuel du contrat de ville mobilisant des crédits spécifiques des partenaires (État, Région Occitanie, Département du Tarn, Communauté d'agglomération de l'Albigeois, Ville d'Albi, CAF du Tarn, Tarn Habitat...),
- → 1 programme de réussite éducative (PRE),
- → 1 appel à projets opération quartiers d'été (Préfecture) & été culturel (DRAC),
- → 1 poste de chef de projet dédié à la politique de la ville au sein de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois pour animer l'ensemble de la démarche,
- → des postes en convention adulte-relais, postes financés principalement par l'État dans un rôle de médiation sociale au sein des établissements publics et des associations (en 2024, le montant de l'aide de l'État s'élève à 22 555,73 € annuels par poste),
- → des postes FONJEP-politique de la ville, postes soutenus par l'État dans une mission en direction des habitants des QPV au sein des associations (en 2024, le montant de l'aide de l'État s'élève à 7 164 € annuels par poste),
- → Des crédits en investissement : ANRU, Banque des territoires (Cf. le détail des mesures en annexes), Tarn Habitat, Région Occitanie, Département du Tarn, Communauté d'agglomération de l'Albigeois, Ville d'Albi...
- → 1 priorité du programme régional FEDER, FSE + dédié aux actions en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

[Les contributions des partenaires sont positionnées en annexes de ce contrat]

LA MOBILISATION DES MOYENS DE DROIT COMMUN

Au-delà des moyens spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers.

Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les territoires ni leurs habitants. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'État, des organismes qui lui sont rattachés, et de tous les niveaux des collectivités territoriales et locales : Régions, Départements, intercommunalités, communes... Il recoupe : les engagements financiers des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projets, subventionnements...) mais aussi les ressources humaines, le matériel et les équipements publics développés sur un territoire.

→ Pour l'État, en matière d'éducation, d'emploi, de police, de justice, de logement, d'apprentissage de la langue, de santé, de lutte contre les discriminations, de transition écologique, de culture, de jeunesse et sports, de politique d'intégration des migrants, de soutien à la vie associative...

→ Pour la Région Occitanie en matière de développement économique, de formation professionnelle, de lycées...

→ Pour le Département du Tarn en matière de solidarités, d'insertion professionnelle, de jeunesse, de sports, de collèges, ...

→ Pour la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, en matière d'attractivité et de développement économique, d'insertion, de transition écologique, de valorisation des déchets, d'aménagement urbain, de mobilités...

→ Pour la Ville d'Albi et son CCAS, en matière de petite enfance, d'éducation, de jeunesse, de vie associative, de culture et patrimoine, de sports, de développement social, de participation citoyenne...





Axes stratégiques **et perspectives d'actions**

Les propos suivants portent sur les objectifs stratégiques et objectifs opérationnels du contrat. Ils retraduisent les engagements des partenaires.

Ces engagements seront déclinés par la suite en plans d'actions, déclinés annuellement au travers du comité de pilotage qui sera dédoublé : un en mars, un en juin de chaque année. Ainsi les partenaires s'accordent sur une action plus adaptée au contexte, un réajustement le plus prompt possible, une démarche itérative qui accompagnera la vie de ce contrat afin de l'accorder aux préoccupations des habitants des quartiers prioritaires de la ville jusqu'en 2030.

ÉDUCATION SOUTIEN À LA PARENTALITÉ RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Un territoire ambitieux **pour les enfants et leur famille**

L'éducation dans le contrat de ville est entendu au sens de l'Unesco, en tant qu'elle est un droit humain pour tous, tout au long de la vie.

L'éducation représente le parcours réalisé par chaque individu depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

Au travers des réunions de concertation et des réunions de travail partenariales menées en 2023, il est apparu indispensable de poursuivre et de renforcer les liaisons entre chacune des étapes de ces parcours de vie, tissant un réseau partenarial fort, notamment sur les périodes de transition afin d'éviter toute rupture : entrée à l'école maternelle, passage en CP, entrée au collège, puis au lycée, dans les structures d'enseignement supérieur ou d'insertion et d'emploi...

Malgré des histoires de vie complexes auxquelles s'ajoutent des difficultés socio-économiques importantes pour nombre de familles résidant en QPV, nous poursuivons un objectif ambitieux à leur égard, œuvrant au quotidien notamment pour qu'elles puissent accéder et s'autoriser à aller vers l'offre de qualité qui est déjà développée dans la ville et en proximité de leur résidence.

Chiffres -clés

1 ENFANT SUR 3

QUI EST SCOLARISÉ DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DU 1ER DEGRÉ À ALBI RÉSIDE EN QPV

LA PART DES JEUNES DE -25 ANS PEUT ATTEINDRE

41,3%

DANS LES QPV D'ALBI CONTRE 29,8% POUR ALBI ET 28,2% POUR L'AGGLOMÉRATION

23% À 25%

DE FAMILLES MONOPARENTALES DANS LES QPV D'ALBI CONTRE 13,3% DANS L'ENSEMBLE DE LA VILLE

L'INDICE DE POSITION SOCIALE (IPS) DES 4 ÉCOLES DES QPV D'ALBI EST JUSQU'À

36 POINTS INFÉRIEUR

À L'IPS MÉDIAN DES ÉCOLES DE L'AGGLOMÉRATION ALBIGEOISE (107 PTS)

JUSQU'À

47%

DE JEUNES DE -25 ANS SONT NON SCOLARISÉS ET SANS EMPLOI DANS LES QPV D'ALBI CONTRE 16,3% POUR ALBI ET 16,8% POUR L'AGGLOMÉRATION



LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2024-2030

1. Améliorer la coordination et le pilotage
2. Valoriser et favoriser l'apprentissage des savoirs de base
3. Doter les enfants et les jeunes des compétences essentielles pour s'épanouir et faire société aujourd'hui et demain
4. Conforter, mobiliser, accompagner et soutenir les parents, les familles, dans leur rôle de 1ers éducateurs de leur(s) enfant(s)
5. Renforcer l'égal accès de tous aux pratiques culturelles et sportives
6. Favoriser la santé et le bien-être dans tous les temps de la vie

1.

Améliorer la coordination et le pilotage

→ Développer une instance de coordination des acteurs éducatifs.
Le maillage territorial en matière d'éducation est très actif à Albi, notamment autour du 1er degré (3-10 ans). Impulsé au travers de différentes instances, il apparaît nécessaire de le parfaire pour :

— améliorer la liaison entre temps scolaire et hors temps scolaire, entre partenaires, qu'ils soient institutionnels ou associatifs ;

— étendre la démarche sur le 2d degré pour poursuivre l'accompagnement pluriel durant l'adolescence.

→ Faire du comité de pilotage de la réussite éducative, l'instance donnant les orientations annuelles sur ce volet.
Elle sera un observatoire des situations éducatives au sens large, permettant d'orienter la réflexion et l'action en regard des préoccupations ou phénomènes qui seraient à l'œuvre dans les QPV de l'Albigeois.

PARTENAIRES COMPÉTENTS
État
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Ville d'Albi & CCAS d'Albi
CAF du Tarn

PARTENAIRES IMPLIQUÉS
Conseils citoyens
Associations
Parents

ARTICULATION DES INSTANCES LIÉES À L'ÉDUCATION, LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ, LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

JAN. — FÉV. — MARS — AVR. — M

CONTRAT DE VILLE_ COMITÉ DE PILOTAGE SUR LA PROGRAMMATION

Validation des actions de la programmation en matière de réussite éducative et des axes de réflexion pour l'année

RÉUSSITE ÉDUCATIVE_ COMITÉ DE PILOTAGE

Définition et validation des orientations annuelles en matière de réussite éducative et du programme de réussite éducative (PRE)

Focus action

- Proposer une visite de quartier aux équipes pédagogiques des établissements scolaires concernés
- Développer l'échange de pratiques entre acteurs éducatifs de différentes institutions
- Objectiver certaines situations qui ont été évoquées autour d'embûches dans des parcours d'insertion qui seraient liées à des difficultés d'accès à certains services publics (accueil du jeune enfant, mobilité, ...) : par méconnaissance, faute de pouvoir d'achat, ...

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- → Projet éducatif de territoire d'Albi
- → Convention territoriale globale de l'Albigeois
- → Notre école faisons-la ensemble
- → Contrat local de santé (CLS)
- → Conseil local en santé mentale (CLSM)
- → Plan alimentaire territorial (PAT) de la commune

MAI — JUIN — JUIL. — AOÛT — SEPT. — OCT. — NOV. — DÉC.

JUIN

CONTRAT DE VILLE_ COMITÉ DE PILOTAGE SUR LES ORIENTATIONS ANNUELLES

Validation des orientations annuelles dans le cadre de la Politique de la ville et articulation avec les autres axes

RÉUSSITE ÉDUCATIVE_ COMITÉ TECHNIQUE

Bilan de l'année scolaire. Définition des chantiers futurs en matière de réussite éducative dans les QPV. Programme d'actions annuel

NOV.

CONTRAT DE VILLE_ PRÉPARATION DE L'APPEL À PROJETS

DÉC.

CONTRAT DE VILLE_ LANCEMENT APPEL À PROJETS

AAP présentant les axes annuels liés à la réussite éducative en contrat de ville

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) DE L'ALBIGEOIS

Il est porté à ce jour par le Centre Communal d'Action Sociale d'Albi. Ce dispositif intervient depuis septembre 2008 sur les quartiers prioritaires albigeois. Il permet de mettre en œuvre des parcours individualisés au bénéfice des enfants et de leurs parents issus de ces quartiers. Chaque année, l'équipe du PRE accompagne à Albi entre 110 et 120 enfants. Une réflexion sera menée courant 2024 sur une possible extension aux quartiers d'intérêt communautaire.

Le premier principe fondateur du PRE est de considérer les parents comme premiers acteurs de la réussite éducative de leur(s) enfant(s). Tout au long de l'accompagnement, l'équipe du PRE veille à sa mobilisation.

Le deuxième principe fondateur du PRE est la mobilisation de l'ensemble des acteurs de terrain : une fois par trimestre, les équipes pluridisciplinaires de suivi (EPS), se réunissent au sein des écoles. Elles regroupent l'ensemble des professionnels (directeurs des écoles, psychologues scolaires, assistantes sociales de secteurs, directeurs de centre de loisirs, coordonnateurs des écoles...) pour élaborer des projets personnalisés pour des enfants présentant des fragilités dans les domaines de la scolarité, du social, de l'éducatif, de la santé et des loisirs.

Afin d'apporter aux enfants et à leurs parents une réponse la plus adaptée et la plus cohérente possible.

Le troisième principe fondateur est le travail en réseau.

Parcours PRE



LES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le parcours de réussite éducative s'adresse à des enfants et des adolescents scolarisés de 2 à 12 ans et leurs familles, présentant des signes de fragilité :

- → autour du processus de socialisation, des difficultés dans sa relation à l'autre (pairs ou adultes) soit dans des formes de repli, d'agitation ou d'agressivité, ou encore d'un manque de confiance en soi ;
- → liés à des difficultés d'accès aux soins (médicaux et psychologiques) et d'accès à la sphère culturelle (sport, loisirs...) ;
- → au niveau des apprentissages scolaires, d'une absence d'appétence pour l'école avec un risque de décrochage scolaire ;
- → liés au manque d'ouverture sur l'extérieur (peu de liens sociaux, famille isolée, méconnaissance du territoire de vie...).

L'équipe du PRE est garante de la cohérence et de la traçabilité du parcours du repérage jusqu'à la sortie du dispositif. Elle s'assure de la mobilisation et de l'articulation avec le droit commun.

Depuis sa création en 2008, le PRE de l'Albigeois s'appuie d'une part sur les programmations successives en faveur des quartiers prioritaires, et d'autre part sur l'offre du droit commun sur le territoire.

Depuis 2008, 655 enfants ont été suivis en parcours du PRE, soit 425 familles qui ont bénéficié d'un accompagnement dans la réussite éducative de leur(s) enfant(s). Près de 54% des familles intégrées au programme étaient en situation de monoparentalité.

CANTEPAU
265 enfants

LAPANOUSE
201 enfants

VEYRIÈRES-RAYSSAC
189 enfants

2.

Valoriser et favoriser l'apprentissage des savoirs de base

PARTENAIRES COMPÉTENTS
État
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Ville d'Albi & CCAS d'Albi
CAF du Tarn

PARTENAIRES IMPLIQUÉS
Associations
Parents

→ **Valoriser l'image positive des écoles comme autant de pôles d'excellence au cœur des QPV**
Plébiscitées par les parents lors des concertations, les écoles des QPV d'Albi développent des projets innovants dans le cadre de leurs projets d'école et au travers de « Notre école faisons-la ensemble », faisant de chacune un pôle d'excellence dans son domaine. La valorisation de l'image positive des écoles passe également par des projets ambitieux et exemplaires de rénovation des bâtiments et de renaturation de cours d'écoles comme ceux portés par la Ville d'Albi.

→ **Communiquer sur les projets développés dans les établissements**
Nombreux sont les projets développés tout au long de l'année en temps scolaire et en temps périscolaire (accueils de loisirs associés à l'école) qui innovent tout en développant les savoirs de base des enfants. Peu connus des familles et des partenaires, il s'agira de mieux les partager pour conforter les regards positifs sur les établissements et leurs équipes.

→ **Favoriser la socialisation des jeunes enfants**
Développer la socialisation dès le plus jeune âge est un enjeu majeur pour faciliter le parcours éducatif. Il s'agira de se mobiliser aux côtés des familles afin de la renforcer.

→ **Accompagner l'acquisition du langage dès le plus jeune âge**
Il s'agira de développer des actions partenariales qui contribueront à favoriser l'apprentissage du langage des jeunes enfants.

→ **Faciliter l'accès à la lecture, à la culture scientifique & technique et aux jeux**
Les partenaires œuvreront aux côtés de l'École afin d'éveiller la curiosité des enfants, de développer leur appétence pour les savoirs au travers d'approches ludiques favorisant le plaisir d'apprendre et de découvrir.

→ **Soutenir l'accueil des enfants en situation de handicap de la petite enfance à l'adolescence** (Cf. p. 91 de la Convention Territoriale Globale du Grand Albigeois)

→ **Encourager le tutorat des plus jeunes**
Le tutorat, qui consiste le plus souvent à créer des binômes entre un apprenant plus avancé dans un domaine, voire plus âgé (étudiant), et des apprenants plus jeunes ou éprouvant des difficultés d'assimilation, a depuis fort longtemps prouvé son efficacité en matière de consolidation des apprentissages, et ce pour l'aidant comme pour l'aidé. Il présente une réelle opportunité permettant d'apprendre, tout en développant des connaissances complémentaires. C'est un outil puissant de développement de l'engagement des jeunes au sein des QPV (voir § suivant).



Le dispositif des cordées de la réussite complète l'offre d'accompagnement. Bâti dans le Tarn autour d'un partenariat entre l'École des Mines et le lycée RASCOL, il permet de susciter l'ambition scolaire des jeunes issus des QPV par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur et lutter ainsi contre l'autocensure de ces jeunes dans leur parcours scolaire.

→ **Renforcer l'aide à la scolarité déjà existante**
Complémentaire des apprentissages scolaires, et dans l'optique d'offrir une égalité des chances en direction des familles les plus modestes, l'offre en matière d'accompagnement à la scolarité existante reste à conforter et à mieux articuler avec le champ scolaire.

→ **Créer les ponts entre le CM2 et la 6°**
L'enjeu est de taille, poursuivant l'objectif d'étendre le maillage éducatif en direction du 2d degré afin de poursuivre la chaîne vertueuse autour des enfants des QPV de l'Albigeois dans leur parcours scolaire (voir page 32).

Focus action

- **Le dispositif d'accompagnement scolaire (CLAS) du centre social l'Atelier (CCAS) à Lapanouse** a pour particularité ses « lundis sans cartable ! ». L'idée est d'élargir les centres d'intérêt des jeunes lors de ces après-midis. Les soirées méthodologies, pour les collégiens, ont lieu les mardis et les jeudis, avec l'aide très forte des bénévoles. Les mercredis après-midi sont consacrés aux lycéens.

- En parallèle, l'équipe travaille avec les familles via des temps collectifs et des temps individuels. Elle tente de mailler les actions de la structure avec celles du territoire, afin de répondre aux besoins évoqués par les enfants et leurs parents. Le partenariat avec les collèges s'établit de manière fluide, afin de familiariser les parents avec le système scolaire, de favoriser leur implication et de développer les contacts avec les enseignants et les autres structures éducatives.

3.

Doter les enfants et les jeunes des compétences essentielles pour s'épanouir et faire société aujourd'hui et demain

PARTENAIRES COMPÉTENTS
État
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Ville d'Albi & CCAS d'Albi
CAF du Tarn
Mission Locale Tarn Nord
AFPA
Chambre des métiers et de l'artisanat

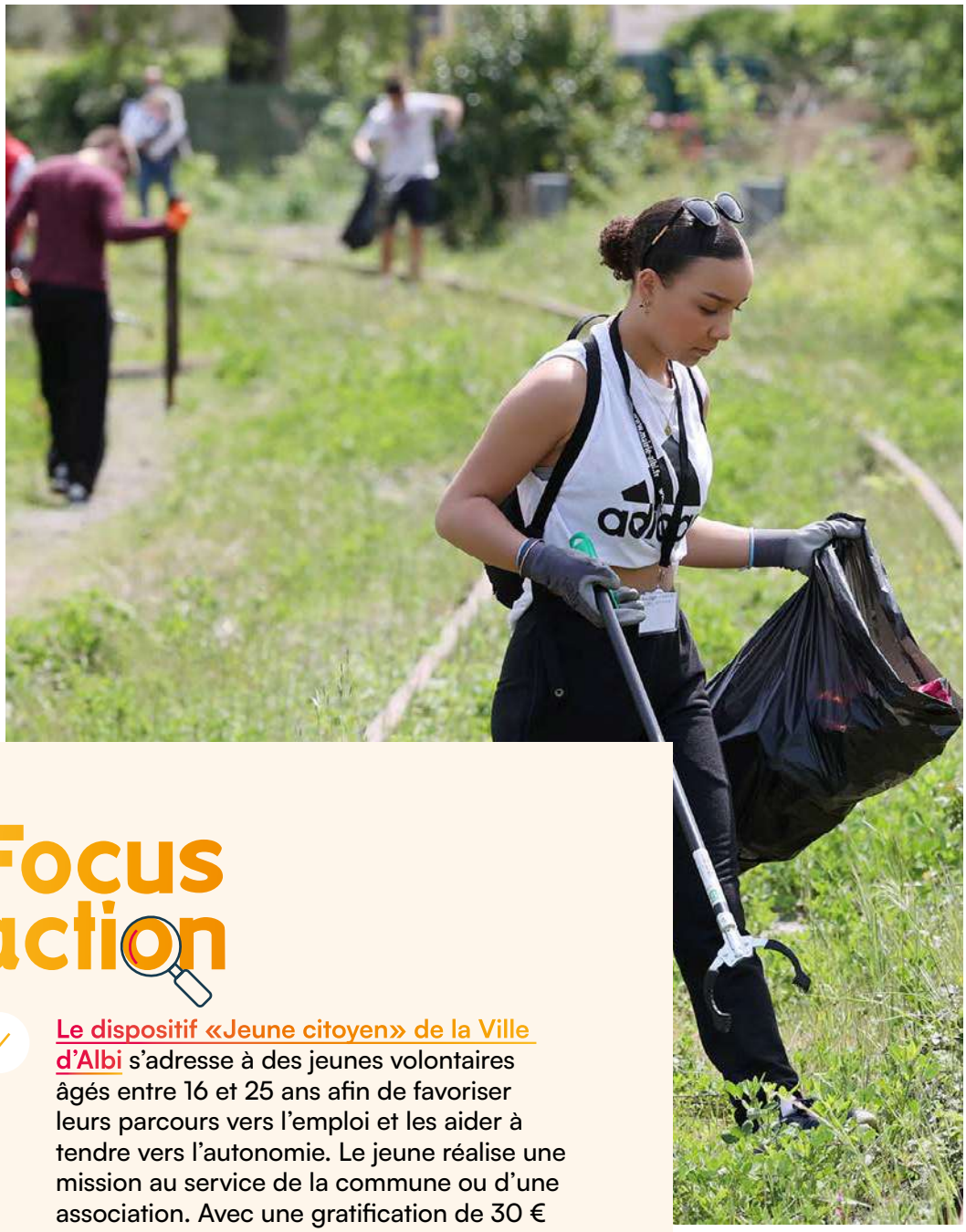
PARTENAIRES IMPLIQUÉS
Conseils citoyens
Associations
Parents

→ **Favoriser l'égalité femmes/hommes et lutter contre toute forme de discriminations et de stéréotypes**
Au travers de ce contrat, il s'agira de renforcer la réflexion partenariale incluant les opérateurs associatifs locaux pour les accompagner et les former à proposer aux enfants, aux jeunes, à leurs parents de faire l'expérience, dans un cadre bienveillant, de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre toute forme de discriminations et de stéréotypes.
Cela devant se traduire aussi dans les parcours scolaires : accès aux études générales et supérieures, accès aux filières d'excellence, notamment en direction des filles, des femmes.

→ **Développer l'éducation à la citoyenneté**
Il s'agira de poursuivre l'accompagnement des actions développées en temps scolaire (notamment au travers du parcours citoyen), comme en temps péri et extra-scolaire.
L'appui sur des dispositifs existants en direction des jeunes doit aussi leur permettre de prendre place et agir dans la vie de la cité (Cf. § Mieux accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle).

→ **Développer les collaborations éducatives en direction de la jeunesse**
La mixité sociale engendrée par la carte scolaire du 2d degré dans l'Albigeois induit l'absence d'un régime d'éducation prioritaire sur le territoire. Pour autant, les disparités sociales demeurent entre les QPV et le reste de l'agglomération. Les enfants de ces quartiers sont répartis dans de multiples établissements du 2d degré et les partenariats éducatifs sont noués de gré à gré. Une approche plus globale et transversale, entremêlant les acteurs institutionnels et associatifs devrait permettre d'articuler les bonnes pratiques et renforcer des parcours sécurisants pour chacun. Échanges de pratiques, formations conjointes et réseaux d'interconnaissance sont à développer dans un territoire à échelle humaine.

→ **Prévenir les décrochages scolaires et préparer l'accrochage scolaire dès le plus jeune âge**
Aux côtés de l'Éducation nationale, il s'agira de conforter le réseau partenarial à la fois pour limiter les ruptures de parcours (Cf. axe Tous mobilisés pour l'emploi et l'entrepreneuriat et axe Des quartiers plus sûrs et plus tranquilles) ; et à la fois innover dans les actions d'accrochage scolaire, dès le plus jeune âge, afin de développer l'appétence pour les savoirs et développer les compétences nécessaires à l'entrée dans les apprentissages.



Focus action

Le dispositif «Jeune citoyen» de la Ville d'Albi s'adresse à des jeunes volontaires âgés entre 16 et 25 ans afin de favoriser leurs parcours vers l'emploi et les aider à tendre vers l'autonomie. Le jeune réalise une mission au service de la commune ou d'une association. Avec une gratification de 30 € par mission dans la limite de 150 € par an, la jeunesse peut s'engager dans la vie de sa commune, dans des démarches de protection de l'environnement, découvrir un métier, aider à l'organisation de manifestations, partager des connaissances avec des professionnels...

4.

Conforter, mobiliser, accompagner et soutenir les parents, les familles, dans leur rôle de 1ers éducateurs de leur(s) enfant(s)

PARTENAIRES COMPÉTENTS

- État
- Département du Tarn
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Ville d'Albi & CCAS d'Albi
- CAF du Tarn

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- Région Occitanie
- Conseils citoyens
- Associations
- Parents

→ **Favoriser les liens parents-enfants autour d'une approche ludique et accompagner le déploiement d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents à Cantepau**
Il s'agira de favoriser les relations parents-enfants, autour d'une approche ludique ou de tout autre support adéquat. Les parents seront invités à développer le langage de leur(s) enfant(s). Les partenaires rechercheront à soulager les parents isolés et veiller à l'articulation des temps de vie. Un lieu d'accueil parents-enfants verra le jour en 2024 dans le quartier de Cantepau : il s'agira d'en faire la promotion auprès des familles du quartier (Cf. p. 89 de la Convention Territoriale Globale du Grand Albigeois).

→ **Rechercher la mobilisation et l'implication des parents en chaque instant**
Toute action développée par les partenaires du contrat de ville devra être l'occasion d'associer et mobiliser les parents, les familles.

→ **Favoriser les échanges et temps conviviaux entre parents**
Souvent isolés dans leurs problématiques éducatives et de vie quotidienne, les parents se verront proposés des temps pour échanger, souffler, et aborder les sujets de leurs préoccupations.

→ **Travailler l'adéquation des modes de garde des tous petits, pour les parents en parcours de formation ou d'insertion professionnelle**
Il s'agira de réfléchir de manière partenariale à l'opportunité de développer des places en crèche fléchées pour les enfants dont les parents sont inscrits dans des parcours d'insertion professionnelle, au travers d'une labellisation « crèches à vocation d'insertion professionnelle -AVIP » de crèches albigeoises.

→ **Travailler autour de la tarification et de l'accessibilité aux services publics**
Il s'agira d'objectiver les freins pouvant survenir dans les parcours d'insertion socio-professionnelle et liés à des difficultés d'accès à certains services publics (mode de garde du jeune enfant, mobilité, ...) : par méconnaissance, par manque de pouvoir d'achat,... En parallèle, il est nécessaire de mieux faire connaître l'existant auprès des habitants des QPV, faire tomber les représentations sur le coût des services publics dont ils peuvent bénéficier, voire améliorer l'accessibilité lorsque cela s'avérera nécessaire.

→ **Ouvrir l'École aux familles (école, péri-extra-scolaire)**
L'objectif poursuivi en faisant entrer les parents et les familles dans l'enceinte scolaire est de rendre visible l'activité, renforcer les liens des familles avec les professionnels et les rassurer. Ainsi, nous faisons le pari d'une plus grande mobilisation parentale aux côtés des partenaires éducatifs, d'une meilleure interconnaissance pour une alliance éducative.



Focus action

École de Rayssac : Ouvrir la classe aux parents à la pré-rentrée.

L'école de Rayssac propose depuis 2 ans une alternative à la traditionnelle réunion de rentrée. En lieu et place d'un temps passif où les parents, de moins en moins nombreux, recevaient pléthore d'informations, elle organise dans chaque classe sur le temps scolaire un véritable temps d'échange avec parents, enfants et enseignants. De la maternelle au CM2, ce temps prend différentes formes depuis l'atelier partagé à la présentation d'une séquence par les élèves de la classe et les animateurs du périscolaire. Cette nouvelle formule a trouvé son public ! Près de 80% des parents y participent.

5.

Renforcer l'égal accès de tous aux pratiques culturelles et sportives

PARTENAIRES COMPÉTENTS

- État
- Région Occitanie
- Département du Tarn
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Ville d'Albi & CCAS d'Albi
- CAF du Tarn

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- CDOS du Tarn
- Conseils citoyens
- Associations
- Parents

→ Encourager la rencontre des habitants des QPV avec une œuvre, un artiste /leur permettre de découvrir, de s'approprier une discipline ou un domaine artistique

Renforcer l'inscription du projet culturel albigeois dans la proximité des territoires pour lutter contre les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques et lever les freins :

- Favoriser l'accès aux lieux culturels du Grand Albigeois pour tous les publics, et notamment les plus éloignés (améliorer l'information, adapter la tarification, proposer des solutions de transport),
- Maintenir l'offre événementielle de proximité dans les QPV (spectacles, expositions...),
- Œuvrer en matière de médiation culturelle et artistique.

→ Développer les modalités d'une accessibilité aux pratiques régulières

Au-delà de développer l'appétence pour des pratiques culturelles, artistiques, sportives, par une initiation, aujourd'hui organisée à l'école, en accueil péri et extrascolaire, et dans les structures de proximité, il s'agira de réfléchir et de mettre en place les conditions d'une accessibilité renforcée pour les habitants des QPV dans les structures de pratique régulière (écoles de musique, clubs de sports...).

→ Aller vers l'égalité d'accès filles/garçons, femmes/hommes

Il s'agira d'accompagner la réflexion et de former les acteurs éducatifs sur la place des femmes et des hommes — des filles et des garçons - que ce soit dans la pratique en intérieur ou sur l'espace public, tant pour les encadrants que pour les publics. Cette réflexion se veut transversale à toutes les activités pratiquées (culturelles, sportives, ...) et concerne tous les âges.

→ Lutter contre la sédentarité & favoriser la pratique d'activités physiques -adaptées- à tout âge de la vie

« La moindre activité physique et sportive dans les quartiers prioritaires constitue un des facteurs explicatifs de la fréquence plus importante du surpoids et de l'obésité dans les quartiers prioritaires : dans ces quartiers, 31% des habitants pratiquent au moins 10 min d'activité sportive dans la semaine contre 49% des habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes. » (In, Observatoire national de la Politique de la ville, Rapport 2019, Bien vivre dans les quartiers prioritaires, ONPV - ANCT)

Les habitants des QPV, par leur parcours et leurs conditions de vie, ont un capital santé plus défavorable qu'ailleurs. Il est nécessaire que les partenaires, aux côtés des professions médicales, renforcent les actions de prévention, concourent au nécessaire équilibre entre offre de proximité proposée et accès aux clubs sportifs albigeois pour les habitants des QPV, pour favoriser la pratique régulière d'une activité physique, l'ouverture sur la ville et la mixité sociale entre les publics.



Focus action

Le printemps des sports. Cette action expérimentée à Cantepau en 2023 sur la thématique du sport-santé, mobilisant des professionnels de santé (médecins du sport, diététiciens…) et des clubs sportifs et sports adaptés albigeois, visant à promouvoir les activités physiques tout en conduisant un diagnostic sur l'état du rapport au sport des habitants, pourrait être développée dans les autres QPV afin d'adapter l'offre sportive de proximité.

La démarche partenariale d'ouverture culturelle et de parcours arts croisés associant la Ville d'Albi, la Scène Nationale, le Centre Communal d'Action Sociale et les centres sociaux est à poursuivre pour permettre vis-à-vis des publics les plus éloignés :

- l'accès aux spectacles professionnels,
- le développement d'ateliers artistiques de proximité,
- la découverte du monde du spectacle (rencontre avec les artistes, approche des métiers, visite des coulisses, assister aux préparatifs et répétitions…) pouvant susciter des vocations et influer sur les trajectoires professionnelles.

6.

Favoriser la santé et le bien-être dans tous les temps de la vie

→ S'adosser au contrat local de santé (CLS) et au conseil local en santé mentale (CLSM)
Il s'agira de s'appuyer sur les instances et groupes de travail des CLS et CLSM, pour développer la mise en œuvre du contrat de ville dans les QPV de l'Albigeois sur le champ de la santé et du bien-être.

→ Promouvoir l'éducation au goût, à une alimentation plus saine, et lutter contre le gaspillage alimentaire
Il s'agira de conforter les actions mises en place dans la restauration scolaire, les valoriser et les promouvoir auprès de la population des QPV de l'Albigeois. Les partenaires du contrat de ville seront associés dans le but d'intégrer ces enjeux dans leurs propres actions et ainsi lutter contre l'obésité prégnante dans la population.

→ Prévenir et lutter contre les risques d'addictions
Il s'agira d'œuvrer pour la prévention et la lutte contre toute forme d'addiction chez les enfants, jeunes et leurs parents que ce soit en termes de rapport aux écrans, ou de consommations de substances.

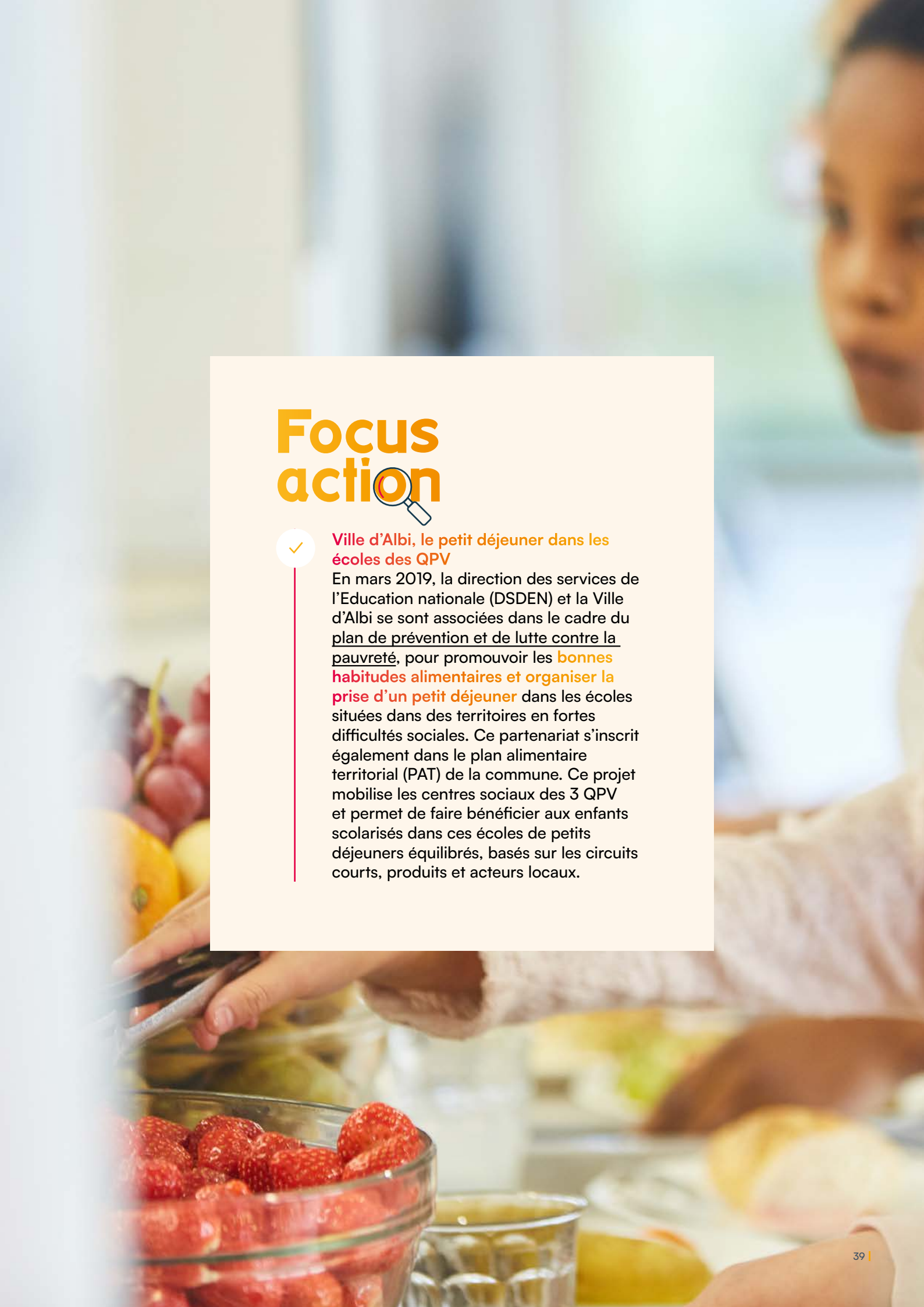
→ Développer les compétences psychosociales
Il s'agira de développer au travers de ce contrat un programme d'actions permettant de contribuer au développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes. Ces compétences sont définies par Santé Publique France comme étant la capacité d'une personne à faire face aux exigences et aux défis de la vie quotidienne. Elles peuvent être de nature sociale, émotionnelle ou cognitive. Des programmes pédagogiques permettent de les renforcer.

PARTENAIRES COMPÉTENTS

- État
- Région Occitanie
- Département du Tarn
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Ville d'Albi & CCAS d'Albi
- CPAM
- CAF du Tarn

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- Conseils citoyens
- Associations



Focus action

Ville d'Albi, le petit déjeuner dans les écoles des QPV

En mars 2019, la direction des services de l'Education nationale (DSDEN) et la Ville d'Albi se sont associées dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, pour promouvoir les **bonnes habitudes alimentaires et organiser la prise d'un petit déjeuner** dans les écoles situées dans des territoires en fortes difficultés sociales. Ce partenariat s'inscrit également dans le plan alimentaire territorial (PAT) de la commune. Ce projet mobilise les centres sociaux des 3 QPV et permet de faire bénéficier aux enfants scolarisés dans ces écoles de petits déjeuners équilibrés, basés sur les circuits courts, produits et acteurs locaux.

EMPLOI INSERTION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Tous mobilisés **pour l'emploi et l'entrepreneuriat**

La nécessité de travailler davantage les questions d'emploi et d'accompagnement de l'entrepreneuriat est apparue fortement au cours de l'évaluation finale des contrats de ville du Tarn.

Les dernières réunions de concertation ont permis de mettre en lumière à la fois :

→ la multiplicité des dispositifs d'accompagnement en matière d'emploi et d'entrepreneuriat ;

→ la méconnaissance de cette offre par les principaux intéressés (habitants, entreprises).

Dans son périmètre, la politique de la ville se doit de tisser les passerelles, de mieux communiquer sur l'existant, et de développer, lorsqu'il le faut, des actions expérimentales.

« Nous n'attendons pas forcément de nouvelles structures mais la création d'un outil efficace et fonctionnel pour que les usagers ne se perdent pas dans la multiplicité des aides dont ils peuvent bénéficier ».



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

→ L'observatoire de l'emploi en Occitanie

Chiffres -clés

13%

DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS DE L'AGGLOMÉRATION VIVENT EN QPV (SEPT. 2023), AVEC LES JEUNES, LES ACTIFS DES QPV SONT LES PLUS CONCERNÉS PAR L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE (+7% EN 1 AN)
(sept. 2023)

29,8%

LA PROPORTION DE FEMMES EN SITUATION D'EMPLOI EST DEUX FOIS MOINS ÉLEVÉE DANS LES QPV D'ALBI QUE DANS L'AGGLOMÉRATION ALBIGEOISE (57,7%). BIEN EN-DEÇÀ DU TAUX MOYEN D'EMPLOI DES FEMMES DANS LES QPV DU TARN (34,1%), DE L'OCCITANIE (33,2%) ET DE FRANCE (40,2%).
(données 2021).

46,4%

DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES EN QPV CONTRE 19,6% DANS LA VILLE ET 19,9% SUR L'AGGLOMÉRATION.
(données déc. 2019)

71

ENTREPRISES IMPLANTÉES DONT 48 SONT DE L'ESS
(données 2018)

PARTENAIRES COMPÉTENTS
État
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté d'agglomération de l'Albigeois
France Travail
Cap Emploi
Mission Locale Tarn Nord
Chambre des métiers et de l'artisanat — URMA
AFPA

PARTENAIRES IMPLIQUÉS
Ville d'Albi
BPI-Banque des territoires
Entreprises et clubs d'entreprises
Tarn Habitat
Conseils citoyens
Associations

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2024-2030

1. Améliorer la coopération territoriale en matière d'emploi et d'entrepreneuriat au profit des habitants des QPV
2. Favoriser l'accès à l'emploi des habitants des QPV, y compris des plus fragiles
3. Mieux accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle
4. Travailler la levée des freins à la formation et à l'emploi
5. Accompagner l'entrepreneuriat dans les QPV

1.

Améliorer la coopération territoriale en matière d'emploi et d'entrepreneuriat

→ **Développer une plate-forme d'interconnaissance pour mieux accompagner les parcours**
Il s'agira de sortir d'une coopération qui fonctionne essentiellement de façon inter-individuelle. L'objectif est de créer les conditions d'une meilleure coordination entre tous les acteurs et d'améliorer l'organisation opérationnelle des actions conduites. Cette proposition intégrera l'offre socio-linguistique sur le territoire Albigeois.
Le travail mené recherchera à mieux accompagner les parcours :

- en identifiant un référent unique pour le suivi des personnes en insertion,
- en développant un carnet de bord de la personne en insertion qui le présenterait aux différents partenaires pour un meilleur partage d'informations.

→ **Développer une cartographie numérique pour recenser les acteurs du champ de l'emploi, de l'insertion et du développement économique avec des entrées croisées**
Cette cartographie dynamique devrait croiser les informations concernant :
les acteurs, les actions développées, les publics, les localisations et les dispositifs dédiés.

→ **Créer un événement autour de l'emploi et de l'entrepreneuriat au sein des QPV 1 fois par an**
Pour une coopération plus effective en faveur des habitants des QPV, les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de l'activité économique doivent pouvoir mutualiser leurs efforts et moyens.
Chacun développe des forums, rencontre des acteurs locaux... Ce nouveau contrat de ville doit permettre de conjuguer les forces et de structurer les interventions partenariales. Ces actions devraient permettre de mieux agir ensemble et se décliner dans chaque quartier chaque année.

→ **Mettre en place un pilotage transversal à l'échelle de l'agglomération**
La coopération territoriale en matière d'emploi et d'entrepreneuriat devrait prendre forme au travers de la mise en place de France travail. Toutefois, la Communauté d'agglomération portant les trois compétences que sont le développement économique, l'insertion et la politique de la ville, pourra sur son territoire articuler les initiatives, entre puissance et attractivité économique de l'agglomération et la vitalité des QPV.

→ **Établir les liens de coordination sur le territoire**
Au vu de la mise en place de France travail début 2024, l'opérationnalité de ces articulations partenariales sera affinée tout au long de l'année. Ainsi les différentes instances décisionnelles, dont le comité de pilotage de la politique de la ville, pourront ajuster leurs temporalités.

2.

Favoriser l'accès à l'emploi de tous les habitants des QPV

→ **Poursuivre les dispositifs d'accompagnement, mieux les coordonner et conforter le « ComOp »**
La Communauté d'agglomération de l'Albigeois développe un Programme local d'accompagnement global professionnel (Plag Pro) au travers duquel elle assure une coordination à son échelle, le ComOp. Ce programme mobilise les services publics de l'emploi (France travail, Mission Locale), le Département du Tarn, les CCAS et les centres sociaux d'Albi et de Saint-Juéry, la direction de la jeunesse de la Ville d'Albi,... dans une coordination propre au territoire pour évoquer des situations individuelles. Cette démarche reste à poursuivre et sera à articuler et à faire évoluer en regard de la mise en place de France travail.

→ **Favoriser l'égalité femmes/hommes dans l'emploi**
Les statistiques montrent le chemin qui reste à parcourir pour que les femmes des QPV accèdent à l'emploi et dépassent ainsi les postes les plus précaires et les plus flexibles. Il s'agira d'opérer une double dynamique :

— d'une part, travailler avec les entreprises sur les conditions de l'emploi des femmes dans leur structure. Les clubs d'entreprises pourront à ce titre être un support d'action ;

— d'autre part, travailler auprès des femmes des QPV sur leur accessibilité à l'emploi, par delà leurs représentations d'un travail au féminin sera nécessaire.

→ **Développer le parrainage**
Comme pour les plus jeunes (Cf. Axe Un territoire ambitieux pour les enfants et leur familles) le tutorat ou parrainage est une démarche qui permet de conforter des personnes durant leur parcours d'insertion professionnelle. Il s'agit de l'accompagnement par un(e) bénévole, professionnel en activité ou retraité(e), qui partage son expérience et/ou ses réseaux en prodiguant une aide personnalisée dans le cadre de sa recherche d'emploi.

→ **Développer et renforcer les actions d'*aller-vers***
Plusieurs partenaires ont développé des permanences de proximité dans les QPV d'Albi, voire s'y sont installés. Pour autant, cette proximité ne suffit pas : il est nécessaire de parfaire le lien avec les habitants du quartier qui ne se sentent pas toujours autorisés à franchir les portes. Cette démarche nécessiterait d'être renforcée et que les partenaires y affectent les moyens dédiés. Des dispositifs, notamment de l'État, pourraient être mobilisés pour développer la médiation en direction des habitants. Une réflexion sera menée en ce sens.

→ Faire évoluer les clauses sociales pour plus d'efficacité et poursuivre les marchés réservés

Dispositif opérant et pragmatique, il est toujours plus complexe de répondre aux critères d'embauche qualitatifs (jeunes, femmes...). Lié souvent à des projets de rénovation urbaine, il est fortement tourné vers le BTP. En élargissant le champ d'activités des marchés « clausés », notamment vers les métiers en tension, devrait permettre d'en faire bénéficier un plus grand nombre de personnes.
Les partenaires pourront aussi développer des marchés réservés aux structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) pour un certain nombre de leurs chantiers. Ces démarches seront à valoriser.

→ Favoriser l'insertion des publics les plus vulnérables (jeunes, femmes, seniors, personnes en situation de handicap,...) et les plus difficiles à capter dans les dispositifs existants

Les demandes d'emploi réunissent une part croissante des publics en difficulté : les plus fragiles peinent à sortir du chômage et bénéficient peu de l'embellie de ces dernières années. Les personnes qui sont aujourd'hui en insertion sont les plus éloignées du marché du travail et lorsqu'elles y accèdent, leur contrat sera souvent plus flexible et précaire (notamment les jeunes et les seniors). Certaines renoncent à poursuivre leur parcours d'insertion et disparaissent du champ de vision des acteurs locaux.
L'enjeu est alors de renforcer les actions qui permettent d'aller à la rencontre de ces *invisibles*, nommés chez les jeunes « NEETS » (jeune âgé de 16 à 25 ans qui n'est ni en études, ni en emploi, ni en formation) et de les remobiliser.

→ Lutter contre les discriminations à l'embauche

Les habitants, lors des réunions de concertation de ces derniers mois, ont fait remonter la difficulté qui était la leur à voir leur candidature retenue du fait de leur adresse d'habitation.
Avec l'aide des services compétents, à l'appui de la dynamique lancée par des clubs d'entreprises, dont le Club des entreprises s'engagent, il s'agira de mener un travail en trois volets :

— faire évoluer les représentations des employeurs vis-à-vis des habitants des QPV en favorisant la rencontre directe, les immersions en entreprises ;

— accompagner les habitants dans leurs candidatures de telle sorte qu'elles répondent aux attendus des recruteurs en matière de formalisation ;

— créer les conditions favorables à une rencontre entre habitants et entreprises : valorisante et sécurisante pour les premiers, tout en tenant compte de la disponibilité des recruteurs.



Focus action

Les rendez-vous de l'emploi et de l'insertion — *Cantepau demain*

Chaque année la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, dans le cadre de l'opération *Cantepau demain*, organise un événement partenarial sur l'emploi et l'insertion professionnelle pour informer, repérer, préparer, recruter directement dans les quartiers prioritaires, avec un focus métiers « autour du chantier ».
Les rendez-vous de l'emploi & l'insertion ont été créés en 2020 dans le cadre du dispositif des clauses sociales du projet de rénovation urbaine pour :

- repérer des publics susceptibles d'entrer en parcours d'insertion et d'affecter un emploi réservé dans le cadre de Cantepau Demain d'ici à 2025 ;
- sensibiliser sur les métiers autour du chantier (TP/ BTP, paysagisme, etc.) et les perspectives de carrière (homme & femme) ;
- effectuer des pré-entretiens avec les recruteurs des entreprises engagées dans l'opération *Cantepau Demain* et assimilés (entreprises attributaires de marchés clausés, services RH des maîtres d'ouvrage ANRU, Tarn Habitat, entreprises attributaires, structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et agences d'intérim partenaires).

En 2023, ont été accueillis entre 100 et 150 visiteurs, dont minimum 50% étaient des résidents des QPV d'Albi.

3.

Mieux accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle



→ Mieux comprendre les enjeux de l'insertion des jeunes et développer une réponse adaptée partenarialement

Les phénomènes à l'œuvre, encore plus pour des jeunes résidant en QPV dont l'environnement de vie n'invite pas toujours à suivre une voie positive, sont multiples et complexes.
Les enjeux de prévention et de sécurité ont évolué ces dernières années, les activités nocives et illégales sont malheureusement florissantes. Les partenaires locaux, les familles ont besoin d'être outillés afin de mieux cerner ces logiques, mieux détecter et accompagner les jeunes en phase de basculement, faire alliance pour répondre à des enjeux qui semblent nous dépasser.
Parallèlement, force est de constater les difficultés d'insertion professionnelle pour les jeunes en général quel que soit leur lieu de résidence et leur histoire de vie.
Il s'agira de (se)former, de mener une réflexion collective pour définir et expérimenter des actions innovantes en direction de la jeunesse et notamment celles des quartiers prioritaires.

→ Raccrocher les jeunes décrocheurs, mobiliser les invisibles

Dans une logique de continuité avec le monde de l'éducation (Cf. Axe Un territoire ambitieux pour les enfants et les familles) et pour prévenir l'inscription de certains jeunes dans les réseaux de délinquance et de trafics de stupéfiants (Cf. Axe des quartiers plus sûrs et plus tranquilles), il s'agira de conforter et développer les actions en direction de jeunes en voie de décrochage pour leur permettre de s'inscrire dans un parcours d'avenir (scolaire, de formation, d'insertion).
Pour ce faire, il s'agira notamment de :

→ Mieux s'appuyer sur les dispositifs existants : Mission locale (MLTN)_ dispositifs parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), contrat engagement jeunes (CEJ) ; Éducation nationale, dispositifs Tous Droits Ouverts et Parcours Ambition Emploi ; Université Régionale des Métiers de l'Artisanat (URMA)_Prépa apprentissage (voir en annexe) ; École de la 2e chance (E2C) ; AFPA_Promo 16-18 ans ; Ville d'Albi_Dispositif Jeunes citoyens, aide au BAFA, jobs d'urgence... Les connaître, les faire connaître des professionnels de l'accompagnement éducatif, mieux les valoriser auprès des jeunes.

→ S'appuyer sur les dispositifs autour du volontariat en service civique comme outil de (re)mobilisation

Il s'agira de poursuivre le déploiement des missions de volontariat en service civique chez les partenaires de la politique de la ville et les acteurs de proximité, favorisant les trajectoires de raccrochage au travers de la mission à un parcours de formation - notamment pour des jeunes en voie de décrochage.

4.

Travailler la levée des freins à la formation et à l'emploi

→ Développer des modes de garde pour les enfants adaptés aux parcours d'insertion et d'emploi de leurs parents / Mieux faire connaître l'offre en matière d'accueil des enfants en péri et extra scolaire
L'enjeu est double, à la fois réfléchir à étoffer l'offre des modes de garde au travers de dispositifs spécifiques (un travail d'objectivation des besoins et une réflexion sur la création de places AVIP dans des crèches sera menée_Cf. Axe Un territoire ambitieux pour les enfants et leurs familles), et mieux faire connaître l'existant (riche et souvent mal connu). Ce travail d'information devra être réalisé auprès des familles, mais aussi des professionnels du champ qui ne peuvent pas les répercuter par méconnaissance. Il s'agira de mener au préalable un travail d'objectivation des situations.

→ Adapter les dispositifs de mobilité existants et rechercher des réponses innovantes pour répondre aux besoins
Nombre de situations ont été rapportées concernant des difficultés à pouvoir s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle faute de moyens de locomotion. Il s'agira d'objectiver ces difficultés auprès des habitants, des recruteurs, des structures d'accompagnement. Des actions expérimentales pourront être développées pour favoriser les mobilités, notamment en valorisant les modes de déplacement doux, le covoiturage, l'autopartage ou location entre particuliers de façon ponctuelle...

→ Faire évoluer les perceptions vis-à-vis des demandeurs d'emploi et les modes d'approche des entreprises / Développer la connaissance des entreprises pour les demandeurs d'emploi
Cf. § Favoriser l'accès à l'emploi de tous les habitants des QPV

→ Développer la confiance en soi et améliorer les conditions d'une bonne santé mentale
Comme pour les plus jeunes, il s'agira de développer un programme d'actions sur les compétences psychosociales. Cf. Axe Un territoire ambitieux pour les enfants et leurs familles.

→ Valoriser les compétences professionnelles et expérientielles des personnes / Favoriser l'apprentissage de la langue française dans le domaine professionnel et en emploi
Il s'agira de porter une réflexion partenariale sur les conditions d'une expérience réussie d'insertion professionnelle notamment de personnes étrangères sur le territoire de l'agglomération pour les dupliquer. En parallèle, il s'agira de porter à la connaissance des partenaires et des chefs d'entreprise des dispositifs mobilisables pour former leurs salariés en langue française (notamment les dispositifs de la Région Occitanie).

→ Soutenir les parcours d'accompagnement des publics en besoin d'apprentissage du français, notamment en français langue étrangère (FLE). Il s'agira de poursuivre les actions d'apprentissage de la langue française, qu'elles soient à destination de personnes en situation d'illettrisme (scolarisées dans le système scolaire français), en besoin de FLE (personnes scolarisées dans leur pays d'origine qui n'ont qu'à transférer leurs connaissances en langue française), ou bien encore en situation d'analphabétisme (personnes non scolarisées). La mobilisation des dispositifs de droit commun pour les personnes en emploi sera privilégiée. La mise en place d'une plate-forme sociolinguistique sera réfléchie avec les partenaires à l'échelle du territoire pour articuler l'ensemble des dispositifs.

Focus action

La Régie de quartiers de l'Albigeois _projet Action ''Mobilité vélo''

Projet développé par la Régie de quartiers de l'Albigeois dans le cadre du contrat de ville, cette action a permis d'accompagner des adultes débutants vers la mobilité à vélo. Un groupe de 7 personnes, salariés de la Régie et habitants du quartier Lapanouse, a été constitué pour participer à un cycle d'apprentissage encadré par le chargé de mission services vélo à l'Agglomération.
En 6 séances, les apprenants ont travaillé : leur équilibre (draisienne) pour prendre confiance et se familiariser avec la bicyclette, le pédalage, le démarrage, le freinage et la conduite (rouler droit, tourner, slalomer).
Lors de la dernière séance, un vélo a été remis à chacun avec des équipements de sécurité : éclairage, antivol, gilet fluo. Ces vélos, achetés par l'association à petit prix auprès d'une ressourcerie gaillacoise, ont été remis en état par deux salariés de la Régie puis contrôlés par un mécanicien.



5.

Accompagner l'entrepreneuriat dans les QPV

→ Diffuser l'information au plus près des habitants sur les dispositifs d'accompagnement, sur les reprises d'entreprises
La méconnaissance par les habitants de l'existant est criante, les professionnels en conviennent, d'autant que cela n'est déjà pas simple pour eux, tant l'offre est multiple. C'est pourquoi il apparaît opportun :

→ d'inventer un guichet unique de l'information sur l'entrepreneuriat
Et ce, à l'échelle de l'agglomération albigeoise.

→ de développer une communication adaptée aux habitants et ciblée pour les partenaires.
Pour ces derniers, une cartographie dynamique semblerait adaptée (Cf. § Améliorer la coopération territoriale en matière d'emploi et d'entrepreneuriat).

→ Accompagner les initiatives économiques et entrepreneuriales dans les QPV : développer du sur-mesure avec un diagnostic fin des besoins de la personne
En 2021, l'Observatoire de la création d'entreprise de BPIFrance constatait une dynamique entrepreneuriale en progression dans les QPV de France avec 20% des habitants se déclarant porter une idée, voire un projet de création d'activités. Sur ce vivier d'entrepreneurs potentiels, seulement 1% arrivent à concrétiser leur projet. L'enjeu est de partir de la dynamique initiée par les habitants, tout en les accompagnant vers les dispositifs existants qu'ils mobilisent peu aujourd'hui.
Dans ce cadre BPI-Banque des territoires propose de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ; tout comme de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 ». L'appui sur les dispositifs d'accompagnement des chambres consulaires sera incontournable.

→ Poursuivre et renforcer de l'événementiel à partir des salons de l'emploi existants / Développer un salon de l'emploi et de l'entrepreneuriat dans les QPV
Forts de l'expérience positive du forum de l'emploi initié dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain *Cantepau demain*, il s'agira de réfléchir à étendre son champ d'action en l'ouvrant à la dimension entrepreneuriale.

→ Travailler sur le potentiel des personnes étrangères
Les personnes venant de l'étranger ont pu connaître des emplois à des niveaux élevés dans leur pays. Arrivés en France, leurs diplômes n'étant pas reconnus, ils vivent un déclassement important alors même que des entreprises pourraient avoir besoin de leurs savoir-faire. En lien avec les services de l'État, une réflexion serait à mener pour favoriser leur insertion professionnelle en regard de leur parcours antérieur. Le recours à de la reconnaissance des diplômes par voie d'équivalence sont à explorer.

→ Développer le mentorat, le tutorat et le parrainage par des chefs d'entreprise
Cf. § Favoriser l'accès à l'emploi de tous les habitants des QPV

→ Présenter les réussites, valoriser les modèles et les parcours inspirants d'habitants des QPV
Il est rare que l'on parle des parcours réussis des habitants des QPV, d'autant qu'ils sont enclins à les quitter dès lors que leur situation socio-professionnelle s'est améliorée. Il s'agira de développer une communication valorisante sur ces parcours qui pourraient devenir inspirants pour d'autres.

→ Mettre en place un tiers lieu ayant une fonction d'incubateur
Il s'agirait de réfléchir à l'implantation d'une structure qui puisse accompagner en proximité les initiatives et les projets de création d'entreprise. Les habitants pourraient trouver en ce lieu des conseils et un appui, de la formation, des informations sur les sources de financements et profiter d'un réseau d'entraide et de partage de savoirs-faire. Par l'approche spécifique des tiers lieux, les habitants se trouveraient confortés dans leurs compétences et développeraient leur autonomie tout en s'appuyant sur la force du collectif.

Focus action

rESS'ources — Projet « Aller vers, faire avec et donner confiance à chacun pour entreprendre »

Cette action vise à renforcer les moyens de détection, d'appui et d'accompagnement des initiatives entrepreneuriales porteuses d'emploi en Quartiers politique de la ville. Il s'agit de proposer des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat par le biais d'informations collectives, mais aussi, proposer des formations et appuis individualisés, gratuit et sans condition d'éligibilité à de la ressource spécialisée et la mise à disposition de professionnels dédiés.
Il s'agit donc :

— de détecter > identifier des personnes et des collectifs, qui ont des idées, des envies, qui peuvent être génératrices d'activités économiques et sociales portées par et/ou pour les habitants
— d'amorcer > accompagner le passage de l'idée au projet en amenant les porteurs de projets à se poser les bonnes questions au démarrage pour s'assurer de la faisabilité de leur projet, et de l'adéquation entre les objectifs personnels, le projet, l'environnement et les ressources existantes.
— d'orienter > initier les grandes orientations du projet, en proposant des appuis individualisés et collectifs, avant d'orienter les porteurs de projet vers les dispositifs et partenaires les plus adaptés suivant les besoins et le stade de maturité du projet.

La première année, ce projet a permis de détecter et accompagner 7 porteurs de projet.



PROJET DE RECONVERSION DE LA FRICHE COMMERCIALE À CANTEPAU

L'ancienne friche commerciale, située à l'est du quartier en bordure de la rocade (RN 88) est dorénavant intégrée à la nouvelle géographie prioritaire. Un projet de reconversion nécessaire et ambitieux y est envisagé à travers la création d'un nouveau pôle tertiaire.

Suite à la disparition progressive des enseignes qui y étaient précédemment implantées, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois y mène depuis plusieurs années une action volontariste de reconquête foncière pour y construire de nouvelles perspectives : installer de nouvelles activités tertiaires et renforcer la présence des services publics.

Le premier acte majeur se concrétisera à travers l'implantation du futur hôtel d'agglomération regroupant des agents de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et de la Ville d'Albi (environ 300 agents) dont la livraison prévisionnelle est envisagée au premier semestre 2027.

S'inscrivant en relation étroite avec la Maison de l'économie et le centre de formation de la CCI, le développement de ce nouveau pôle tertiaire doit pouvoir entrer en résonance avec les besoins des habitants et profiter directement au quartier de Cantepau :

- → être générateur d'emplois dans le cadre de la réalisation des travaux (clauses d'insertion), et/ou pour assurer certains besoins de fonctionnement quotidiens (entretien ménager, gardiennage des locaux...)
- → impulser de nouvelles dynamiques entrepreneuriales, créer ou développer des activités existantes en réponses aux besoins des futurs employés qui y viendront au quotidien : services de proximité de type restauration rapide, traiteur, conciergerie, pressing, ateliers de loisirs culturels ou sportifs sur le temps méridien...).

CADRE DE VIE | HABITAT | TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Des quartiers **en transition et attractifs**

Le changement de méthodologie pour le renouvellement de ce contrat aura permis de partir des préoccupations premières des habitants.

Force est de constater qu'après la sécurité, le cadre de vie constitue dorénavant l'une de leurs préoccupations majeures. Outre leurs conditions de logement, la population des QPV est sensible au réchauffement climatique et se préoccupe des questions environnementales : *« il manque d'eau ; il faut lutter contre la chaleur et développer des zones permettant les rafraîchissements… »*

Ainsi, tout naturellement, la nouvelle génération du contrat de ville souhaite porter une ambition affirmée pour répondre aux enjeux de la transition écologique qui étaient moins présents jusque-là.



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- → Projet ANRU Cantepau demain
- → Projet de requalification urbaine à Lapanouse, étude de faisabilité
- → Projet de réhabilitation du square Saint-Martin
- → Nouveau schéma directeur cyclable

Chiffres -clés

JUSQU'À
94,8%
DE RÉSIDENCES PRINCIPALES DANS LES QPV DE L'ALBIGEOIS, CONTRE 87,9% POUR LA VILLE D'ALBI

JUSQU'À
99,7%
D'APPARTEMENTS PARMI LES LOGEMENTS DANS LES QPV DE L'ALBIGEOIS CONTRE 46,9% SUR LA VILLE

CANTEPAU

1 015
LOGEMENTS HLM
(Données TH 2023)

87,31%
DE LOCATAIRES <60% PLAFONDS PLAI

1 PROJET ANRU
EN COURS DE RÉALISATION

LAPANOUSE

583
LOGEMENTS HLM
(Données TH 2023)

80,45%
DE LOCATAIRES <60% PLAFONDS PLAI

1 PROJET DE REQUALIFICATION
URBAINE DES ESPACES PUBLICS

1 PROJET DE RÉHABILITATION
DU QUARTIER ST MARTIN

VEYRIÈRES – RAYSSAC

722
LOGEMENTS HLM
(Données TH 2023)

JUSQU'À
86,71%
DE LOCATAIRES <60% PLAFONDS PLAI

PARTENAIRES COMPÉTENTS
Europe (Feder)
État
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Ville d'Albi
Tarn Habitat

PARTENAIRES IMPLIQUÉS
BPI-Banque des territoires
Conseils citoyens
Associations

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2024-2030

1. Optimiser la coordination et le pilotage
2. Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de l'Albigeois
3. Accroître le confort et l'attractivité des quartiers prioritaires de l'Albigeois
4. Accompagner la transition écologique et énergétique raisonnée des quartiers prioritaires de l'Albigeois



CANTEPAU DEMAIN, PROJET DE RÉNOVATION URBAINE, LABELLISÉ NPNRU

Le projet Cantepau Demain, programme ANRU d'intérêt régional, est entré en phase opérationnelle en 2019 (date de signature de la convention pluriannuelle).

Pour rappel, les principaux objectifs poursuivis par le projet :

- → faire de Cantepau un quartier réintégré et fédérateur à l'échelle de la rive droite et de l'agglomération ;
- → ouvrir et reconnecter le quartier à l'ensemble du territoire ;
- → affirmer la polarité d'équipements et de services et afficher une action publique forte ;
- → apaiser le quartier, le maintenir solidaire pour ses habitants et le rendre plus attractif pour les Albigeois ;
- → conforter le pôle économique d'activité et d'entreprises sur le quartier ;
- → favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des habitants ;
- → inscrire ce quartier dans un fonctionnement durable, en valorisant le patrimoine végétal et les atouts environnementaux identifiés.

L'ensemble des opérations est réparti entre trois maîtres d'ouvrage :

- → le bailleur social, Tarn Habitat est maître d'ouvrage de toutes les opérations concernant l'habitat, opérations portant sur la déconstruction, la reconstruction, la réhabilitation, et les résidentialisations des ensembles ;
- → la Ville d'Albi est maître d'ouvrage des opérations portant sur les équipements publics et l'aménagement du square Bonaparte ;
- → la Communauté d'agglomération est maître d'ouvrage des opérations d'aménagements urbains, et porteur de projet pour la coordination globale du projet, l'insertion professionnelle, et les volets « Mémoire et Participation des habitants ».

Voiries et dessertes routières — résidentialisations — réhabilitations

Cette réhabilitation sera aussi l'occasion de repositionner un accueil et une transversalité en positionnant l'agence TH sur la dalle Bonaparte.

Les **déconstructions** avancent. En février 2023 s'est achevée la 2ème tranche de démolition avec le 16-18 rue Augereau. Il reste sur le quartier trois bâtiments d'habitat à démolir avant la fin du programme. Les relogements s'opèrent également en prévision des futures démolitions et au rythme des nouvelles constructions. Il reste 29 familles à reloger sur les prochaines déconstructions.

Concernant les **reconstructions** générées par le projet et réalisées hors QPV, sont terminées les opérations suivantes : Clémenceau 1 (44 logements, livraison mars 2022), Boucheporn (10 logements, livraison juillet 2022), Clémenceau 3 (7 maisons, livraison décembre 2022). Les opérations Clémenceau 2 et Saint-Antoine (respectivement 21 et 46 logements) sont toujours en cours et la livraison est prévue pour septembre 2024 pour Clémenceau 2 et 1er trimestre 2025 pour Saint-Antoine.

190 logements ont bénéficié de **réhabilitations** sur le quartier entre avril 2022 et novembre 2023. Les logements concernés ont bénéficié de travaux thermiques (label BBC rénovation) et d'amélioration du confort des locataires (ajout de balcons, nouvelles ouvertures).

Des **résidentialisations** viendront compléter ces améliorations sur les bâtiments et intégreront 257 logements. Elles permettront de créer des résidences sur certains ensembles, ou de mieux gérer les pieds d'immeubles pour d'autres, afin que les locataires puissent bénéficier d'espaces privatifs qui leur seront réservés.

En ce qui concerne les **équipements publics,** les travaux de restructuration-modernisation de la maison de quartier-centre social et la construction de la nouvelle la halte-garderie sur le site de la Négrouillère ont démarré en septembre 2023 et devraient durer une année, pour accueillir les usagers à la rentrée 2024.

En attendant la livraison du nouvel équipement, les activités proposées par la Ville d'Albi et les associations accueillies à la maison de quartier-centre social ont été relogées dans plusieurs autres équipements albigeois, dont le bâtiment de l'ancien centre social qui sera à terme déconstruit.

Depuis juin 2023, la médiathèque a été dissociée de la maison de quartier pour occuper des locaux temporaires, à proximité immédiate avec le site qui accueillera une nouvelle « médiathèque rive droite » en entrée du quartier. Les travaux de construction de ce nouvel équipement structurant de la rive droite qui contribuera à entretenir une mixité de fréquentation des publics au sein du quartier, doivent démarrer au 1er semestre 2024.

De cette manière les équipements répondront aux nouveaux usages et permettront de renforcer la présence des services publics.

Enfin, **les aménagements d'espaces publics** viendront concrétiser les dernières transformations du quartier à partir de 2024. Réalisés en coordination avec les résidentialisations, ces espaces publics requalifiés permettront d'ouvrir le quartier, de créer de nouveaux espaces de rencontre pour les habitants et de jeux pour les enfants, d'enrichir la végétation existante, de traiter les ilots de chaleur, et de mettre en visibilité les équipements structurants.

QUARTIER DE LAPANOUSE : REQUALIFICATION ENGAGÉE

La Ville d'Albi, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et le bailleur social Tarn Habitat se sont inscrits dans une démarche partenariale pour mener une réflexion urbaine sur le quartier de Lapanouse et définir les perspectives d'intervention visant à améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Un étude de programmation pour la requalification urbaine réalisée en 2023 a permis d'établir un diagnostic précis sur la situation du cœur de quartier et de son périmètre élargi afin d'envisager un programme d'intervention basé sur un scénario à court terme (3 ans) et des grandes orientations d'aménagement pour un scénario à plus long terme (10-15 ans).

Cette requalification débute dès 2024 par l'étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du "cœur de quartier" et quelques premières interventions. Les travaux, dont le démarrage est prévu au 1er trimestre 2025, intègrent plusieurs orientations : renaturation du cœur quartier, désimperméabilisation des sols, amélioration de la visibilité des commerces et des équipements publics, aménagement d'un nouvel espace urbain de centralité favorisant la rencontre et les échanges entre les habitants.

1.

Optimiser la coordination et le pilotage

PARTENAIRES COMPÉTENTS
État
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Ville d'Albi
Tarn Habitat

PARTENAIRES IMPLIQUÉS
Conseils citoyens
Associations

→ Formaliser une chaîne vertueuse entre partenaires permettant de structurer la coordination entre les services gestionnaires (notamment entre les techniciens de Tarn Habitat, ceux de la Ville et de l'Agglomération), pour garantir plus d'efficacité et de réactivité dans le traitement des situations.
« TOUT EXISTE ! Mais on a du mal à trouver "Qui fait quoi ?" Cela engendre une déperdition d'énergie importante. »
Il est nécessaire de dépasser les seules interactions interpersonnelles afin d'assurer une continuité de service vis-à-vis de la population. Cela devra surtout permettre l'échange d'informations et les collaborations entre partenaires, avec le même niveau d'interlocuteurs sur l'ensemble du territoire, et ce, qu'elle que soit l'agence gestionnaire du bailleur. Il s'agira de maintenir à jour un organigramme fonctionnel sur la durée de vie du contrat et de faire vivre les instances décisionnelles.

→ Mettre en œuvre la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité. Il s'agit d'enclencher l'opérationnalité de la démarche engagée, travailler la répartition des interventions par une déclinaison en fiches-actions et définir un calendrier de réalisation. (voir encart)
L'objectif de la démarche étant de favoriser la réactivité des interventions de réparation suite aux dégradations occasionnées ou incivilités commises.

ARTICULATION DES INSTANCES LIÉES AU CADRE DE VIE



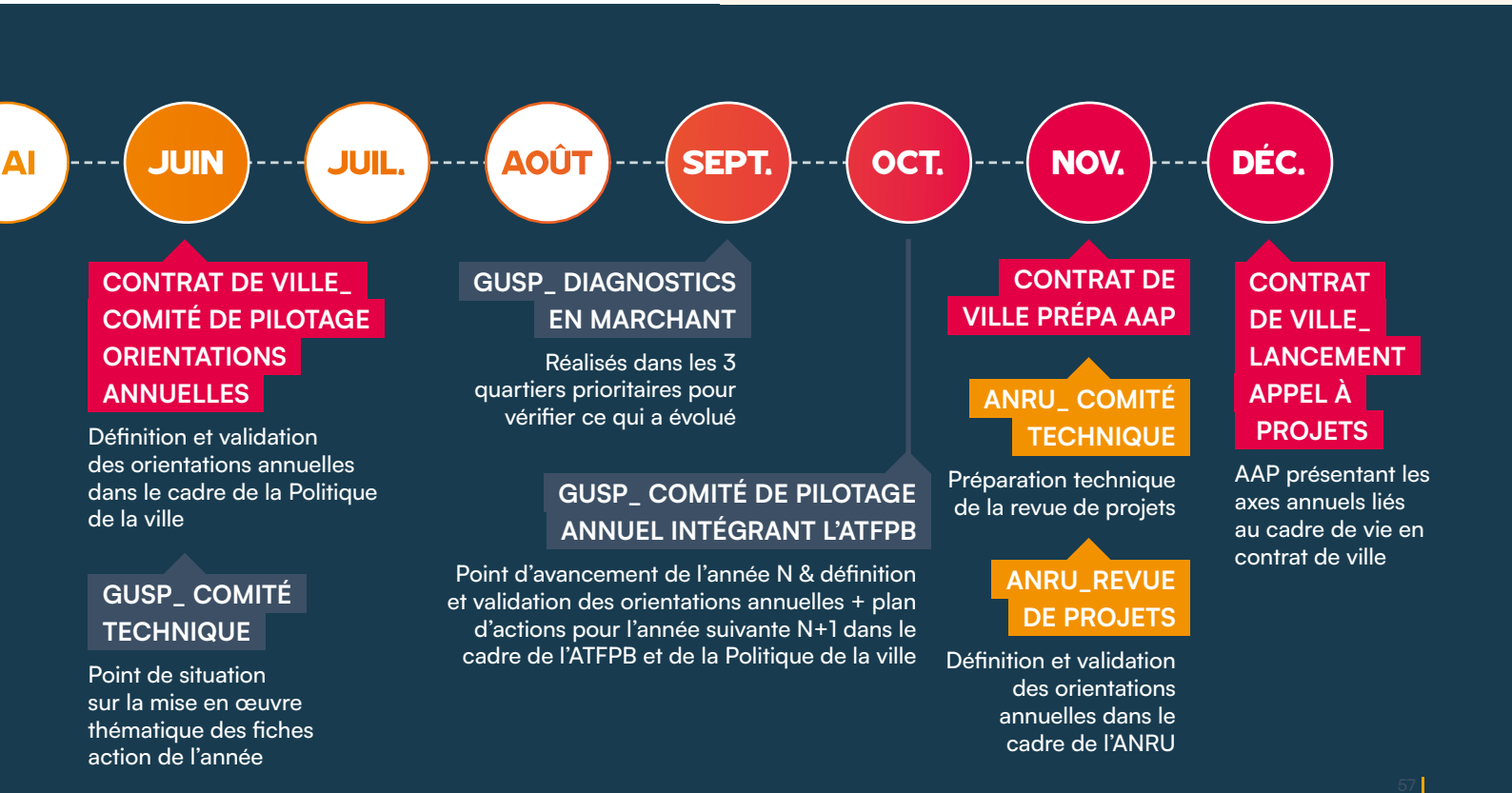
→ Mieux articuler les projets relevant de la rénovation urbaine et ceux issus de la politique de la ville. L'enjeu est de mieux coordonner approche urbanistique et approche sociale, d'impliquer les conseils citoyens dans les instances de pilotage, de relayer de façon plus forte auprès de la population les démarches déployées dans leur quartier et favoriser sa mobilisation et le respect des espaces à vocation collective.

→ Renforcer les liens entre les différents conseils : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), contrat local de santé (CLS) & conseil local en santé mentale (CLSM)
Travailler sur le cadre de vie des habitants nécessite d'intégrer dans l'aménagement urbain les enjeux de sécurisation (prévention situationnelle), de développer un urbanisme où l'aménagement concourt à la santé environnementale (naturalisation, espaces rafraîchis) et donne une plus grande place aux usages positifs des espaces publics (déplacements piétons, assises et bancs, sites dédiés aux animations et activités socio-culturelles, aires sportives et de jeux pour enfants...).

Focus action

Les diagnostics en marchant

Le diagnostic en marchant consiste à arpenter un territoire avec différents acteurs (habitants, professionnels, élus,...) pour mettre en relief les points faibles et les points forts en matière de cadre de vie et élaborer des propositions d'amélioration. Dans le diagnostic en marchant, le processus participatif est aussi important que les résultats obtenus. Il permet l'enrichissement des points de vue dans l'échange entre acteurs publics et habitants. En 2023, aux côtés des élus de la Ville et de la Communauté d'agglomération, ce ne sont pas moins de 10 directions et services de la Ville d'Albi et de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois qui auront été présents aux côtés du bailleur social Tarn Habitat, des représentants de la Préfecture, des forces de l'ordre, du SDIS, des conseils citoyens et des habitants volontaires. La démarche sera renouvelée chaque année.



MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ (GUSP)

La GUSP associe les institutions et les organismes publics concourant à l'aménagement et à l'entretien des espaces extérieurs partagés, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants des QPV. Il s'agit d'animer une approche intégrée et partenariale des enjeux urbains et sociaux des quartiers prioritaires.

Son objectif est de garantir aux habitants une qualité globale de service avec une dynamique de transition écologique, dans les domaines de la propreté, de l'entretien des espaces verts, de l'éclairage, des déplacements, du stationnement, des équipements de proximité, des immeubles d'habitation, de la tranquillité publique.

Par sa mise en œuvre, il s'agit de créer une synergie positive des organismes au travers d'un partenariat volontariste au profit des habitants et de leur environnement de vie quotidienne.

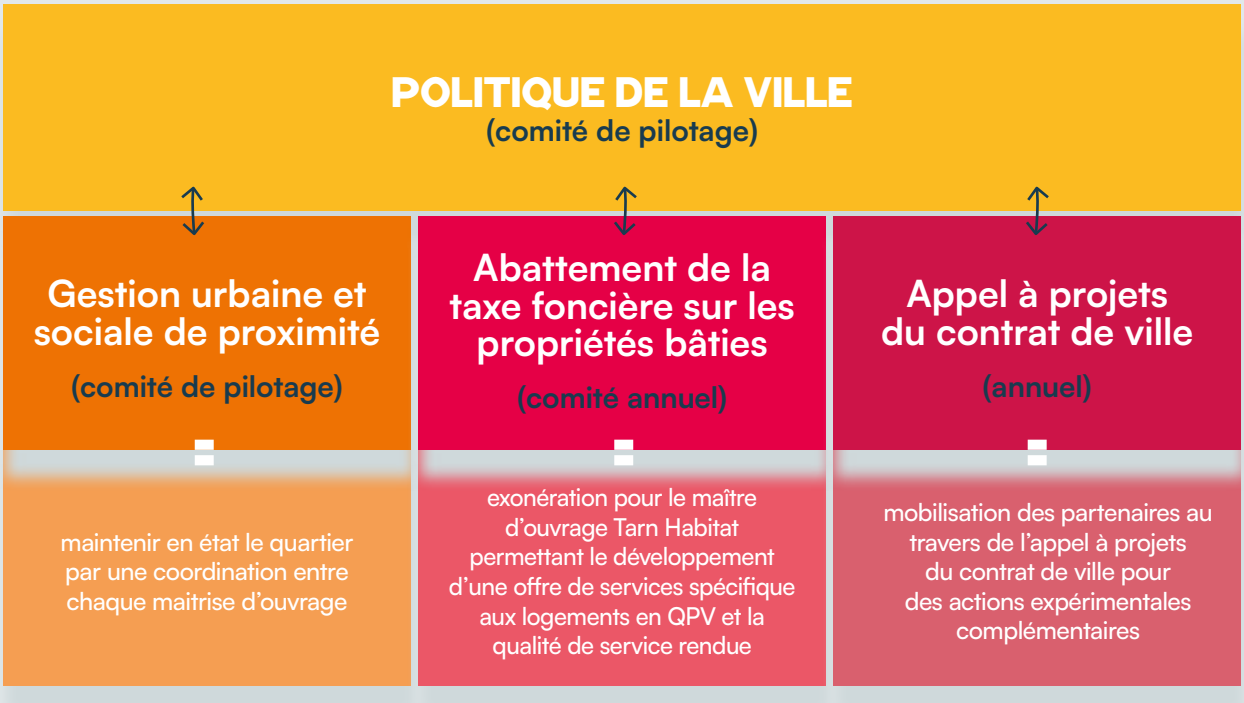
Sans mobiliser des moyens supplémentaires, il s'agit d'optimiser les ressources déjà engagées en recherchant une efficience de l'intervention des services de chaque organisme.

Cette démarche doit devenir l'instance de pilotage de l'axe **Des quartiers en transition et attractifs.**

Ainsi, en se coordonnant globalement, la GUSP permettra d'alimenter les interventions respectives des partenaires et nourrir la réflexion dans les priorités à mettre en œuvre annuellement dans le cadre de l'ATFPB et de la programmation du contrat de ville.

Perspectives 2024 pour la GUSP :

- → Étudier la répartition des propriétés entre Tarn Habitat et le domaine public et veiller à des gestions cohérentes : création d'un outil de suivi des conventions au fil des ans ainsi qu'une cartographie évolutive des patrimoines respectifs.
- → Définir une cotation pour la réalisation des diagnostics en marchant : une grille permettant de noter l'évaluation de l'état des services et aménagements observés.
- → Travailler la répartition et les délais d'intervention entre les gestionnaires compétents associés.
- → Favoriser l'appropriation et l'usage d'Allô Mairie, service de la Ville d'Albi qui permet aux habitants et aux partenaires de saisir les services techniques via une plate-forme (téléphonique, application, web) centralisée qui répartit les informations en fonction des domaines de compétences > mieux informer la population pour un meilleur usage du service et impliquer les habitants dans la remontée des informations concernant des défaillances.



L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉ BÂTIES (ATFPB)

Les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB.

Cet abattement est consenti pour permettre aux bailleurs de couvrir leurs surcoûts de gestion dans ces quartiers aux besoins spécifiques et de poursuivre leurs actions d'amélioration de la qualité de service.

Ces actions portent sur :

- → L'organisation d'une présence de proximité,
- → L'adaptation du niveau d'entretien et de maintenance, de propreté,
- → Les actions contribuant à la tranquillité résidentielle,
- → Le développement du vivre-ensemble,
- → Les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

Sur la précédente période, ces actions ont permis d'agir sur des sécurisations de sites, le maintien d'une présence de proximité forte, l'équipement d'aires de containers enterrés, la contribution à des animations ou services au sein des quartiers voire à des actions structurantes de réfection des abords, d'amélioration des parties communes ou de rénovation des bâtiments....

Prévu initialement par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et réaffirmé dans la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 (article 73), le dispositif d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties a été prolongé sur la période 2025-2030. Il s'applique sur les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements à usage locatif situés dans un quartier prioritaire de la ville et appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré.

L'utilisation de cet abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties à vocation à poursuivre l'effort en matière d'amélioration du cadre de vie des locataires concernés jusqu'en 2030. Elle associe le bailleur social Tarn Habitat, l'État et la Communauté d'agglomération de l'Albigeois dans la définition de la programmation des actions et s'articule avec la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), pilotée par la collectivité et l'État.

L'organisme bénéficiaire s'engage à transmettre annuellement aux signataires du contrat de ville et aux conseils citoyens les documents justifiant du montant et du suivi des actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie des habitants en contrepartie de l'abattement prévu. Afin de donner une visibilité aux parties-prenantes, un outil dénommé Quartiers + permettant le suivi des opérations est en cours de réalisation par l'Union sociale pour l'habitat (USH).

2.

Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de l'Albigeois

PARTENAIRES COMPÉTENTS

- État
- Région Occitanie
- Département du Tarn
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Ville d'Albi
- Tarn Habitat

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- Conseils citoyens
- Associations

→ Développer les démarches d'aller-vers les habitants, en affectant ou mutualisant des moyens dédiés à la médiation au sein des quartiers. Il s'agira de :

- conforter les métiers existants au sein des quartiers contribuant à la médiation sociale auprès des habitants et locataires (médiateurs sociaux dans le dispositif Adultes-relais, gardiens chez Tarn Habitat).
- réfléchir à un développement de la fonction de médiation dans d'autres domaines de la vie courante (volontariat en service civique, ...).

→ Sensibiliser les habitants au respect du cadre de vie
Il s'agira de développer des actions de sensibilisation et de mobilisation sur l'entretien et le maintien en état des espaces de vie communs et extérieurs dans leur quartier

→ Poursuivre l'adaptation des équipements de proximité et veiller à une complémentarité des implantations dans les QPV pour ne pas faire les mêmes choses dans chaque quartier. Au travers de la GUSP, il s'agira :

- de préserver le niveau d'équipements qualitatifs existants, poursuivre les échanges avec la population afin de répondre au mieux aux attentes ;
- de faire prendre conscience à la population des contraintes de gestion et la responsabiliser aux usages et au respect des équipements ;
- d'induire et d'entretenir la mobilité des habitants des QPV par des choix d'implantation cohérents et bien répartis des équipements à l'échelle de la ville.

→ Favoriser les initiatives associatives de proximité
Accompagner les associations locales, les orienter vers les bons interlocuteurs, favoriser leur connaissance du tissu institutionnel et de l'existant. Encourager les actions de proximité pour renforcer l'animation dans les quartiers.

→ Reconduire chaque année les diagnostics en marchant
Au travers de la GUSP, il s'agira d'organiser de façon annuelle des diagnostics en marchant, pour partager les constats et faire le point sur les avancées et travaux qui seraient à réaliser dans chacun des quartiers. Le comité de pilotage du contrat de ville qui se déroulera 3 mois avant, pourra fixer des orientations spécifiques à ces diagnostics en marchant (sécurisation du parcours des femmes dans l'espace public, aires de jeux, collecte des déchets, etc.).
En parallèle, les services techniques (Ville, Agglomération, Tarn Habitat) pourront mettre en place des visites de



Focus action

Ville d'Albi_Le Printemps des Cultures

La mise en place de cette action à Cantepau depuis 25 ans permet de co-construire un événement fédérateur et festif avec et pour les habitants, impliquant l'ensemble des associations et partenaires institutionnels du quartier. Ainsi les habitants peuvent s'approprier les espaces publics, mieux connaître les différentes structures du quartier et s'impliquer davantage dans la vie collective. Cet événement permet de valoriser la richesse multiculturelle du quartier et contribuer à son ouverture sur la ville à travers un événement attractif et ouvert à tous.

quartiers plus spécifiques pour un traitement à court terme de certaines problématiques récurrentes (éclairage, voirie, parcs et jardins, gestion des déchets, propreté).

→ Assurer plus de sécurité et de tranquillité

En lien avec le groupe de travail idoine du CLSPD, il s'agira d'associer sa coordinatrice à la démarche de GUSP, ainsi que les partenaires de la Préfecture et des forces de l'ordre. A l'inverse, les questions d'urbanisme seront intégrées à la réflexion menée dans le cadre du CLSPD au titre de la prévention situationnelle.

→ Renforcer la convivialité dans les QPV et les liens de solidarité

Attente forte de la part des habitants lors des concertations qui se sont tenues durant l'été 2023, il s'agira de poursuivre, soutenir et conforter les initiatives locales permettant de renforcer les liens avec des habitants de plus en plus repliés sur eux-mêmes et à leur domicile. Au travers de la GUSP qui permettra de coordonner l'ensemble de ces initiatives, et avec la contribution des centres sociaux et des conseillers citoyens, il s'agira de mobiliser un maximum d'habitants pour qu'ils participent aux événements en proximité dans leur quartier et à l'échelle de la ville dans une dynamique d'ouverture et pour lutter contre les logiques de repli sur soi. Les actions favorisant la participation et l'initiative citoyenne seront privilégiées.

→ Développer les expérimentations ponctuelles

Au travers de la GUSP, du contrat de ville et des interventions conjointes des partenaires, l'idée sera de mettre en place des actions innovantes, n'engendrant pas de surcoûts conséquents, des projets à taille humaine, permettant une évaluation simple des résultats et des effets induits. Ces projets bâtis avec de petits moyens chercheront des solutions novatrices qui pourraient s'implanter à plus long terme sur le territoire.

3.

Accroître le confort & l'attractivité des quartiers prioritaires de l'Albigeois

PARTENAIRES COMPÉTENTS

- État
- Région Occitanie
- Département du Tarn
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Ville d'Albi
- Tarn Habitat
- Réservataires de logements

→ Travailler l'image des quartiers : développer une communication positive et changer la manière de le faire, tant en direction des habitants des quartiers que tournée vers l'extérieur / développer une identité visuelle valorisante pour chaque quartier / Développer des événements et des actions pour donner à voir les atouts des quartiers

L'idée est d'œuvrer pour faire changer le regard porté sur ces quartiers en relayant des messages plus positifs en s'appuyant sur des réussites. Ce changement de regard devrait pouvoir s'opérer auprès de la population comme auprès des professionnels des services, des entreprises et employeurs.

L'autre piste à explorer serait de « dépasser » le nom du quartier en l'associant à une action, une œuvre, une « signature » positive comme à l'exemple du quartier de Lapanouse qui est défini pour nombre d'Albigeois qui ne le connaissent pas comme « le quartier des portraits sur la façade ».



PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Conseils citoyens

Associations

→ **Développer une communication avec une signalétique adaptée**

Force est de constater que les habitants, les services et institutions, les associations, ne connaissent pas toutes les initiatives et projets développés dans le quartier, dans la ville.
Améliorer la circulation de l'information est un enjeu majeur de ce nouveau contrat : il sera nécessaire de créer les moyens d'une meilleure communication sur l'existant et de renforcer les modes de communication pour toute action engagée dans le cadre de la politique de la ville.
Pour cela, la Préfecture du Tarn s'engage à communiquer régulièrement sur les actions développées dans le contrat de ville. La Communauté d'agglomération quant à elle intégrera une rubrique dédiée à la politique de la ville sur son site internet sur laquelle un maximum d'informations seront recensées.
La Ville d'Albi y contribuera également par l'intermédiaire de ses supports.
Durant les diagnostics en marchant, les habitants ont relevé l'absence de signalétique adaptée qui permet de s'orienter vers les services et lieux majeurs situés dans les quartiers prioritaires pour ceux qui y résident comme les extérieurs qui y viennent pour y trouver un service ou une activité. Dans le cadre de la GUSP, une réflexion sera conduite pour parfaire la signalétique dans les QPV.

→ **Développer les modes de déplacements et améliorer l'offre de services en matière de mobilité urbaine**

Durant les réunions de concertation puis tout au long des diagnostics en marchant sont apparues les problématiques de mobilité pour les habitants. Les difficultés de déplacement se sont renforcées ces deux dernières années en regard d'une inflation galopante : traditionnellement en augmentation d'1% en moyenne, elle s'élève pour 2022 à 5,2% et en 2023 à 4,9%. Les ménages les plus démunis sont ceux qui en pâtissent le plus et ils recourent de moins en moins à l'usage d'une voiture personnelle. Si les lignes de bus de l'Agglomération sont plébiscitées dans une liaison vers le centre-ville, dès qu'il s'agit d'aller en périphérie, ou d'avoir un usage avec des horaires décalés, cela rend les déplacements très complexes.
Le développement des mobilités douces, dont le vélo, est en accroissement constant sur l'Agglomération albigeoise. Cette dernière a adopté un nouveau schéma directeur cyclable en décembre 2021 dont la mise en œuvre permettra, entre 2022 et 2027, de doubler le linéaire d'aménagements cyclables en site propre (soit 70 km) et d'augmenter de 40% les tronçons bénéficiant d'un marquage séparatif (bandes cyclables ou Chaussées à Voie Centrale Banalisé). Ce plan d'action représente un investissement de 16,6 M €HT sur six ans.
Pour accompagner le développement des infrastructures, des actions de formation sont notamment expérimentées auprès des habitants des QPV.
L'autopartage doit être développé en parallèle, notamment entre particuliers.
Toutes ces initiatives méritent d'être renforcées, leur communication multipliée à l'attention des habitants des QPV. De même, une réflexion autour de solutions expérimentales de transports en horaires décalés pourrait être menée pour accompagner le retour à l'emploi.

→ **Favoriser la mixité sociale dans les parcs sociaux**

L'objectif est de limiter la concentration de pauvreté dans les quartiers à travers les attributions de logements, par une analyse du peuplement et une vigilance sur les attributions en regard du public prioritaire.

Focus action

Communauté d'agglomération_Cantepau demain : Les chantiers participatifs

La participation des habitants est centrale dans l'appréhension du projet de Cantepau demain. Plusieurs chantiers participatifs ont été réalisés. En 2022, c'est un chantier « signalétique » qui a été entrepris, mettant en lumière les lieux stratégiques du quartier, sous forme de petites structures en bois, peintes et écrites par les enfants et les habitants du quartier.
En 2023, une cabane «esprit nature » a pris place sur le square Augereau à proximité de l'école Saint-Exupéry. L'objectif de cette cabane était de développer un espace pouvant recevoir des groupes, scolaires, de la médiathèque, des activités « hors-les-murs », permettant de faire le lien avec la nouvelle aire de jeux inaugurée en octobre 2023 sur le square Augereau.
Un chantier participatif sur l'année 2024 est à l'étude et la démarche devrait être maintenue tout au long du programme.



4.

Accompagner la transition écologique & énergétique raisonnée

→ **Renforcer la communication en matière de transition écologique et énergétique en direction des habitants, mieux les sensibiliser aux enjeux environnementaux**
Il s'agit de développer des programmes renforcés autour des mesures simples à mettre en œuvre dans chaque foyer pour limiter les sur-consommations, les déperditions énergétiques. Des actions pour limiter le gaspillage alimentaire viendront compléter les interventions (Cf. Axe Un territoire ambitieux pour les enfants et leur famille).

→ **Valoriser les actions positives menées par les habitants**
Il s'agira de communiquer, de valoriser et mettre en lumière toute action mise en œuvre par les habitants de façon positive plutôt que de rappeler ce qu'il ne faut pas faire, en matière de tri des déchets, de compostage alimentaire, ...

→ **Poursuivre et encourager les rénovations extérieures et thermiques des logements**
Les dispositifs de l'État et de ses agences pourront être mobilisés pour poursuivre l'amélioration thermique des logements sur l'Albigeois tant pour les bailleurs sociaux que privés.
Dans ce cadre BPI-Banque des territoires propose de soutenir le verdissement des quartiers :

- par la rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, le déploiement de réseaux de chaleur, la décarbonation de la mobilité, etc.) et
- par l'adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc)

→ **Favoriser les projets de renaturation des espaces publics ou de rénovation énergétique des équipements en mobilisant le Fonds vert**
L'État a réservé en 2024 15% des crédits du Fonds vert à destination des projets inscrits dans les QPV du Tarn, soit 1 million d'euros pour les 11 QPV.

PARTENAIRES COMPÉTENTS
État
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Ville d'Albi
Tarn Habitat

PARTENAIRES IMPLIQUÉS
Conseils citoyens
Associations

Focus action

Renaturation de la cour de l'école FIEU

L'objectif de la démarche de réaménagement de la cour de l'école est de :

- réaliser de nouveaux aménagements durables de cours pour s'adapter au changement climatique et apporter de la fraîcheur et réduire les ilots de chaleurs urbains ;
- rafraîchir la cour par la végétalisation (plantation de différentes strates de végétaux) et la désimperméabiliser des sols ;
- re-naturer la cour et rapprocher les enfants de la nature pour leur bien-être et leur santé (le contact du végétal favorise la mémoire, l'attention et la créativité et permet l'apaisement et la détente...) ;
- repenser les cours et leurs usages à partir des besoins de l'enfant (aménagements non genrés, intégration de nouveaux espaces laissant plus de place à des zones calmes et également à des zones de jeux ludiques, possibilité de classes à l'extérieur...).

Ce projet se travaille en partenariat entre les services des collectivités et l'Éducation nationale. Il mobilise des fonds de l'État, au travers du Fonds vert, et de crédits de l'Agence de l'eau en soutien de l'investissement de la Commune.
Il complète un aménagement portant sur la sécurisation de l'école.
Ce projet fait partie d'un programme pluriannuel d'investissement de renaturation des cours d'écoles 2022-2026.





PROJET DE CRÉATION DE NOUVEAUX JARDINS FAMILIAUX À VEYRIÈRES-RAYSSAC

Le projet est au stade d'étude et porte sur un ensemble de trois parcelles d'un seul tenant situé sur le quartier de Veyrières, rue Lieutenant Colonel Rolland. Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, la Ville d'Albi souhaite aménager des jardins potagers familiaux, autrement dit une trentaine de parcelles individuelles qui seraient attribuées à des personnes/ familles albigeoises qui en feraient la demande dans l'objectif de cultiver l'espace pour subvenir à leurs besoins alimentaires.

SÉCURITÉ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
ACCÈS AUX DROITS TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Des quartiers **plus sûrs et plus tranquilles**

Lors des réunions de concertation, les habitants, et acteurs du terrain, ont exprimé leur attachement à leur quartier, souhaitant vivre et travailler dans un environnement plus calme, apaisé et *« non sous l'emprise d'une minorité de délinquants ou des réseaux de trafics illicites ».*

Ces échanges auront également permis de prendre conscience de la méconnaissance par les habitants des interventions conduites par les pouvoirs publics et des dispositifs de prévention existants.

Des relations de plus grande proximité, des liens plus forts avec la population pour traiter de ces questions et contribuer à prévenir la délinquance des jeunes sont appelés de leurs vœux.

Les violences urbaines de la fin juin 2023, particulièrement virulentes sur le quartier de Cantepau, ont laissé un goût amer dans la population mais également chez les professionnels et institutionnels.

Une telle situation confirme la nécessité d'œuvrer ensemble dans une logique de continuum, conjointement sur les volets répressifs et préventifs : assurer une présence au quotidien dans les quartiers, intervenir pour réprimer et sanctionner les délits tout en agissant en amont pour restaurer la confiance entre habitants et institutions et redonner des perspectives d'avenir en particulier aux jeunes générations.

Chiffres -clés

70

JEUNES SUIVIS EN 2023 DANS LE CADRE DU PROJET DE « **LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET LE DÉSŒUVREMENT DES JEUNES DE 11 À 17 ANS** » (CO-FINANCÉ PAR DU FIPD)

16 800

USAGERS REÇUS À FRANCE SERVICES EN 2023

300

USAGERS REÇUS DANS LE CADRE DES PERMANENCES MUNICIPALES D'ACCÉS AUX DROITS LABELLISÉES POINTS JUSTICE

FOCUS OUTILS

- Les **commissions thématiques du CLSPD** : se réunissent 1 à 2 fois par an sur les champs de la prévention en direction des jeunes, de la prévention des violences intra-familiales et de la tranquillité publique.
- Un **Groupe de suivi de situations nominatives complexes** (auteurs et victimes) se réunit toutes les 6 à 7 semaines.
- Le **Conseil des droits et devoirs des familles** est chargé de convoquer les mineurs auteurs d'incivilités en présence de leur parent : mobilisé autant que de besoin par les partenaires du CLSPD.

Focus action

une « semaine de prévention des violences intra-familiales » organisée chaque année en novembre pour sensibiliser et former les professionnels (150 professionnels en moyenne), renforcer le maillage autour des partenaires locaux compétents et intervenir au plus tôt dans la détection et la prise en charge des victimes.

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2024-2030

1. Renforcer la coordination et le pilotage au sein du réseau des acteurs engagés
2. Apaiser le quotidien des habitants en assurant la continuité des actions de sécurité et de tranquillité publique
3. Renforcer la chaîne de prévention en direction des jeunes ainsi que le maintien du lien avec les jeunes en risque de décrochage scolaire
4. Favoriser l'accès aux droits du plus grand nombre ainsi que l'aide aux victimes
5. Impliquer les habitants dans le continuum de sécurité

1.

Renforcer la coordination et le pilotage au sein du réseau des acteurs engagés

PARTENAIRES COMPÉTENTS
État
Département du Tarn
Ville d'Albi

PARTENAIRES IMPLIQUÉS
Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Tarn Habitat
Associations
Conseils citoyens

→ S'adosser au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), à ses instances et groupes de travail, ainsi qu'à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (2021-2024) pour développer la mise en œuvre de l'axe **Des quartiers plus sûrs et plus tranquilles** du contrat de ville dans les QPV de l'Albigeois. Pour ce faire, il est prévu que les représentants de la Ville et de la Préfecture, délégués aux questions de sécurité, de tranquillité publique et de prévention, participent dorénavant au comité de pilotage de la politique de la ville.

ARTICULATION DES INSTANCES LIÉES À LA SÉCURITÉ, À LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, À L'ACCÈS AUX DROITS & À LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

JAN.

FÉV.

CLSPD_ COMMISSION PRÉVENTION EN DIRECTION DES JEUNES

Définition opérationnelle de la mise en œuvre de la thématique & des actions développées

CLSPD_ PLÉNIÈRE

Bilan de l'activité de l'année précédente + définition des orientations stratégiques annuelles

AAP FIPD
AAP MILDECA

MARS

CONTRAT DE VILLE_ COMITÉ DE PILOTAGE PROGRAMMATION

Validation des actions complémentaires notamment liées à la sécurité, à la Prévention de la délinquance, à l'accès aux droits & à la tranquillité publique

CLSPD_ COMMISSION PRÉVENTION VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Définition opérationnelle de la mise en œuvre de la thématique & des actions développées

AVR.

CLSPD_ COMMISSION TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Définition opérationnelle de la mise en œuvre de la thématique & des actions développées

AAP DRDFE

M

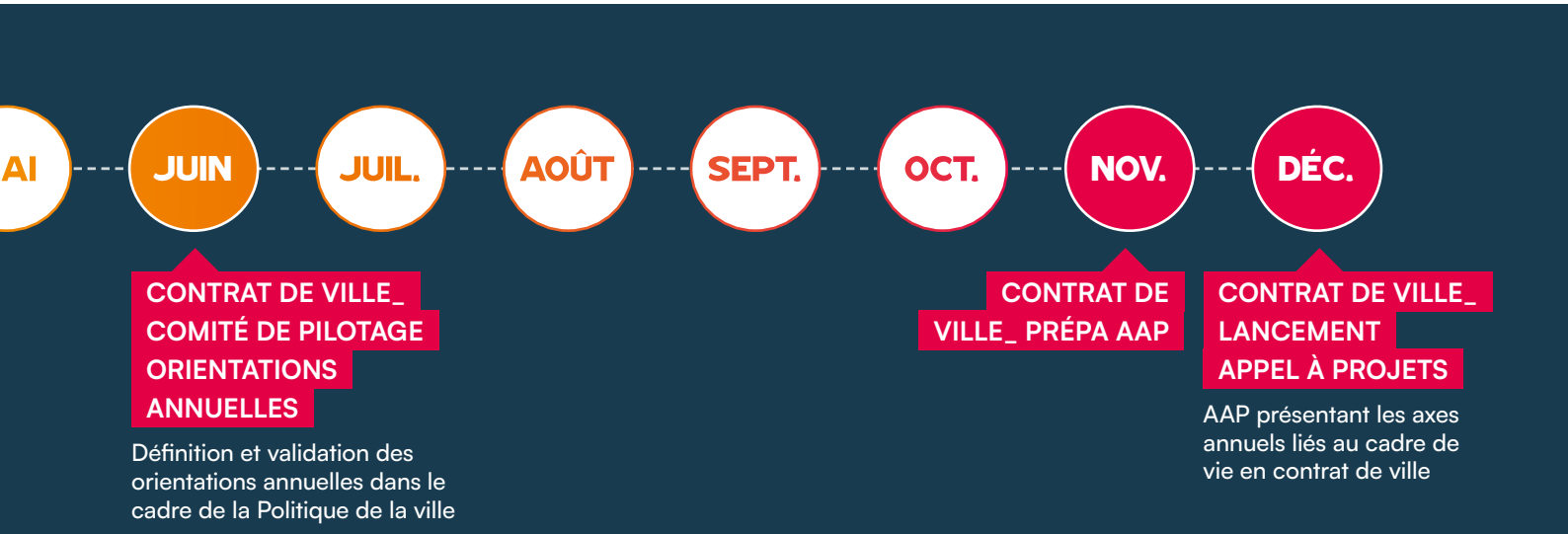
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- → Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (2021-2024)
- → Contrat de sécurité intégré d'Albi (2022-2026)
- → Convention de coordination entre la police nationale et la police municipale d'Albi

D'un point de vue technique, la cheffe de projet politique de la ville sera invitée à participer aux commissions thématiques mises en place dans le cadre du CLSPD. Ce dernier portant sur l'ensemble de la ville d'Albi, un focus sur les quartiers prioritaires sera effectué dans chacune des commissions.

→ Favoriser, notamment dans le cadre de groupes de travail dédiés, l'interconnaissance et la circulation de l'information entre les partenaires : police (nationale et municipale), justice, délégué du préfet, collectivités, bailleur social... Une réflexion pour l'élaboration d'une cartographie dynamique sera pourra être conduite sur le positionnement des cambriolages, des dégradations sur les biens publics et privés, les vols de véhicules et les violences urbaines afin d'alimenter le diagnostic local de sécurité.

→ Développer des liens de coordination avec le 2d degré de l'Éducation nationale (direction départementale des services de l'Éducation nationale, directions des collèges et des lycées d'Albi) afin d'articuler les dispositifs et actions existantes -et à développer- en matière de prévention des décrochages scolaires et de parcours citoyens.



2.

Apaiser le quotidien des habitants en assurant la continuité des actions de sécurité et de tranquillité publique

PARTENAIRES COMPÉTENTS

- État
- Département du Tarn
- Ville d'Albi

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Associations
- Conseils citoyens

→ Poursuivre le travail partenarial et collectif des acteurs publics de la sécurité (police nationale et municipale) et la mobilisation de leurs moyens tels que prévus dans le Contrat de Sécurité Intégré (2022-2026) signé le 23 juin 2022.

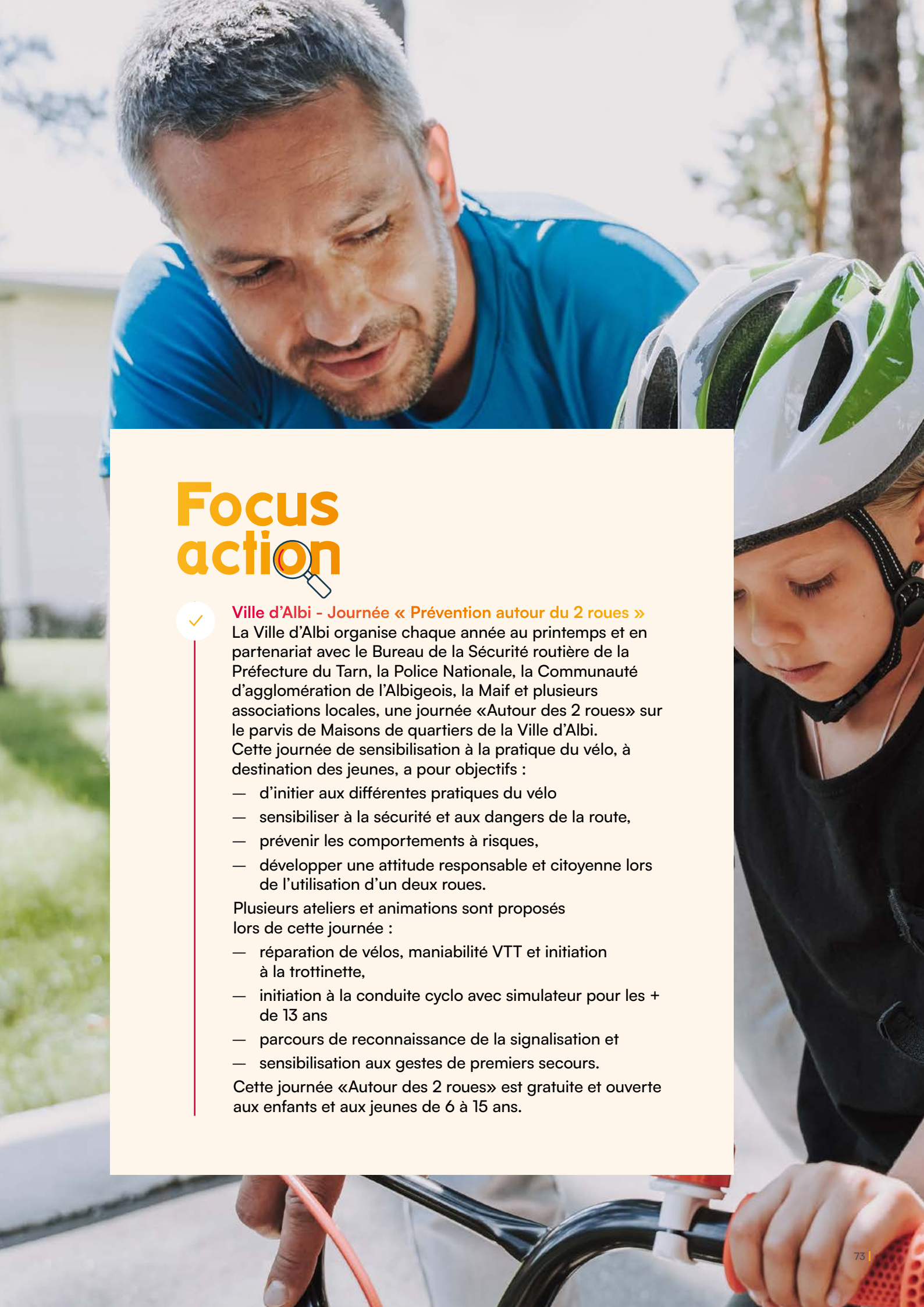
→ Développer la prévention situationnelle en systématisant la prise en compte des enjeux de sécurité dans tout projet d'aménagement et dans la gestion quotidienne du cadre de vie des habitants dans les QPV. (Cf. Axe Des quartiers en transition et attractifs)
Il s'agira de s'appuyer sur l'expertise du référent sûreté de la police nationale dans le cadre de la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) : détermination des emplacements stratégiques de la vidéoprotection, lutte contre les rodéos urbains et stationnements abusifs.

→ Investir positivement les espaces publics, veiller à la mixité des usages et à l'appropriation par toutes les générations de ces espaces . (Cf. Axe Des quartiers en transition et attractifs)

→ Faire connaître et accompagner les démarches d'*aller-vers* de la police nationale (police de sécurité du quotidien, délégué cohésion police-population) et de la police municipale en direction de la population.

→ Favoriser le recours aux modes amiables de règlement des différends (orientation vers les Conciliateurs de justice, les délégués du Défenseur des droits, les délégués cohésion police population).

→ Poursuivre et accompagner les actions de prévention routière telles que les permis piétons à l'école, la lutte contre les rodéos, l'apprentissage des déplacements doux (vélo, trottinette, ...)



Focus action

Ville d'Albi - Journée « Prévention autour du 2 roues »

La Ville d'Albi organise chaque année au printemps et en partenariat avec le Bureau de la Sécurité routière de la Préfecture du Tarn, la Police Nationale, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Maif et plusieurs associations locales, une journée «Autour des 2 roues» sur le parvis de Maisons de quartiers de la Ville d'Albi.
Cette journée de sensibilisation à la pratique du vélo, à destination des jeunes, a pour objectifs :

- d'initier aux différentes pratiques du vélo
- sensibiliser à la sécurité et aux dangers de la route,
- prévenir les comportements à risques,
- développer une attitude responsable et citoyenne lors de l'utilisation d'un deux roues.

Plusieurs ateliers et animations sont proposés lors de cette journée :

- réparation de vélos, maniabilité VTT et initiation à la trottinette,
- initiation à la conduite cyclo avec simulateur pour les + de 13 ans
- parcours de reconnaissance de la signalisation et
- sensibilisation aux gestes de premiers secours.

Cette journée «Autour des 2 roues» est gratuite et ouverte aux enfants et aux jeunes de 6 à 15 ans.

3.

Renforcer la chaîne de prévention en direction des jeunes ainsi que les liens avec les jeunes en risque de décrochage scolaire

PARTENAIRES COMPÉTENTS

- État
- Région Occitanie
- Département du Tarn
- Ville d'Albi

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Associations

→ Poursuivre, dès la fin de l'école primaire et dans les collèges, les actions de prévention visant à acquérir les savoirs-faire et savoir-être indispensables au bien-vivre ensemble et au respect de l'autre : développement des compétences psycho-sociales, éducation à la citoyenneté, respect des règles et de la loi, respect des valeurs de la République et de ses représentants, lutte contre toute forme de radicalisation.

→ Développer ces actions de manière coordonnée et concertée dans une logique de « parcours citoyen » pour permettre au plus grand nombre de jeunes d'être sensibilisés à toutes ces dimensions avant la sortie du collège.

→ Prévenir les ruptures de parcours chez les jeunes, lutter contre leurs exclusions du temps scolaire et leur désœuvrement en renforçant la coordination entre les dispositifs existants.

→ Repérer les signes d'une activité prostitutionnelle chez les jeunes en développant la sensibilisation et la formation des professionnels. Orienter et soutenir les potentielles victimes.

→ Mettre en place une équipe de prévention spécialisée dans les QPV d'Albi.

→ Valoriser les talents et les parcours de réussite de jeunes issus des QPV.

Focus action

Rencontres citoyennes en direction des CM2

150 à 180 élèves participent chaque année à l'occasion de la journée internationale des droits des enfants à un forum réunissant les acteurs institutionnels et associatifs de la prévention: CDAD, PJJ, France victimes, CIDFF, Police nationale et municipale, EPE... L'objectif de la journée est de sensibiliser les enfants aux moyens de s'affirmer sans violence, gérer ses émotions, appréhender les notions de victime et d'auteur, à l'intérêt et la nécessité du respect de la règle de droit.

4.

Favoriser l'accès aux droits du plus grand nombre ainsi que l'aide aux victimes

→ Poursuivre, sur les trois quartiers prioritaires de la Ville, les permanences d'accès aux droits et d'aide aux victimes : permanences de la Maison France Services Albi Rive Droite, France services mobile, Points Justice.

→ Améliorer l'information pour faire connaître les lieux ressources en matière d'accès aux droits et d'aide aux victimes
Il s'agira de :

- diffuser les plaquettes de présentation des permanences,
- poursuivre les rencontres entre les acteurs de l'accès aux droits et de l'aide aux victimes, les référents familles des centres sociaux et autres relais locaux (médecins, infirmiers ASALEE, pharmacies ...),
- créer des supports numériques d'information.

→ Poursuivre l'animation du réseau de prévention des violences intrafamiliales (VIF) dans le cadre du CLSPD

→ Poursuivre et accompagner des actions de sensibilisation des acteurs du territoire visant à favoriser un accompagnement et une prise en charge adaptée des victimes de violences intrafamiliales

→ Mobiliser et soutenir les opérateurs qui interviennent localement en matière de lutte contre les discriminations, le harcèlement ou la prévention des violences sexistes et sexuelles.

PARTENAIRES COMPÉTENTS

- État
- Ville d'Albi

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Associations
- Conseils citoyens



5.

Impliquer les habitants dans le continuum de sécurité

PARTENAIRES COMPÉTENTS

- État
- Ville d'Albi

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Associations
- Conseils citoyens

→ Renforcer le lien police-population et faire connaître aux habitants des QPV, et aux acteurs locaux les modalités de mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien (police nationale)

→ Intensifier les interventions pédagogiques menées par les forces de sécurité et les opérateurs : poursuivre les temps d'échange avec les conseillers citoyens et conseillers consultatifs albigeois, la diffusion de fiches de bonnes pratiques (La tranquillité pour tous, la Justice pour tous)

→ Veiller au respect du Contrat d'Engagement Républicain par les acteurs associatifs des quartiers. Ils seront invités à retraduire et à mettre en valeur cet engagement dans la réalisation des actions qu'ils portent en faveur des habitants des QPV.

→ Favoriser le recours aux applications de type MaSecurité.interieur.gouv.fr

→ Inciter à l'appel plus systématique des forces de l'ordre (police nationale et police municipale) et travailler sur la sécurisation des habitants qui le font.

Focus action

Organisation de temps d'échanges entre les forces de sécurité de l'État et les habitants. En 2023, ils se sont concrétisés par l'élaboration de fiches pratiques de la citoyenneté et du bien vivre ensemble par les Conseillers Consultatifs Albigeois pour expliquer le qui fait quoi (complémentarité des actions de la police municipale et de la police nationale, mise en œuvre de la justice de proximité).


POLICE
MUNICIPALE

Indicateurs d'évaluation

L'évaluation portera sur trois grands volets.

L'observatoire des quartiers

D'une part, il s'agira d'établir avec les partenaires la liste des indicateurs mobilisables pour bâtir un observatoire des quartiers prioritaires, complémentaire de celui portant uniquement sur les questions d'emploi (Observatoire de l'emploi en Occitanie), ou bien encore celui réalisé à l'échelle nationale (SIG ville).

Cette démarche devrait se réaliser à l'échelle départementale.



L'évaluation des actions déposées en contrat de ville

Il s'agira d'identifier avec les opérateurs les indicateurs pertinents d'évaluation de leurs actions.

Pour certains d'entre-eux qui agissent dans plusieurs contrats de villes, il sera nécessaire d'harmoniser les attendus en privilégiant une approche départementale.

En parallèle, une réflexion sera conduite sur le déploiement d'une évaluation portant sur la mesure de l'impact social de la politique de la ville à titre expérimental. L'objectif serait d'évaluer ce que la politique de la ville apporte au territoire et/ou au département. Cette démarche sera privilégiée notamment sur le volet emploi-entrepreneuriat du contrat.

L'évaluation de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale

Déployée sur chacun des contrats de ville, l'ingénierie développée à partir du poste de chef de projet politique de la ville fait l'objet d'une évaluation annuelle.

Là encore, la démarche d'évaluation mérite d'être réfléchie à l'échelle départementale afin de rendre lisible l'action menée tout au long de l'année et par-delà la seule programmation du contrat de ville, notamment en matière de mobilisation du partenariat au profit des quartiers prioritaires.

Engagements & signatures

Le contrat de ville de l'Albigeois a été signé
le mercredi 17 avril 2024 par l'ensemble des partenaires,

PRÉFECTURE DU TARN	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
Le Préfet, **Michel VILBOIS**	La Présidente, **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL**

ÉDUCATION NATIONALE DU TARN	AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ OCCITANIE	TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ALBI
La Directrice académique, **Marie-Claire DUPRAT**	Le Directeur de la délégation départementale du Tarn, **Abderrahim HAMMOU-KADDOUR**	Le Procureur, **Stéphanie BAZART**

FRANCE TRAVAIL	RÉGION OCCITANIE	DÉPARTEMENT DU TARN
Le Directeur territorial Tarn Aveyron, **Laurent PAUL**	La Présidente, **Carole DELGA**	Le Président, **Christophe RAMOND**

VILLE D'ALBI	TARN HABITAT	
Le Maire, **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL**	La Présidente, **Florence BELOU**	Le Directeur, **Philippe ASPAR**

CAF DU TARN		CPAM DU TARN
Le Président, **Stéphane AYMARD**	La Directrice, **Élisabeth DUBOIS-PITOU**	Le Président, **Philippe BARTHES**

CPAM DU TARN	CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS / BANQUE DES TERRITOIRES	CCI DU TARN
La Directrice, **Aurore DESTOUCHES**	Le Directeur régional, **Patrick MARTINEZ**	Le Président, **Michel BOSSI**

CMA DU TARN	MISSION JEUNES TARN NORD	CDOSF DU TARN
Le Président, **Jean-Michel CAMPS**	La Présidente, **Claire VILLENEUVE**	Le Président, **Jean-Philippe MIALHE**

Annexes

Contributions des partenaires

Cartographies des QPV

Charte des conseils citoyens

Glossaire

Historique

Contributions **des partenaires**

Contribution Région Occitanie aux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 »

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'EDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
  - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
  - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiés :
  - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
  - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
  - Mon Parcours Formation Métiers : un

métier près de chez moi et qui me plait ![1],

— Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

→ des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,

→ la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),

→ l'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

→ des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »

→ de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,

→ de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Egalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Egalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,

→ du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers[2], essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

1 https://www.laregion.fr/pfm
2 Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié : https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets-

AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers[3] : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- → pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- → en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les

3 L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet : https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires

conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

Les engagements du Département du Tarn aux contrats de ville 2024-2030

Chef de file des solidarités, le Département participe au travers de différents programmes à la politique de prévention des risques d'inadaptation sociale ou de marginalisation et de lutte contre les exclusions. Les actions qu'il porte sont à ce titre complémentaires des autres collectivités territoriales.

Partenaire de longue date de la Politique de la Ville, le Département du Tarn continuera à contribuer à la mise en œuvre du contrat de ville, dans le cadre de sa vocation à soutenir les solidarités humaines et les solidarités territoriales avec pour objectifs l'égalité des territoires et des citoyens.

L'accompagnement départemental sera adapté aux besoins de chaque territoire et examiné au regard des projets portés localement.

Deux leviers principaux d'action sont mobilisables :

LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES DE DROIT COMMUN :

Le Département dispose de nombreux programmes permettant de répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

→ En matière de prévention, protection et accompagnement de l'insertion de l'ensemble des publics.

- Il veille au bien-être des enfants, des jeunes en souffrance ainsi que leurs familles : soutenir l'exercice de la fonction parentale, développer la prévention spécialisée, promouvoir la santé comme outil de prévention, développer et pérenniser l'offre d'accueil.
- Il accompagne et soutient les populations les plus fragiles : assurer l'information des personnes handicapées, prévenir la perte d'autonomie (CFPPA), favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles (APA, SAAD).
- Il participe à renforcer la cohésion sociale des publics en difficultés : favoriser l'accès aux droits (RSA), renforcer et développer une politique d'insertion (PDI), mobiliser des outils au profit des publics (gratuité des transports et aides à la mobilité), favoriser l'insertion par et dans le logement (FSL, ASLL), lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, éduquer à

l'environnement et au développement durable, soutenir les opérations de construction ou amélioration des logements sociaux, mobiliser du FSE + pour soutenir et développer la politique d'inclusion.

- Il propose une démarche de démocratie participative aux habitants en leur permettant de transformer directement leur territoire par l'appui du budget participatif.

→ En matière de solidarité des territoires.

- Il apporte son appui aux projets de rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la ville, portés par les communes et intercommunalités.
- Il accompagne également les communes pour la réalisation d'équipements scolaires et ou périscolaires situés dans les quartiers où les populations sont en situation de fragilité.

→ En matière d'accompagnement de la jeunesse et en favorisant l'accès de tous aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs.

- Il contribue à l'accès aux activités sportives et de loisirs pour tous par le soutien aux comités sportifs départementaux et aux associations sportives locales (aide au fonctionnement, manifestations, équipements sportifs). Il favorise l'excellence sportive de jeunes tarnais.
- Il agit pour la jeunesse en soutenant les acteurs départementaux des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire œuvrant pour l'épanouissement et l'autonomie des jeunes.
- Il favorise l'accès de tous à la culture en soutenant les associations et organismes culturels.

LES CRÉDITS SPÉCIFIQUES À LA POLITIQUE DE LA VILLE :

Dans le cadre d'une politique volontariste, la poursuite du maintien de crédits spécifiques viendra soutenir des actions particulières à la politique de la ville à destination principalement des habitants, mobilisant le partenariat au sein des quartiers.

Il s'agira de projets à caractère structurant et innovant dans le cadre d'une aide au démarrage d'actions.

Politique d'action sociale Caf en lien avec les 7 thèmes retenus comme prioritaires dans le cadre de « Quartiers 2030 »

1/ DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS DE LA CAF POUR CHAQUE THÈME RELATIF À LA POLITIQUE DE LA VILLE « QUARTIERS 2030 » :

1/ CADRE DE VIE ET HABITAT/TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE/TFPB

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

- → Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux, correspondants privilégiés dans la prévention des impayés locatifs
- → Prévenir les expulsions et les impayés locatifs en renforçant l'information en faveur des allocataires et bailleurs pour favoriser leurs signalements précoces et en consolidant le partenariat avec l'ensemble des acteurs de la prévention et du traitement des impayés de loyer
- → Contribuer à la lutte contre la non-décence des logements en renforçant les actions de prévention
- → Participer aux politiques locales du logement en contribuant au soutien financier des projets locaux, à travers une participation financière à l'ingénierie de projets en faveur des publics fragiles, en difficulté et notamment des jeunes afin de promouvoir des dispositifs innovants et projets d'habitat autour de la colocation / sous-location sociale et solidaire
- → Accompagner la transition écologique (exemples : majoration de l'accompagnement financier de la caf au titre de l'investissement, soutien aux projets innovants...)

2/ COHÉSION SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE

→ Poursuivre le développement des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale, tiers lieux...) dans les territoires sous couverts avec la volonté de renforcer la participation des habitants et les solidarités de proximité.

→ Développer les initiatives innovantes, citoyennes et écologiques dans les structures d'animation de la vie sociale (exemple : recyclerie)

→ Les structures d'animation de la vie sociale participent à la dynamique de la vie associative : hébergement d'associations, màd de locaux, information et orientation/ création d'association (Guid'asso)

3/ PARENTALITÉ/RÉUSSITE ÉDUCATIVE/EDUCATION

→ Accompagner les parents dans leur fonction éducative (parentalité)

Il s'agit :

— d'aider les parents à répondre aux questions qu'ils se posent à propos de l'éducation de leur(s) enfant(s), notamment aux périodes charnières de son développement, quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve ;

— de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités parentales en les réassurant sur leurs compétences parentales et le cas échéant, à les soutenir.

Thématiques prioritaires : prévention des risques liés aux usages du numérique, problématiques liées à la scolarité (orientation, harcèlement scolaire, relation avec les établissements scolaires et les associations locales), difficultés autour de l'adolescence, maintien des liens parents-enfants en cas de séparation, prévention primaire en lien avec la politique des 1000 premiers jours.

Exemples de leviers : Lieux d'accueil Enfant Parent (LAEP), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), réseau Parents81...

4/ SÉCURITÉ/PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE/TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

→ Soutien aux projets de promotion des valeurs de la République ou de prévention du repli communautaire ou de la radicalisation

Le projet doit viser une action de prévention primaire répondant à un ou plusieurs objectifs parmi la liste suivante :

— Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité ;

— Développer l'esprit critique dans le cadre de la pédagogie du « contre discours » ;

— Lutter contre le repli communautaire dans les territoires confrontés à ce problème ;

— Développer ou renforcer l'éducation au numérique ;

— Accompagner les familles et les jeunes confrontés ou susceptibles d'être confrontés aux phénomènes de radicalisation.

La Caf du Tarn s'associe chaque année à l'appel à projet relatif au FIPD afin de mobiliser ce fond.

5/ EMPLOI/INSERTION PROFESSIONNELLE/DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- → Lever les freins à l'insertion socio professionnelle
- → Aider à la construction d'offres de service adaptées sur les territoires, en lien avec France travail

Exemples de leviers : places en crèches AVIP, accompagnement à l'usage des outils numériques...

6/ PAUVRETÉ

- → Accompagnement social par les travailleurs sociaux de la Caf du Tarn (mobilisation des aides légales et extra légales)
- → Lutter contre le non-recours aux droits (allers-vers, accompagnement dans les démarches...)

Une attention particulière est portée aux familles monoparentales.

7/ SERVICES

- → Développer les offres de services adaptées aux besoins des habitants en lien avec les champs d'intervention de la branche famille (*mobilisation de l'ingénierie de la Caf pour construire des projets adaptés*) dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG).
- → Favoriser l'accessibilité aux services : tarification modulée en fonction des ressources des familles, inclusion d'enfants porteurs de handicap.

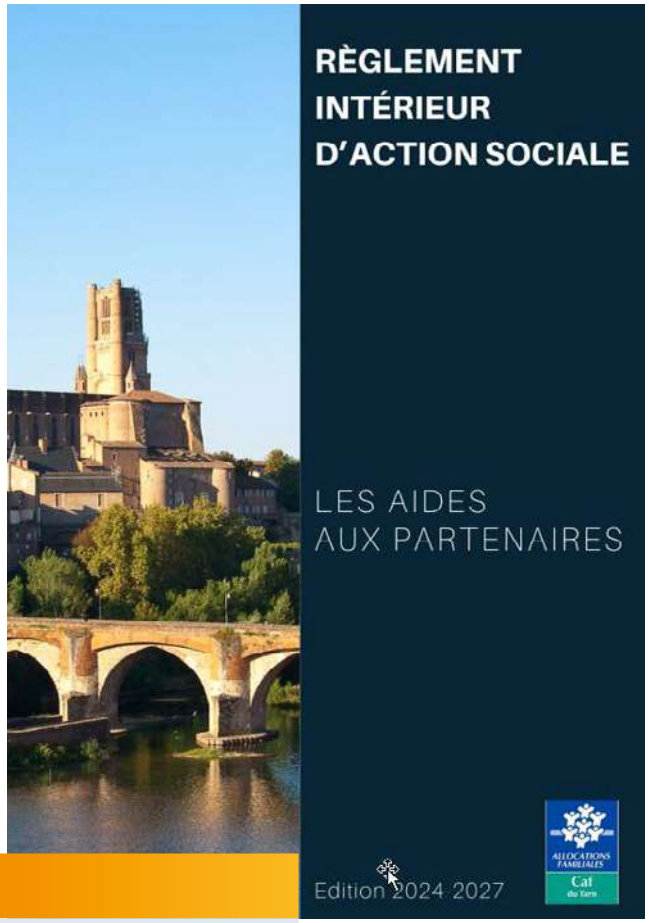
2/ IDENTIFICATION DES DISPOSITIFS À DÉVELOPPER/RENFORCER SUR LES QPV :

L'ensemble des orientations sus citées sont à déployer dans les QPV.

Une offre de service socle par QPV comprend (à minima) :

- → 1 structure AVS (avec une action concrète sur le cadre de vie des habitants et participation citoyenne)
- → 1 LAEP
- → Accompagnement à la scolarité
- → Un mode de garde pour les parents engagés dans un parcours d'insertion
- → Des actions de soutien à la parentalité
- → Une politique d'accessibilité aux services et activités inclusive (mixité, tarification, prise en compte du handicap...)
- → Une action jeunesse adaptée (allers vers) et préventive (éducation au numérique...)

Une coordination partenariale des acteurs institutionnels et/ou associatifs et autres organismes est souhaitée pour déployer une offre de service concertée et cohérente sur les territoire concernés (veille sociale, actions concrètes...) en s'appuyant notamment pour la Caf sur les Conventions Territoriales Globales (CTG) et le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf).



FICHE 19

ACTION RENFORCÉE DANS LES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

CONDITIONS

La Caf du Tarn est co signataire des contrats de ville et mobilise aux côtés de l'Etat les leviers de droit commun en direction des quartiers prioritaires afin de participer à la réduction des inégalités.

En complément des leviers nationaux, une aide sur fonds locaux est mobilisable pour soutenir :

→ Le pouvoir d'agir des habitants/la participation citoyenne

→ Les actions de proximité et d'inclusion sociale.

L'opérateur dépose sur la plateforme dauphin une demande de financement à la suite d'un appel à projet lancé par les collectivités concernées. La copie de la demande doit être envoyée à la Caf.

MONTANT

Aide forfaitaire, sous forme de subvention, plafonnée à 2 000 € par action et dans la limite de 80% du coût du projet.

PAIEMENT

Le paiement est effectué par la Caf au partenaire, en une seule fois, après réception du bilan des actions réalisées et du compte de résultat validés par le conseiller technique du territoire.

FICHE 29

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS SOCIAUX DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

OBJECTIFS

L'objectif est de promouvoir une action sociale, familiale et préventive, complémentaire des prestations légales en direction des structures de l'animation de la vie sociale. Cette aide doit permettre d'appuyer à la mise en œuvre du plan d'actions dans le cadre du projet social sur la période de l'agrément. Les actions mises en œuvre doivent développer au moins un des axes suivants :

AXES DE PROJETS SOUTENUS	OBJECTIFS	NATURE DES CHARGES À RETENIR
Participation des habitants	→ Faire émerger la participation des habitants → Formation des bénévoles → Accompagner des initiatives d'habitants → Accompagner à la citoyenneté	— Achats — Frais de déplacement et transport — Location — Frais de repas — Intervenant — Charges de personnel (Prise en compte uniquement du renfort de personnel : recours à heures supplémentaires, CDD...) — Prestations extérieures
Actions innovantes	→ Accompagner les nouvelles formes d'entraide et de solidarité → Encourager les coopérations entre les acteurs locaux → Soutenir les expérimentations	
Accès aux droits au sens inclusion numérique	→ Accompagner les habitants éloignés des nouvelles technologies	
Transition écologique et solidaire	→ Soutenir des actions favorisant l'engagement des habitants dans des projets concrets (recycleries, jardin partagés, ateliers de réparation, échanges de services...).	

CONDITIONS

Les actions devront répondre aux orientations inscrites au projet social.

MONTANT

L'aide sous forme de subvention est plafonnée à 5 000 € par action dans la limite de 80% du coût du projet. Le nombre d'actions est limité à 2 par structure et par an. Les actions nouvelles et innovantes seront privilégiées. Aide non cumulable avec les aides/politique de la ville.

PAIEMENT

Le versement d'un acompte de 50 % de l'aide au fonctionnement se fera sous réserve d'une demande écrite du partenaire attestant du démarrage de(s) l'action(s).

Le versement du solde sera effectué en N+1 au regard du bilan des actions réalisées validé par le référent de chaque territoire et du compte de résultat.

Contribution de la CPAM du Tarn au Contrat de Ville de l'Albigeois

La CPAM du Tarn se positionne en tant que partenaires impliqués sur les axes et thématiques suivants :

AXE 5 - FAVORISER L'ÉGAL ACCÈS DE TOUS AUX PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES :

Thématique **« Lutter contre la sédentarité & favoriser la pratique d'activités physiques -adaptées- à tout âge de la vie »** :

La CPAM va organiser en 2024 la 4ème édition des Journées Sport Santé, concourant à la promotion de l'activité physique, Grande Cause Nationale 2024. Les habitants, les groupes scolaires et les centres de loisirs sont invités à participer. La ville d'Albi, en tant que partenaire de cet évènement, peut relayer et communiquer sur la journée qui aura lieu à Albi après la rentrée scolaire (date à déterminer).

La CPAM peut également apporter sa contribution, dans le domaine de l'accès aux droits, aux soins/prévention, lors d'évènements portés par la ville d'Albi (exemple Printemps du sport à Cantepau).

AXE 6- FAVORISER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DANS TOUS LES TEMPS DE LA VIE

Thématiques :

- **« S'adosser au contrat local de santé (CLS) et au conseil local en santé mentale (CLSM) pour développer les actions du contrat de ville » :** La CPAM est signataire du Contrat Local de Santé de l'Albigeois.
- **« Promouvoir l'éducation au goût, à une alimentation plus saine, et lutter contre le gaspillage alimentaire » :** La CPAM a participé en 2023 à la semaine du goût en tant qu'intervenant sur la santé bucco-dentaire.
  Par ailleurs, la CPAM, en partenariat avec l'Education Nationale, a déployé le kit bucco-dentaire à destination des écoles et centres de loisirs. Cet outil d'animation simple, ludique et ne nécessitant pas de formation spécifique pourrait être systématisé dans les structures gérées par la ville d'Albi.

De plus, la CPAM intervient tous les ans dans le cadre du programme MT' Dents dans les écoles QPV de l'Albigeois. Ces interventions visent à sensibiliser les enfants en classe et à réaliser des dépistages par des Chirurgiens-dentistes de l'UFSBD.

→ **« Contribuer à prévenir les risques d'addictions » :** les missions du Centre d'Examens de Santé (CES) de Cantepau s'inscrivent pleinement dans ces orientations, en partenariat avec les structures spécialisées de l'Albigeois.

→ **« Développer un programme d'actions pour le développement des compétences psychosociales » :** les entretiens individuels de prévention réalisés au CES par des infirmiers permettent d'améliorer les compétences psychosociales des publics, notamment par la technique d'entretien motivationnel. Nos équipes du CES peuvent également intervenir pour réaliser des ateliers collectifs mono ou multi thématiques auprès de nos partenaires (exemple interventions aux Restaurants du Cœur).

Par ailleurs, la CPAM du Tarn peut apporter sa contribution, dans le cadre de son domaine d'activité, afin de :

→ collaborer avec les différents acteurs pour contribuer aux réflexions et aux échanges de pratiques en lien avec le Contrat de Ville.

→ mettre en œuvre, éventuellement et selon les besoins, des cycles de formation de partenaires ou des animations en lien avec ses offres de service (Mission Accompagnement Santé, complémentaire santé solidaire, examens de prévention en santé, Escape Game Santé pour les jeunes de 16 à 25 ans....).

Engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en oeuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Dispositif Prépa Apprentissage
URMA - Antenne du Tarn

QU'EST-CE QUE PRÉPA APPRENTISSAGE ?

Le but est d'accompagner les publics éloignés de l'emploi et de la formation ou en décrochage vers la réussite et l'insertion dans la formation par la voie de l'apprentissage.

Ce dispositif permet de :

- → Découvrir l'alternance,
- → Aider aux choix professionnels et préparer ou valider son projet (immersion sur des plateaux techniques et/ou en entreprise),
- → Sécuriser les parcours et acquérir des compétences de base et relationnelles.

L'objectif est de valider un projet professionnel par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le **public ciblé** par la Prépa Apprentissage doit remplir les conditions suivantes :

- → Être âgé de 15 à 29 ans, sans limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- → Ne pas être salarié ;
- → Ne pas être engagé dans un cycle de formation ;
- → Ne pas être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (bac) ou supérieur.

NOS PARTENAIRES :

Structures Régionales engagées à nos côtés :

- → Association Régionale des Missions Locales (ARML) ;
- → France Travail Occitanie ;
- → Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (agefiph).

Structures Départementales :

- → France Travail Tarn ;
- → Réseau des Missions Locales ;
- → Maisons de La Région ;
- → Service Académique d'Insertion et d'Orientation (SAIO) ;
- → Plateforme de Sécurisation et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD).

LES DIFFÉRENTS TYPES DE PARCOURS :

PARCOURS 1 - « SIGNÉ » (35H) : ACCOMPAGNEMENT À LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

Description :

- → Suivre les ateliers de techniques de recherche d'emploi,
- → Faire prendre conscience des atouts et savoirs de chacun,
- → Accompagner à la mise en relation avec un employeur,
- → Identifier les besoins d'un employeur,
- → Connaître les droits et les devoirs de l'apprenti : le contrat d'apprentissage.

PARCOURS 2 - « VALIDÉ » (140H) : RÉVÉLER LES TALENTS.

Description :

- → Découvrir l'apprentissage,
- → Apprendre à se comporter en entreprise,
- → Tester des métiers en entreprise et/ou en ateliers au CFA,
- → Suivre les ateliers de techniques de recherche d'emploi,
- → Accompagner à la mise en relation avec un employeur,
- → Des ateliers sur le savoir-être sont proposés afin de préparer les stagiaires à l'entrée en formation par l'apprentissage.

PARCOURS 3 - « REBOOSTÉ » (280H) : CONNAÎTRE ET DÉCOUVRIR SON POTENTIEL.

Description :

- → Valoriser le potentiel de chaque apprenant avec un coach,
- → Découvrir les métiers par secteur d'activité,
- → Construire et sécuriser le projet professionnel choisi,
- → Maîtriser les premiers gestes d'un métier grâce aux stages ou ateliers au CFA,
- → Se préparer au recrutement, signer un contrat.

PARCOURS 4 - « ACCOMPAGNÉ » (420H) : DONNER LES ATOUTS POUR ENTRER DANS LE MONDE DU TRAVAIL (POUR LES APPRENANTS ALLOPHONES, GRANDS DÉCROCHEURS OU EN SITUATION DE HANDICAP).

Description :

- → Avoir la maîtrise de la langue française nécessaire à l'entrée en formation (pour les allophones),
- → Prendre confiance en soi,
- → Acquérir un socle de connaissances et de compétences,
- → Découvrir les métiers par secteur d'activité,
- → Construire et sécuriser votre projet professionnel,
- → Maîtriser les premiers gestes d'un métier grâce aux périodes de stage ou des immersions au sein des ateliers du CFA,
- → Se préparer au recrutement, signer un contrat.

LES PROCHAINS PARCOURS :

- → Parcours 3 du 11/03/2024 au 02/07/2024,
- → Parcours 2 du 15/04/2024 au 28/06/2024,
- → Parcours 1 du 08/04/2024 au 25/10/2024.

Pour intégrer le dispositif, chaque candidat est reçu en entretien
afin de déterminer le parcours le plus adapté en fonction de son profil.

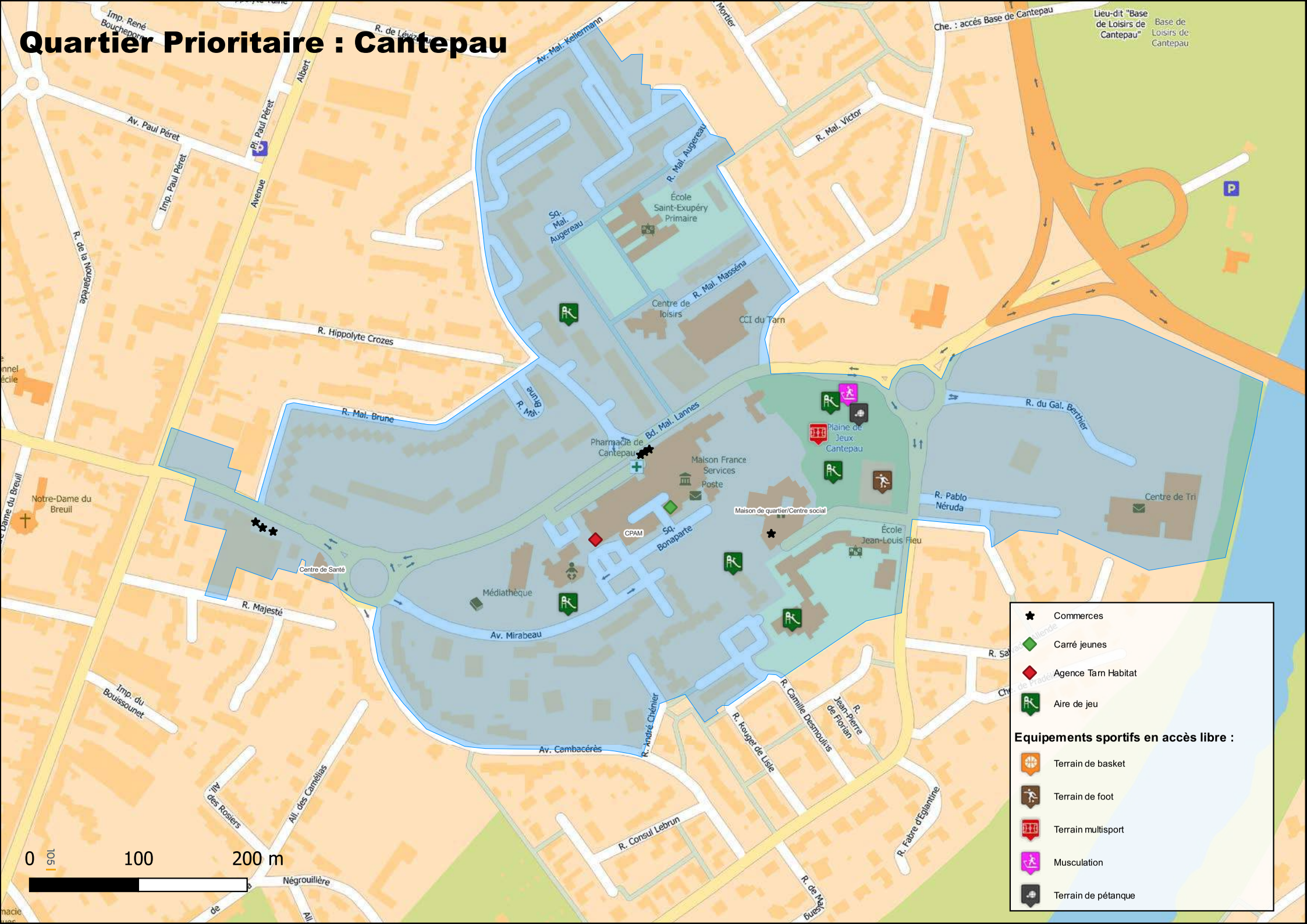
CONTACT :

Julie BRU - Responsable d'Unité Pédagogique - Référente Prépa Apprentissage

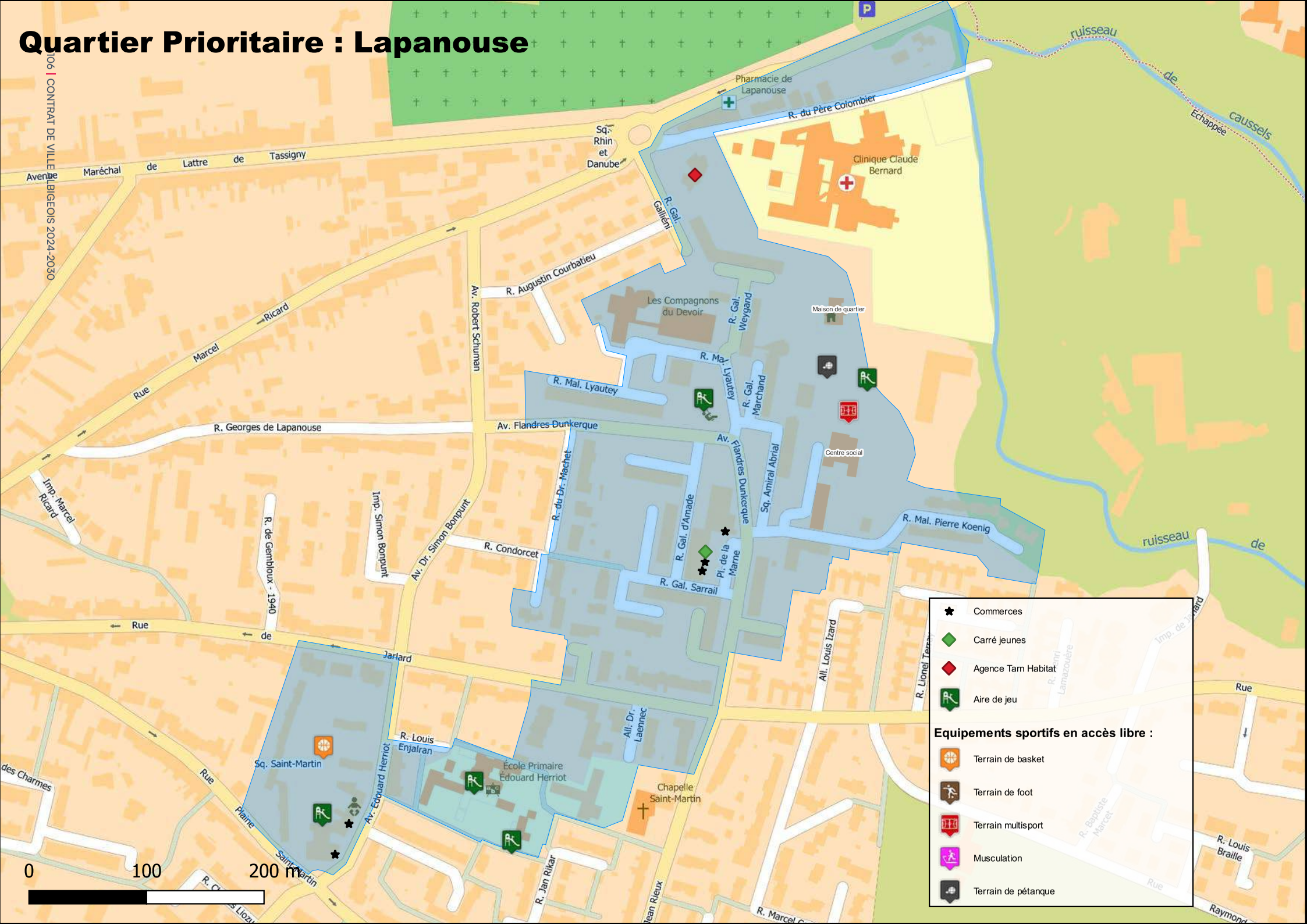
07 85 70 24 76 ou prepa-app@cm-tarn.fr

Cartographies **des QPV**

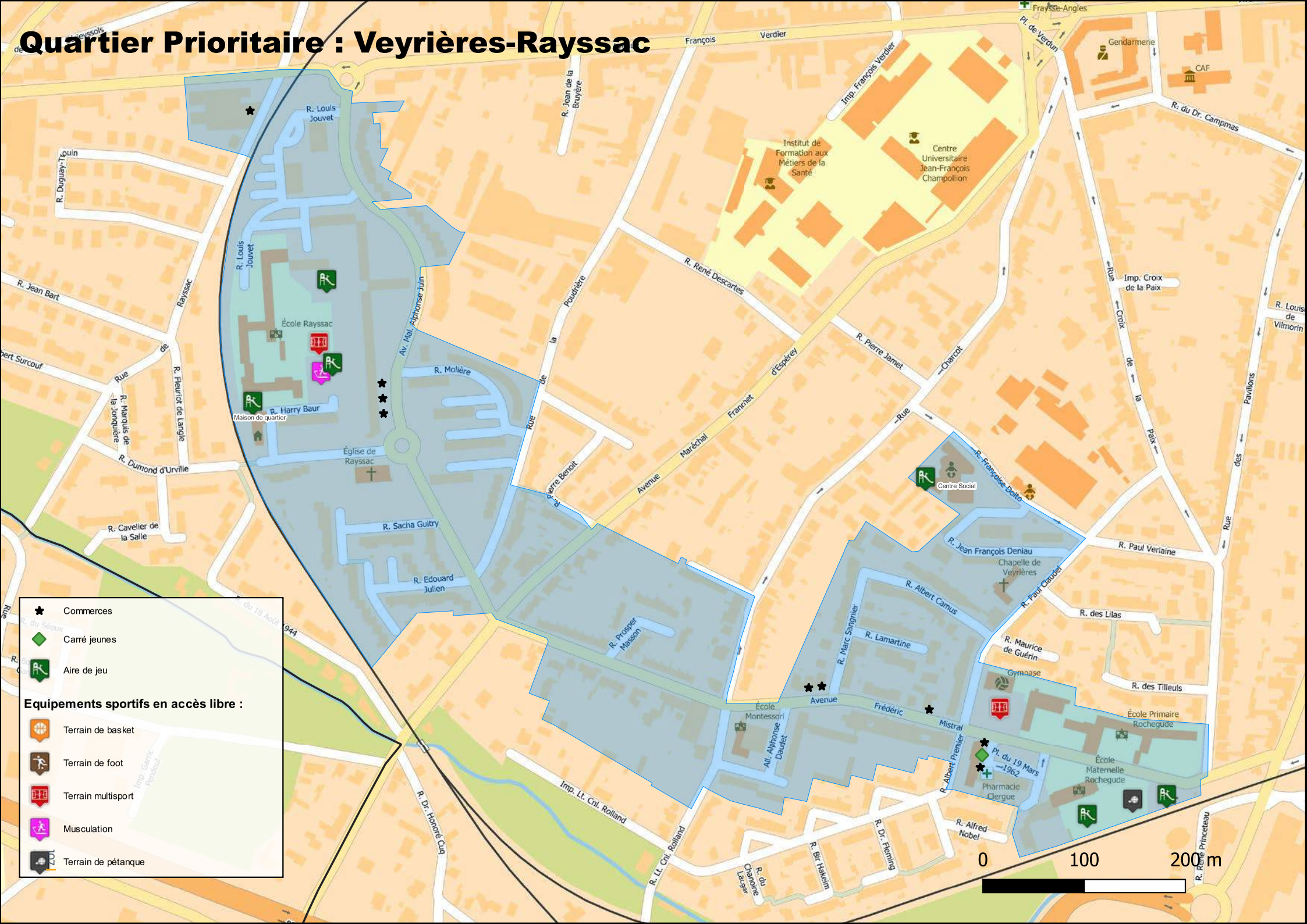
Quartier Prioritaire : Cantepau



Quartier Prioritaire : Lapanouse



Quartier Prioritaire : Veyrières-Rayssac



Charte des **conseils citoyens**

CHARTE COMMUNE AUX CONSEILS CITOYENS D'ALBI

Validée par les conseillers citoyens le 3 février 2023

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, et par la suite les autres textes nationaux concernant la politique de la ville, prévoient la création de conseils citoyens sur les territoires définis par la géographie prioritaire applicable aux contrats de ville.

Le cadre de référence de l'action des conseils citoyens, mis au point au niveau national par les partenaires de la politique de la ville, fixe pour leurs actions les principes suivants dont la définition figure en annexe : liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, indépendance, parité, pluralité, proximité, souplesse, citoyenneté et co-construction.

A Albi, les conseils citoyens de Cantepau, Lapanouse et Veyrières-Rayssac, réunis en séance commune, décident d'adopter la présente charte, afin de décliner localement ces dispositions nationales. Elle est immédiatement applicable aux activités qu'ils mènent sur les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

1 — MISSIONS DES CONSEILS CITOYENS

Les missions des conseils citoyens sont les suivantes, en relation avec les autres instances de la politique de la ville.

→ Porter la parole des habitants auprès des décideurs de la politique de la ville

- — Faire émerger et appuyer l'initiative citoyenne des habitants des quartiers prioritaires : instance de partage des points de vue, de collecte et de recueil de la parole des habitants.
- — Faire dialoguer les habitants, les élus et les institutions au service de l'intérêt général des quartiers.

→ Participer aux instances institutionnelles de la politique de la ville

- — Faire partager les avis et l'expertise d'usage des conseils citoyens dans la co-construction de la politique de la ville, en nommant des représentants dans les instances de suivi et de pilotage du contrat de ville et des projets de renouvellement urbain.
- — Participer à la dynamique des projets portés par les habitants et associations dans les dispositifs de la politique de la ville
- — Elaborer et conduire des projets portés directement par les conseils citoyens ou initiés par eux et portés à une structure partenaire, dans les conditions précisées ci-après.

2 - COMPOSITION ET MODE DE DÉSIGNATION

Représentant la diversité des habitants et acteurs des quartiers prioritaires du quartier, les conseils citoyens regroupent des habitants, des acteurs associatifs, des acteurs économiques et des professions libérales. Ils sont composés des deux collèges suivants :

- → un collège d'habitants. Il doit tendre vers la parité entre les hommes et les femmes et la participation des jeunes. Les participants sont tirés au sort. Le tirage au sort permet de définir une liste complémentaire en cas de défection. Les candidatures spontanées sont admises.
- → un collège des associations et acteurs locaux. Sa constitution donne lieu à un appel à candidatures devant permettre la représentation des différents domaines d'intervention des acteurs de la vie locale. Pour candidater, les associations, les acteurs économiques locaux et les professions libérales doivent justifier d'une activité au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour lesquels ils candidatent.

Les conseils citoyens sont constitués pour la durée du contrat de ville.

3 — RECONNAISSANCE DES CONSEILS CITOYENS

La composition des conseils citoyens est arrêtée par le préfet dans la limite de 50 conseillers citoyens pour les trois quartiers prioritaires d'Albi. Une liste complémentaire est constituée au cas d'un nombre supérieur de candidatures. Elle est revue annuellement. Chaque nouvel entrant se voit adresser dans les délais les plus brefs possibles un courrier cosigné par la préfecture et la collectivité.

4 — ORGANISATION DES CONSEILS CITOYENS

4-1 — STATUT

Les fonctions de conseiller citoyen sont bénévoles. Elles ouvrent droit à des remboursements de frais occasionnés par les activités et à des jours de congés non rémunérés.

Les conseils citoyens agissent exclusivement en faveur de l'intérêt public dans le respect des valeurs de la République, et de façon neutre et indépendante vis-à-vis des partis politiques, des syndicats et des associations, notamment cultuelles. Leurs membres s'engagent à respecter la confidentialité des débats internes.

En matière d'assurance, durant leurs activités les conseillers citoyens sont couverts par leur assurance en responsabilité civile personnelle.

4.2 - ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement des conseils citoyens est confiée à la cheffe de projet politique de la ville et à la médiatrice des conseils citoyens. Leurs principales missions sont les suivantes :

- → Organisation et suivi des réunions : envoi des convocations avec ordres du jour, réservation des salles de réunion, relevé et diffusion des décisions, archivage, invitations des intervenants extérieurs. Les conseils citoyens peuvent organiser eux-mêmes des réunions à huis clos, en dehors de la présence des animatrices.
- → Mise à jour des listes et des coordonnées des conseillers citoyens.
- → Opérations de renouvellement des membres avec l'aide des conseils citoyens.

→ Instruction administrative des projets : centralisation des projets et instruction préalable en vue des réunions des conseils citoyens. Après l'examen en réunion, formalisation de la position du conseil citoyen et organisation de la négociation avec les partenaires (rendez-vous, réunions...), avec une attention particulière sur le retour de la position des institutions concernées et la fluidité des échanges jusqu'à la décision finale. Aide à la rédaction des dossiers de demandes de subvention et des réponses aux appels à projets.

→ Mobilisation des fonds mis à disposition. Achats nécessités par les actions (matériels, denrées alimentaires...) en privilégiant les commerces des quartiers.

→ Communication institutionnelle en appui des conseils citoyens.

4.3 — FONCTIONNEMENT

Les conseils citoyens recherchent la souplesse et la réactivité dans leur fonctionnement. A cet effet, ils adoptent les orientations suivantes :

→ Ils n'ont pas de structure juridique propre.

→ Leurs projets sont portés, soit par le conseil citoyen lui-même avec des financements spécifiques gérés par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, soit en partenariat avec un tiers (collectivité, établissement public, association, entreprise...) qui en assure la mise en œuvre et le financement.

→ L'assemblée plénière du conseil citoyen détermine sa propre organisation (commissions de travail, représentants auprès des organismes extérieurs, invitation de personnalités extérieures, rotation des représentants nommés, etc.), selon les principes d'une organisation horizontale. L'ordre du jour et la date de la réunion à venir sont définis lors de la réunion précédente.

→ L'institution d'un organe exécutif ou d'une hiérarchie entre les membres est par principe exclue.

→ Un conseiller citoyen est considéré comme démissionnaire après trois absences injustifiées à une réunion régulièrement convoquée. Les démissions pour raisons personnelles doivent être notifiées par écrit.

→ Les conseils citoyens arrêtent leurs positions par consensus ou consentement, et à défaut par vote à la majorité des présents et représentés. Pour le vote, les procurations écrites sont possibles. Le quorum est laissé à l'appréciation de chaque conseil citoyen. Les votes ne peuvent pas être remis en question à la séance suivante, sauf élément nouveau.

→ Les processus décisionnels et le champ d'intervention des conseils citoyens s'inscrivent dans le cadre du principe de co-construction de leurs actions avec leurs partenaires :

- Ils se saisissent de projets librement issus de leur propre réflexion, de celle des habitants, ou des institutions partenaires notamment dans le cadre du contrat de ville et des actions de renouvellement urbain.
- Après avoir rassemblé les données techniques et administratives nécessaires à l'instruction du projet, leurs positions sont arrêtées en réunion puis transmises aux institutions compétentes. Ces dernières examinent le projet du conseil citoyen puis lui notifient leur propre position concernant les suites à apporter.
- Si besoin, des échanges sont établis avec ces dernières jusqu'à la formalisation d'un projet qui convienne à l'ensemble des parties. A défaut de succès de cette co- construction du projet, le conseil citoyen acte son abandon.

4.4 - MOYENS

→ Logistique

— La Ville d'Albi, dans la limite de disponibilités des locaux, met une salle à disposition du conseil citoyen pour ses réunions ordinaires, ainsi qu'une salle de grande capacité pour les rencontres avec les habitants.

— Si le conseil citoyen souhaite assurer une permanence régulière à destination des habitants, la Ville d'Albi met à sa disposition un local adapté à sa demande, facilement accessible aux habitants, adapté aux personnes à mobilité réduite, éventuellement partagé avec d'autres associations, et doté selon les besoins d'archivage d'une armoire pouvant être fermée à clé.

→ Financement

— Les conseils citoyens n'ayant pas de structure juridique propre, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois accompagne elle-même le fonctionnement des conseils citoyens au travers d'un fonds de soutien spécifique dont les modalités sont révisables et le montant arrêté chaque année. A cet effet, les conseils citoyens transmettent en septembre leurs prévisions budgétaires pour l'année à venir. Les dépenses couvertes concernent la conception des projets validés et la logistique des activités propres aux conseils citoyens (fournitures de bureau, frais de réception, frais de déplacement). La mobilisation des fonds est opérée par la cheffe de projet politique de la ville, en recherchant des modalités les plus simples et rapides possibles. Au-delà d'un seuil financier précisé par le texte instituant une régie d'avances, la demande de financement doit faire l'objet d'un rapport d'intention écrit. Tout engagement financier doit être accompagné d'un justificatif, y compris pour les remboursements de frais des conseillers citoyens, et être conforme au règlement intérieur du fonds de soutien aux conseils citoyens d'Albi.

→ Communication

— Les conseils citoyens définissent en leur sein les moyens adéquats pour leur communication interne ou destinée aux habitants.

— Des demandes de publication des informations institutionnelles des conseils citoyens (réunions, agendas, réalisations) peuvent être transmises au service communication de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, via la cheffe de projet de la politique de la ville.

— Les collectivités locales informent régulièrement les conseils citoyens sur les actualités dont elles ont connaissance dans leurs quartiers respectifs.

4.5 - BILANS

Une réunion commune aux trois conseils citoyens est organisée chaque année, suivie d'un moment de convivialité.

Un bilan de l'action des conseils citoyens sera réalisé à mi-mandat avec les partenaires du contrat de ville (État, collectivités locales, administrations, associations...). Des réunions avec certains d'entre eux seront organisées chaque fois que cela sera rendu nécessaire par les projets du conseil citoyen.

5 - FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Des actions de formation des conseillers citoyens ou d'accompagnement de leurs actions sont organisées en fonction des besoins et des possibilités.

6 — MODIFICATIONS

La présente charte pourra être modifiée autant que nécessaire à l'initiative des parties. Les partenaires seront informés, et le cas échéant leur accord préalable sera sollicité si la modification porte sur une question relevant de leur compétence.

La présente charte a été adoptée le ..... en réunion commune aux conseils citoyens de Cantepau, Lapanouse et Veyrières-Rayssac.

Annexe 1 — Extrait du « Cadre de référence des conseils citoyens » du Ministère de la Ville

Titre Ier - Principes généraux

Les principes généraux qui guident l'action des conseils citoyens sont inscrits dans la loi n° 2014- 173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité. D'autres principes renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein des conseils citoyens : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

Liberté

Le conseil citoyen a vocation à favoriser l'expression d'une parole libre. Si l'autonomie vis-à-vis des institutions en est le corollaire, cette liberté impose également que soit assurée, au sein du conseil, la possibilité pour chacun de ses membres d'émettre propositions et avis sur chacun des thèmes soumis à débat. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyen doivent garantir la mise en œuvre pleine et entière de ce principe.

Égalité

Corolaire du principe de liberté, le principe d'égalité impose que la parole de chaque membre du conseil soit également considérée et prise en compte. Les propositions et avis émanant du conseil citoyen résultent des échanges entre chacun de ses membres et en constituent la synthèse. En l'absence de consensus, les représentants du conseil, s'ils portent la position adoptée par la majorité, font également mention des avis divergents et propositions alternatives formulés.

Fraternité

Les membres du conseil citoyen s'engagent volontairement à œuvrer en faveur de leur quartier, dans le respect des convictions de chacun. Cette mobilisation relève d'une démarche collective et solidaire au service de l'ensemble des habitants et promouvant la dialogue intergénérationnel et interculturel.

Laïcité

Le conseil citoyen est un lieu de débat public ouvert à la parole des habitants, associations et acteurs du quartier. A ce titre, il ne saurait y être toléré d'actes prosélytes ou manifestement contraires à la liberté de conscience de ses membres.

Neutralité

Le conseil citoyen est le lieu d'expression des habitants, associations et acteurs locaux du quartier, que rassemble leur appartenance commune au quartier et l'objectif commun d'apporter les réponses les plus pertinentes aux problématiques identifiées. Sa neutralité signifie son indépendance et son autonomie vis-à-vis de partis politiques, de syndicats, d'associations cultuelles ou de tout groupe de pression manifestement hostile au respect du principe de pluralité.

Souplesse

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyen, si elles sont tenues de répondre à un certain nombre de principes, doivent également et avant tout prendre en compte le contexte local. Le cadre de référence permet de garantir la mise en œuvre du processus de co- construction sans imposer de modèle type, susceptible d'entraver plus que de favoriser la mobilisation et l'implication citoyennes.

Indépendance

Porteurs d'une expertise nouvelle et force de proposition, les conseils citoyens constituent un espace d'échanges, d'analyse et de débat favorisant l'expression d'une parole libre. La mise à disposition des ressources nécessaires à leur fonctionnement leur permet de participer pleinement à l'élaboration des politiques mises en œuvre au bénéfice de leur quartier telles que contractualisés dans les contrats de ville.

Pluralité

La pluralité des voix qui s'expriment au sein du conseil garantit la richesse des positions qu'il porte. A ce titre, la composition du conseil citoyen doit permettre la représentation de la population des habitants du quartier dans toutes ses composantes, y compris les résidents non communautaires, et en particulier les personnes et les collectifs les plus éloignées des instances de concertation classiques. Les principes de non-discrimination s'imposent dans le fonctionnement et l'expression des conseils citoyens.

Parité

Les conseils citoyens sont composés d'une part de représentants d'associations et d'acteurs locaux et d'autre part, d'habitants tirés au sort. Une égale représentation d'hommes et de femmes résidant dans le quartier permet tout à la fois d'embrasser l'ensemble des problématiques identifiables et d'en garantir une analyse plurielle. Elle vise en outre à favoriser la participation citoyenne de tous, femmes et hommes, au bénéfice des habitants du quartier.

Proximité

Le conseil citoyen est la manifestation d'une mobilisation citoyenne à l'échelle d'un quartier. Elle vise ainsi à valoriser l'expertise d'usage des habitants des quartiers, leur créativité, leur capacité à agir, ainsi que celles des associations et acteurs qui y mènent des actions au quotidien. Il offre à tous les acteurs une grille de lecture nouvelle des problématiques du quartier à l'échelle du territoire.

Citoyenneté

Le conseil citoyen doit permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de devenir des citoyens actifs de leur quartier, de leur commune et de leur agglomération. En ce sens, il doit rendre possible une réflexion collective sur les problématiques et ressources du territoire et rechercher collectivement les moyens permettant d'améliorer la situation du quartier et de ses habitants. Le conseil citoyen peut ainsi apporter son expertise propre dans le cadre du processus de co-construction dans lequel s'inscrivent l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville. Il permet l'expression de l'expertise d'usage à prendre en compte par les acteurs institutionnels et la maîtrise d'ouvrage de façon complémentaire à l'expertise technique de la maîtrise d'œuvre. Cette parole nourrit la réflexion menée et les décisions retenues dans le cadre des instances de pilotage au sein desquels est représenté le conseil citoyen.

Co-construction

La mise en place des conseils citoyens conduit à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville à travers, notamment, leur participation systématique à l'ensemble des instances de pilotage de ces contrats. Les habitants et les acteurs locaux sont ainsi appelés, via les conseils citoyens, à mobiliser leur expertise et contribuer, conjointement avec l'État, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier.

Glossaire

AAP	Appel à projets
AFPA	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
ANRU	Agence nationale de la rénovation urbaine
ASALEE	Action SAnté Libérale En Équipe
ATFPB	abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties
AVIP	Crèches à vocation d'insertion professionnelle
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs
BRSA	Bénéficiaires du revenu de solidarité active
BTP	Bâtiment et travaux publics
C2A	Communauté d'agglomération de l'albigeois
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CD 81	Conseil départemental du Tarn
CDAD	Conseil départemental de l'accès aux droits
CEJ	contrat engagement jeunes
CER	Contrat d'engagement républicain
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité

CLS	contrat local de santé
CLSM	conseil local en santé mentale
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
ComOp	Comité opérationnel
COPIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
CPO	Conventions pluriannuelles d'objectifs
CR Occitanie	Conseil régional Occitanie
CSI	Contrat de sécurité intégré
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
E2C	École de la 2° chance
EPE	École des parents et des éducateurs
EPS	Équipes pluridisciplinaires de suivi
ESS	Économie sociale et solidaire
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FLE	Français langue étrangère
FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
GUSP	Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
IEN	Inspection de l'éducation nationale
INSEE	Institut nationale des statistiques et des études économiques
IPS	Indice de position sociale
MLTN	Mission Locale Tarn Nord
MOUS	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
NEETS	Not in Education, Employment or Training = jeunes invisibles
NPNRU	Nouveau programme national de rénovation urbaine
ONPV	Observatoire national de la politique de la ville
PACEA	parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
PAT	Plan alimentaire territorial
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
Plag Pro	Programme local d'accompagnement global professionnel
PRE	programme de réussite éducative
PRU	Programme de rénovation urbaine
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
RH	Ressources humaines
RSA	Revenu de solidarité active
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SIAE	structures de l'insertion par l'activité économique
TFPB	Taxe foncière que les propriétés bâties
UU	Unité urbaine
URMA	Université Régionale des Métiers de l'Artisanat
USH	Union sociale pour l'habitat
VIF	Violences intrafamiliales

Historique de la politique de la ville dans l'Albigeois

1979

MISSION HABITAT ET QUARTIERS DE L'ALBIGEOIS

Convention entre l'État et la Ville d'Albi portant sur le centre ancien et s'étendant aux 3 futurs QPV.

Gestion : association loi 1901 « Mission Habitat et Quartiers Albigeois »

Albi

1990

Albi

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS

Convention de développement social des quartiers, signée entre l'État, la Ville d'Albi et ses partenaires.

Gestion : association loi 1901 "Mission Habitat et Quartiers Albigeois".

1994

CONTRAT DE VILLE

1er contrat de ville signé entre l'État et les villes d'Albi et de Saint-Juéry.

Gestion : Ville d'Albi

Albi & Saint-Juéry

2000

Albi & Saint-Juéry

CONTRAT DE VILLE

2e contrat de ville, signé entre l'État et les villes d'Albi et de Saint-Juéry.

Gestion : création du GIP COVAJ pour rassembler notamment les villes d'Albi & St Juéry | à partir de 2003 la politique de la ville devient une compétence obligatoire de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois

2007

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

Contrat signé entre l'État, l'agglomération albigeoise et plusieurs partenaires.

Gestion : GIP CUCSA pour représenter la nouvelle Communauté d'agglomération.

Albi & Saint-Juéry

2014

CONTRAT DE VILLE

Contrat signé entre l'État, l'agglomération albigeoise et plusieurs partenaires.

Gestion : GIP CUCSA jusqu'en 2020, Communauté d'agglomération de l'Albigeois à partir de 2021.

Albi - Saint-Juéry (veille active)

2024

Albi

CONTRAT DE VILLE - QUARTIERS 2030

Contrat signé entre l'État, l'agglomération albigeoise et plusieurs partenaires.

Gestion : Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS

© Mars 2024 / Conception : Atelier Graphique Saint-Jean / Ne pas jeter sur la voie publique